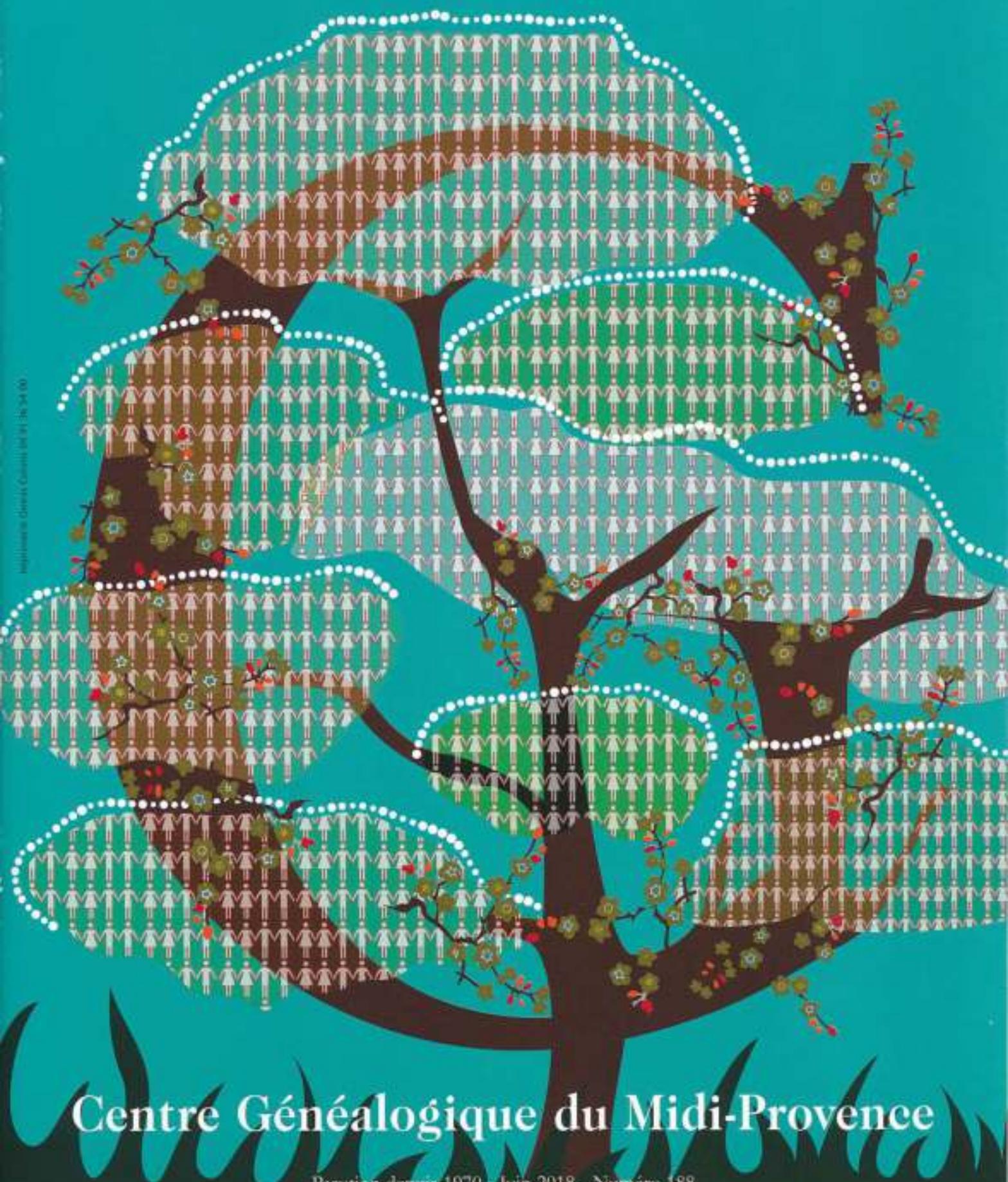


Provence Généalogie

Bulletin des Associations Généalogiques des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse



Centre Généalogique du Midi-Provence

Parution depuis 1970 - Juin 2018 - Numéro 188

N° ISSN : 1169 - 1808

Impression : Diversis Courmoulin (04 91 36 34 00)

PROVENCE GÉNÉALOGIE

Nous attendons de nos adhérents qu'ils nous fassent parvenir des notes et articles permettant d'alimenter la revue.

Par ailleurs, toutes les réactions aux articles passés sont les bienvenues pour la rubrique « Courrier des lecteurs ».

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction des articles est soumise à l'autorisation de l'auteur et de « Provence Généalogie ». Pour toute réclamation, s'adresser au :

C.G.M.P.
Boîte Postale 70030
13243 Marseille cedex 01

RAPPEL

Si vous n'avez pas reçu « Provence Généalogie »

- du 1^{er} trimestre avant mai ;
- du 2^e trimestre avant août ;
- du 3^e trimestre avant novembre ;
- du 4^e trimestre avant février ;

Veuillez le signaler au président de votre association.

COMITÉ DE RÉDACTION

| | |
|-----------------|---------------------|
| Éliane BÉGUOIN | Christiane GRONLIER |
| Pierre BIANCO | Jean-Claude BARBIER |
| Georges REYNAUD | Catherine MERCIER |
| | Anne-Marie RUBINO |

Paléographie Sandy-Pascal ANDRIANT

Questions-Réponses Bernard GUIZ

Revue des Revues Anne-Marie RUBINO

P.A.O. François GENNET

PROVENCE GÉNÉALOGIE

Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique du Midi-Provence

Diffusion nationale et outre-mer (association loi 1901)

Archives et Bibliothèque départementales Gaston-Defferre, 18 rue Mirès 13303 Marseille cedex 03

Date dépôt légal : janvier 2018

N° ISSN : 1169 - 1808

Directeur de publication : Éliane BÉGUOIN

Responsable de la rédaction : Georges REYNAUD

Imprimeur : Omnicoloris - imprimeur à Marseille

107, boulevard Jeanne-d'Arc, 13005 Marseille

Tél. : 04.91.36.54.00

Courriel : devis@omnicoloris.fr

Prix du numéro : 6 euros

CPPAP N° 0319G89825

Le Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <u>LE CGMP et L'EDITORIAL</u> | 1 |
| <u>LES ASSOCIATIONS</u> | 10 |
| <u>QUESTIONS / REPONSES</u> | 20 |
| <u>NOS ANCÊTRES</u> | |
| <i>Impositions et organisations financières du comté de Provence</i> Sébastien Avy | 22 |
| <i>Pierre Gemy, fils aîné (1829 - 1908) et sa maison de Cassis (1904)</i> Alain Gemy | 27 |
| <i>Doubs : il faut exhumer le curé de Mandeure et sa mère</i> Jean-Claude Barbier | 30 |
| <u>LA VIE D'AUTREFOIS</u> | |
| <i>Marseille et les Anglais pendant les guerres de la Révolution et du Premier Empire.</i> Pierre Bianco | 32 |
| <i>« Périples généalogiques »</i> Christiane Folliero de Luna | 36 |
| <i>Le rituel de l'émancipation</i> Sandy-Pascal Andriant | 37 |
| <i>« David Jeanne dite Jean de la ville d'Aix »</i> Claudine Luciani | 38 |
| <i>Une histoire d'eaux</i> Claudine Luciani | 39 |
| <u>PERSONNAGES ILLUSTRES</u> | |
| <i>Le Prix Montyon décerné à une Bonniculaise : « Madeleine Laugier »</i> Renée Constantin | 40 |
| <i>Louis Roubaud, grand reporter et écrivain (Marseille, 1884-Lyon, 1941)</i> Georges Reynaud et Jean-François Roubaud | 42 |
| <u>PALEOGRAPHIE</u> | |
| <i>Donation et médecine parallèle</i> Jean-Paul Métailler | 46 |
| <u>DROITS ET OUTILS</u> | |
| <i>Cours de généalogie : le permalien</i> Qu'est-ce qu'un permalien ? | 48 |
| <u>MIGRANTS</u> | |
| <i>J'ai trouvé un couple de niçois près d'Etampes, à Guigneville (91)</i> Miguel Alonet | 50 |
| <u>NOUS SOMMES TOUS COUSINS</u> | |
| <i>Les surprises de la généalogie</i> Paul Pietranera | 51 |
| <i>Mon ancêtre-cousin, Camérier Secret du Pape Pie X</i> Robert Maillard | 52 |
| <u>COURRIER DES LECTEURS</u> | 54 |
| <u>À LIRE</u> | 56 |
| <u>LA REVUE DES REVUES</u> | 58 |



CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU MIDI-PROVENCE

Siège social : Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre,
18 rue Mirès 13303 Marseille cedex 03

Correspondance : C.G.M.P. - B.P. 70030 - 13243 Marseille cedex 01

Courriel : cgmp.asso@gmail.com

Site internet : <http://www.cgmp-provence.org>

Membre de la **Fédération Française de Généalogie déclarée d'utilité publique** et de la **Fédération Historique de Provence**. Créé en 1970, le CGMP regroupe les associations de généalogistes de la Provence, du Comtat Venaissin, du Pays Niçois, de la Corse et de la Drôme Provençale.

ANCIENS PRÉSIDENTS

† Yvan MALARTE (1970-1982)
† Paul GUEYRAUD (1982-1986)
Christiane GRONLIER (2004-2007)
Éliane BÉGUOIN (1987-2004 et 2007-2014)

BUREAU

Président honoraire Éliane BÉGUOIN
Président Jean-Marie DELLI PAOLI
1^{er} vice-président Jean-Paul BERBEYER
Secrétaire Véronique GENNET
Trésorier Jean-Pierre BAUX
Vice-présidents Agnès AIRAUD-CHIARA
Régine BON
Francel GENAUZEAU
Marie-Dominique GERMAIN-CIAMIN
Christiane PADOVANI
Suzanne PAWLAS
Guy VENTURINI
Secrétaire adjoint Paule PHILIP
Trésorier adjoint Agnès AIRAUD-CHIARA

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque Régionale Yvan-Malarte
Port-de-Bouc-Généalogie
Centre culturel Elsa-Triolet
Rue Charles Nédélec
13110 Port-de-Bouc

Horaires d'ouverture :

⇒ tous les jeudis de 18h00 à 19h30
⇒ 3^e samedi de chaque mois de 13h30 à 18h30
⇒ Fermeture lors de la période estivale

CORRESPONDANT

Paris

M. Alain ROSSI
16, rue de l'église
92200 Neuilly

Provence Généalogie est votre revue !

Amis lecteurs et généalogistes,

La revue *Provence Généalogie* vous intéresse et vous souhaitez qu'elle s'améliore encore. Vous voulez trouver des articles qui concernent votre région, vos départements, vos secteurs, connaître la vie des habitants, leur travail, leur famille, leurs habitudes, etc.

Vous avez TOUS au cours de vos recherches fait des trouvailles, étudié une famille, un métier, une coutume. Vous avez commencé à rédiger un texte.

Alors faites-nous partager vos découvertes !

Provence Généalogie est votre revue. Elle ne contient que ce que vous voulez bien lui apporter. Enrichissez-la de vos travaux, même modestes, ils peuvent intéresser quelqu'un d'autre.

Merci d'envoyer vos articles à Eliane Béguoin : louis.beguoin@wanadoo.fr
et François Gennet : francois.gennet@outlook.com

Texte : en fichier Microsoft Word, OpenOffice ou LibreOffice, sans mise en page.

Illustration : fichier image JPG, si possible en 300ppp.

MERCI à tous ceux qui contribuent déjà. MERCI aux futurs contributeurs.

LA GENEALOGIE ET L'ECOLE

Il est parfois des moments où l'actualité nous entraîne doucement dans des rêveries aux colorations passéistes. Ce charme n'est pas étranger aux généalogistes que nous sommes puisque nous avons vocation à fouiller dans un passé plus ou moins bien défini en fonction de l'adresse du scribe ou de la nôtre à le déchiffrer !

C'est tout à fait ce qu'il se passe lorsque nos pensées nous projettent au cœur du prochain rendez-vous Gapençais, celui que nos amis haut-alpins nous concoctent fébrilement avec une belle passion.

Comment ne pas être fier de ce mariage entre l'école et la généalogie, thème de nos XXIV^e Journées Régionales, cinquante ans après la création de notre Fédération Française de Généalogie ?

Comment ne pas jalouser nos chers enfants ou petits-enfants d'entrer si jeunes en « Histoire de Famille » alors que la plupart d'entre nous n'ont connu ce bonheur qu'à un âge parfois bien avancé ?

Comment aussi ne pas avoir une pensée pour ces trois instituteurs qui, en 1970, nous ont offert le CGMP et la formidable aventure que nous vivons sur le chemin de vie de nos ancêtres ? Ils ne soupçonnaient certainement pas l'engouement qu'ils allaient provoquer !

Et dites-nous comment faire pour ne pas se laisser emporter par l'évocation de ces paysans des hautes vallées de la Vallouise ou du Queyras qui durant les rudes et longs mois d'hiver formèrent ces fameux instituteurs qui plumes au chapeau portaient enseigner la lecture aux Provençaux des plaines ?

Certains y ont vu la conséquence d'une des pratiques de cette religion dite réformée qui exige la lecture journalière des saintes écritures, mais ne seraient-ils pas plutôt le fruit d'une ambitieuse et saine émulation ? Celle qui aboutira au XI^e siècle à la naissance du notariat dans les vallées briançonnaises¹ ?

Peut-être pourrait-on aussi y desceller une certaine réminiscence du culte mythologique qui impliqua l'utilisation de supports écrits indispensables pour mémoriser et perpétuer une religion aux innombrables divinités ?

Et forçant le trait, rêvons plus loin.

Rendons-nous sur les territoires de la république de Marseille ou de ceux de Narbonne lorsqu'elle était capitale de la Province de Transalpine, dans un temps où la culture et l'enseignement allaient inonder notre pays à partir de ces temples du savoir et de la connaissance ! Au moment où l'Europe se pressait à nos portes pour recueillir le meilleur savoir du moment²... Une époque où les Timouques pouvaient justifier de leur généalogie sur trois générations³ et où les Narbonnais avaient un nom, un prénom et même un surnom⁴ ! Un temps béni pour le généalogiste s'il y en eut...

Comment ne pas être impatients de nous retrouver à Vapincensis, autrement dit à Wapincum, que l'on y accède par la porte de Colombe, de Jaussade, de Lignole ou de Saint Arey, qui sont représentées par les quatre tourelles qui figurent sur le blason de la ville de Gap⁵ !



Mais que cela ne nous empêche pas de passer une magnifique saison estivale pleine de découvertes et de jolis temps de farniente dans l'espoir d'un automne généalogique que nous pressentons radieux !

Jean-Marie Delli Paoli

¹ Guide des recherches sur l'histoire des familles – Gildas Bernard -Edition Archives Nationales 1981 page 61.

² A Rome, Marc-Antoine Gnifon natif de Marseille, fut le professeur de Cicéron - *26 siècles d'éducation à Marseille* – Editions Européennes Marseille Provence juin 1999 - Paul Rollin - page 25.

³ Thème du XXII^e Congrès National de Généalogie Marseille 2013 – En France la généalogie naît à Marseille.

⁴ Le gentilice romain désigne chacun sous une triple appellation d'un prénom, d'un nom de famille et d'un surnom – Anne Brenon -*Le petit livre aventureux des prénoms occitans au temps du catharisme* – Editions Loubatières – juin 1992 – page 14.

⁵ *Histoire de la Ville de Gap* - direction Georges Dusserre et la SEHA – juin 1966 et extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 31 juillet 1965 Maire : Emile Didier - pages 6 – 11- 14 et annexe II.

BON DE COMMANDE

M. Mme Melle Nom Prénom :
(rayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal : Commune :

Date :

Signature :

SERVICE PUBLICATIONS

Vente exclusivement aux adhérents de la Fédération Française de Généalogie. **Port compris.**

PRIX VALABLES AU 1^{er} JANVIER 2018

- | | | | |
|--------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> | Ref 1 | PUYLOUBIER, aspects des siècles passés | 16,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Ref 2 | GÉNÉALOGIE ET TEXTES ANCIENS, de Georges TÊTE | 19,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Ref 3 | PROVENÇAUX ILLUSTRES | 26,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Ref 5 | RÉPERTOIRE TOPONYMIQUE DE LA FRANCE AU XVIII ^e SIÈCLE d'après les levés de CASSINI (Région PACA) | 40,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Ref 7 | cédérom DICTIONNAIRE DES NOMS DE FAMILLES - 2 ^e édition CGMP | 12,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Ref 9 | Revue Provence-Généalogie | 6,00 € |
- Les « **Provence-Généalogie** » anciens sont en vente dans la limite des disponibilités.

Pour toute commande vous adresser au CGMP - BP 70030 - 13243 Marseille cedex 01

VOS SOUVENIRS SONT PRÉCIEUX ET SI VOUS LES TRANSFORMIEZ EN LIVRE ?



Les histoires de famille s'écoutent... et puis s'oublient.
Quand ceux qui les racontent disparaissent, une partie de l'histoire familiale est alors perdue à jamais.

Rassembler ses souvenirs dans un livre, c'est leur permettre d'être transmis, intacts, aux générations suivantes. Faire le récit de sa vie, c'est aussi témoigner de la grande Histoire par le prisme de la petite.

Pour transmettre votre histoire, celle de vos grands-parents, de vos parents, je vous propose d'en faire un livre, imprimé au nombre d'exemplaires de votre choix et agrémenté d'un livret photos.

Pour parler de votre projet :

Agnès Jésupret
06.63.79.69.87
ajesupret@yahoo.fr



Pour en savoir plus :
www.larembobineuse.fr



Rapport moral de l'assemblée générale du CGMP

Brignoles 14 avril 2018

L'exercice 2017 a été marqué par une multitude d'événements et de manifestations, dont la principale fut consacrée à la tenue du XXIV^e Congrès National de notre Fédération. Il s'est déroulé dans la ville du Havre les 8, 9 et 10 septembre derniers.

Mais avant d'entamer cette assemblée générale, nous aimerions avoir une pensée pour nos trop nombreux compagnons de route qui nous ont quittés dans le courant de cet exercice.

Ce fut le cas de :

- Marcel Guénot, Christian Jannet, Patrice Riotte, Jean Bégouin, Jean Destelle, Andrée Fournier, Mireille Hervier, Denise Rougier, André Bousquet, Agricol Robert, Michel Pourroy, Claude Mathieu, Bernard Gibert, Jean Grosdidier de Matons, et, récemment, François-Michel Stéfani époux de notre adhérente, ancienne secrétaire de l'AG 13 Geneviève Stéfani.

Recueillons-nous quelques instants pour honorer leur mémoire.

ETAT DES EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2017, nous constatons une évolution encourageante de l'ensemble des effectifs qui progressent de 2,64 %. Si on excepte le CEGAMA pour lequel la faiblesse du nombre d'adhérents amplifie la variation négative de l'exercice, l'ensemble des effectifs demeure à peu près stable pour plus de la moitié de nos associations et en hausse pour trois d'entre elles.

Voici leur répartition au 31/12/2017 sauf erreur ou omission :

| Dpt. | 2017 | 2016 | 2015 | + ou - | % |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| 04 | 203 | 192 | 206 | +11 | -5.7 |
| 05 | 254* | 235 | 209 | +19 | -8.1 |
| 06 | 92 | 102 | 101 | -10 | -9.8 |
| 13 | 493 | 485 | 503 | +8 | +1.6 |
| 20 | 185 | 188 | 185 | -3 | -1.6 |
| 26 | 258** | 260 | 311 | -2 | -0.8 |
| 83 | 100 | 103 | 102 | -3 | -2.9 |
| 84 | 357 | 327 | 304 | +30 | -9.2 |
| Total CGMP | 1942 | 1892 | 1921 | +50 | +2.64 |

Auxquelles s'ajoutent * 20 & **39 adhésions en participation à une association secondaire.

LE SITE DU CGMP.

Un peu trop statique. Les manifestations de nos diverses associations ne sont pas toujours annoncées suffisamment à l'avance. Il manque de spontanéité et ses pages ne sont pas très souvent impactées par des nouvelles ou des centres d'intérêt capables d'attirer des visiteurs.

Le fil de l'actualité qu'il devrait dévoiler pourrait contribuer à rendre plus lisibles les diverses manifestations de nos associations et permettre aussi aux internautes de visualiser l'interactivité de nos huit associations et accroître ainsi la lisibilité de chacune d'entre elles.

Le sentiment de solidarité et d'union qui devrait s'en dégager a pour but de renforcer l'image de notre efficacité et de souligner la philosophie associative qui nous anime.

Nous devrions pouvoir faire beaucoup mieux en réfléchissant aux éléments que nous pourrions y inclure afin d'en augmenter l'attractivité voire le rendre incontournable pour accéder aux recherches sur notre région.

Chacun d'entre nous est invité à y réfléchir et à proposer des solutions.

ACTIVITES DE L'EXERCICE 2017 :

L'année 2017 fut une année de Congrès.

Le XXIV^e s'est tenu au Havre dans le courant du mois de septembre où il était organisé par nos amis du Groupement Généalogique du Havre et de Seine Maritime (à l'image du CGMP cette entité régionale regroupe neuf associations généalogiques) à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de la ville par François I^{er}.

Nous y étions représentés par quatre membres du CGMP et deux époux accompagnateurs qui ont eu la gentillesse de nous apporter une aide précieuse. Nos hôtes avaient mis en place une animation avec les écoles locales. Notre stand, présentant les généalogies de deux personnages haut-alpins très connus en Normandie, y rencontra un franc succès.

Les constatations et les commentaires qui animèrent la Journée Fédérale ont été repris dans nos éditoriaux ainsi que dans le compte rendu du Congrès paru dans le numéro 186 de Provence Généalogie en décembre 2017.

Si nous prenons à cœur les menaces de cette situation sur la survie de nos associations, nous devrions concentrer nos réflexions et nos actions sur ce sujet tout au long des prochaines années.

Nos adhérents privés de Congrès par une distance rédhibitoire ont eu heureusement de multiples occasions de se retrouver en Provence et ailleurs.

En voici une liste non exhaustive :

Assemblées Générales de nos associations constituantes :

- 19 janvier 2017 – AG de CGENEA83 à Saint Raphaël
- 28 janvier 2017 – AG de l'AGHA à Gap et visite d'une exposition sur les 900 ans de la fondation de la Chartreuse de Durbon par l'archiviste M. Biarnais.
- 29 janvier 2017 – AG du CGAHP à Manosque et conférence de Louis Plantier sur les fontaines de Provence.
- 04 février 2017 – AG du CEGAMA à Roquefort-les-Pins
- 04 février 2017 – AG du CGV à Jonquières avec remise des relevés BMS
- 18 février 2017 – AG du CGDP à Montélimar
- 04 mars 2017 - AG du CGMP à Brignoles
- 24 juin 2017 – AG de l'AG13 à Lamanon en présence de M. Colomb maire du lieu avec remise des relevés de registres paroissiaux et de d'état civil de 1600 à 1890 et celle de 5 brevets de généalogie du 1er degré à Mme Marie-Josée Fauconnier de Château Gombert et du 2ème degré à MM. Claude Nardilli d'Aubagne et Jean-Pierre Webert des Pennes-Mirabeau. M. Claude Rouard de Château Gombert et Mme Patricia Micelli des Pennes-Mirabeau se sont vus quant à eux remettre en même temps les brevets des 1er et 2nd degrés.

Rappelons que RHFC tient son AG en fin d'année, celle de 2016 ayant eu lieu à Marseille le 3 décembre 2016.

Autres rencontres et expositions :

- 06 au 28 janvier 2017 le CEGAMA participe à « Roquefort les Pins depuis 16.000 ans » en présentant une exposition Généalogique et des ateliers d'introduction à la Généalogie.
- Mars 2017 une délégation du CGV accompagnée des releveurs remet un exemplaire des BMS à la mairie de La Bastidonne.
- 10 & 11 mars 2017 participation au Grand Salon de la Généalogie de la mairie du XV^e arrondissement de Paris où nous sommes représentés par quatre adhérents du CGMP.
- 17, 18 & 19 mars 2017 participation au XVI^e Rencontres Généalogiques et Historiques de Mauguio organisées par le Cercle Généalogique de Languedoc.
- 31 mars 2017, invitation à l'opération portes ouvertes par GAMT à Aix-en-Provence sur le thème « Généalogie des émigrations espagnoles en Afrique du Nord (période 1830/1962) ».

- 09 avril 2017 à Cliousclat le CGDP une Journée de Généalogie avec une exposition portant sur les familles Cliousclatiennes et sur : « La santé de 1800 à 1920 ».
- 29 avril 2017 RHFC fête ses 15 ans d'existence à Marseille en proposant une exposition généalogique agrémentée par la présentation d'œuvres artistiques de ses adhérents. Nicole Bonsignori y propose une conférence intitulée : « L'autre exilé de Sainte Hélène », Bernard Négretti une autre sous le nom de : « L'origine des patronymes en Balagne » et Maryline Payen-Brunet « A la rencontre de la psychogénéalogie », le tout accompagné d'un atelier découverte pour les visiteurs non-initiés.
- 11 mai 2017 Obtention de la reconnaissance d'intérêt général (RIG) par l'AGHA.
- 19, 20 & 21 mai à la Bastide de la Salle de Bouc-Bel-Air participation de RHFC et du CGMP à l'exposition Généalogique organisée par le Club Municipal de Généalogie local.
- 27 mai 2017 à Réallon Max Tiano organise pour l'AGHA une rencontre Patrimoine et Généalogie.
- 8 juillet Journées Généalogiques des Pays de Buech et des Baronnies Orientales comportant des rencontres, expositions, informations et documentation à Aspres-sur-Buech organisée par Jean-Paul et Giuliana Métailler et par l'AGHA et le CGDP. Conférences de Fanny Clément, Cécile Roger-Assmann, Claude Piot et Jean-Baptiste Richardier sur la vie à Agnielles-en-Beauchaine. Le Conseil Départemental était représenté par Mme Saudemont et les AD par Mme Edwige Févre.
- 16 juillet 2017 à Saint-Bonnet en Champsaur participation de l'AGHA et du CGMP à la « Cousinade Athénour » organisée par Sylvain Athénour (chargé des relations extérieures et des opérations pour la France et la Suisse romande chez Familysearch) aidé des auteurs du livre « L'émigration des Haut-Alpins aux Amériques » MM. Patrick Caffarel et Michel Clément.
- 02 & 03 septembre participation du CGV au Forum d'Avignon.
- 9 septembre participation du CGV au Forum d'Isle-sur-la-Sorgue.
- 8, 9 & 10 septembre 2017 XXIV^e Congrès National de Généalogie au Havre
- 17 septembre exposition à Lapalud à l'occasion des fêtes du Patrimoine, le CGV remet les relevés des actes de notaires de 1597 à 1731.
- 23 et 24 septembre 2017 RHFC organise la X^e Consulte des Corses de l'Extérieur à Canari sous le thème « Capi Corsu, Marine è Paesi » avec visite du patrimoine religieux, présentation du film « Les traversées aventureuses » de Valérie Simonet et deux conférences « Le Cap Corse et la mer » par Michel Vergé-Franceschi et « Le commerce maritime en Corse du XVI^e au XVIII^e siècle » par Jean-Christophe Liccia.

- 7 octobre 2017 le CCR réuni à La Brillanne décide de lancer la numérisation des bulletins de liaison du CGMP « Provence Généalogie » afin de les mettre en ligne au-delà des trois dernières années (Marie Dominique Germain-Ciamin, Jean-Pierre Baux et Sébastien Avy se proposent pour aider à la numérisation et Sandy Pascal Andriant à la mise en ligne).
- 15 octobre 2017 Rencontre annuelle des adhérents du CGAHP et de ceux de l'AGHA à Sisteron avec des visites de la ville couvertes par Sylvie Norman et Sylvain Roustan.
- 04 novembre 2017 à Montélimar séance de formation Webmaster organisée par Sandy Pascal Andriant.
- 04 & 05 novembre le CGV représente le CGMP au Salon de Généalogie de Nîmes au stade des Costières.
- Du 10 et 12 novembre 2017 l'antenne de Bonnieux du CGV organise une exposition à l'Espace Jardins de Madame à Oppède « 14-18 Les poilus de la grande guerre sous le regard de Notre Dame Dalidon » avec, le premier jour, visite des élèves d'Oppède.
- Du 10 et 12 novembre 2017, l'antenne de Bonnieux du CGV participe aussi à une exposition organisée par les mairies de Saint Pantaléon – Goult et l'association « Canton d'Apt 14-18 ».
- 25 novembre 2017 à Mornas, le CGV organise en partenariat avec les « Amis de Mornas » une exposition généalogique avec remise des relevés BMS des années 1571 à 1794.

Autres occasions de rencontre :

Outre les multiples réunions et conférences données dans les locaux de nos huit associations et de leurs antennes, il faut noter les différents cours d'initiation aux recherches généalogiques, parfois donnés aux UTL (Université du Temps Libre), à l'informatique et à l'utilisation de ses principaux logiciels, ainsi qu'au cours de paléographie qui sont généreusement proposés par plusieurs d'entre elles, tels les cours mensuels pour débutants ou confirmés diffusés dans la plupart de nos associations ou de leurs antennes.

Changements impactant la constitution des Bureaux associatifs relevés au cours des A.G. :

Au CGV nous notons la démission du président Claude Barozzi et son remplacement par Claude Noailles. A l'AG13 c'est Eliane Béguoin qui assume la présidence après le décès de Christian Jannet. Au CCR pour l'AGHA Marie-Hélène Eyraud remplace Marie-France Claverie et pour le CEGAMA Jean-Claude Caron vient compléter l'équipe.

Autres changements :

Après 10 ans de dévouement à l'animation de la rubrique « La Revue des revues » Colette Chapiro cède la responsabilité de celle-ci à Anne-Marie Rubino ; Sébastien Avy après plus de douze années passées aux manettes de la publication assistée par ordinateur (PAO) de Provence Généalogie en cède les rênes à François Gennet époux dévoué de Véronique.

Un grand MERCI à tous les quatre pour tous les services bénévoles rendus à notre collectivité et aussi pour ceux qui ne manqueront pas de suivre !

Autres Actions Remarquables :

- Nos associations poursuivent inlassablement la numérisation et l'informatisation des actes de catholicité, de ceux de l'état civil ainsi que des actes notariés de leur département.

Elles participent ainsi à un devoir de mémoire qui a permis dans le passé de sauver des informations qui quelquefois ne sont plus lisibles aujourd'hui et facilitent le travail de recherche des généalogistes en général et de nos adhérents en particulier.

- Les sites Internet des associations de notre Union sont revisités et améliorés en permanence grâce aux connaissances précieuses de plusieurs de nos webmasters.

Ils offrent une meilleure lisibilité et de précieux renseignements avec, entre autres, la mise en ligne de dépouillements accessibles à leurs adhérents et parfois même à l'ensemble des visiteurs comme certaines de nos associations l'ont décidée.

- La plupart de nos relevés sont aussi confiés au site de Généabank. Par cet intermédiaire Fédéral ils permettent de répondre instantanément à des questions ciblées mais, il faut en convenir, manquent singulièrement de souplesse pour les utilisateurs désirant établir une généalogie descendante.

Ne bénéficiant pas d'un partage universel des dépouillements de nos associations, il est nécessaire de réfléchir à une technique d'accès transversal permettant l'accès aux informations de tous les sites des associations du CGMP en faveur de chacun de nos adhérents.

- Il nous semble bon aussi, de rappeler que les adhérents qui n'ont pas la possibilité d'accéder à Internet ou qui ne peuvent se rendre dans nos diverses permanences, doivent impérativement être abonnés à notre revue « Provence Généalogie ». C'est alors à elle que revient la charge de divulguer les informations et de leur faire partager les divers comptes rendus de nos activités.

Edition d'ouvrages :

Nos adhérents ne se contentent pas seulement de présenter le résultat de leurs études dans *Provence Généalogie*, ils ont parfois l'opportunité d'en faire bénéficier un environnement plus large en ayant recours à l'édition.

C'est le cas cette année pour la liste non exhaustive des ouvrages que nous avons détectés :

- Pierre Bianco « *Pardou de Thoard* ».
- Georges Reynaud « *Cartographes et dessinateurs à Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles* », cahier numéro 109 du Comité du Vieux Marseille.
- *Provence Généalogie* s'est aussi fait l'interprète de nombreux autres ouvrages intéressant la généalogie ou l'histoire régionale mais nous n'avons pas pu déterminer si les auteurs figuraient parmi nos adhérents ou les lecteurs de PG.

CONCLUSION :

Ce compte rendu d'activités a mis l'accent sur les actions les plus remarquables que nous avons détectées dans le courant de l'exercice qui nous occupe. Il est évident qu'en agissant ainsi nos associations se

démarquent des organisations commerciales qui vendent parfois à leurs clients une partie des services que nous offrons bénévolement à nos associés !

Dans cette période de concurrence où nous devons lutter pour maintenir nos effectifs et assurer notre indépendance financière il nous faut accentuer cette offre de service que les professionnels ne peuvent suivre.

Les manifestations, expositions, conférences ainsi que nos divers cours de formation (initiation à la généalogie, à la paléographie, à l'histoire locale...) sont à poursuivre et à développer. La convivialité, l'esprit d'entraide et de partage que dégagent ces actions doivent plus que jamais être nos fers de lance car ce sont ces qualités que plébiscitent nos adhérents et qui nous permettent de poursuivre, sinon notre développement, pour le moins le maintien de l'ensemble de nos activités.

Dans une époque où certains stigmatisent l'expansion de l'égoïsme et du repli sur soi, nos adhérents leur apportent un cinglant démenti et peuvent être fiers de perpétuer ces vertus cardinales que nous retrouvons dans la vie de nos ancêtres : la convivialité, l'aide et le partage.

Bravo à chacun d'entre vous pour cette contribution aux actions du CGMP et d'en porter si haut les couleurs.

Hommage à André Sarre.

André avait perdu son épouse depuis de nombreuses années.

Née Jeanne MEYNENC nous étions très nombreux à cousinier avec elle par nos ancêtres des Baronnies et de la Vallée du Buech.

Le couple, adhérents du CGMP depuis les années 80, est à compter parmi les précurseurs de nos travaux de dépouillements.

Il nous sollicitait régulièrement pour en pratiquer la duplication afin de leur donner la plus grande diffusion possible et permettre que ces travaux profitent à un maximum de chercheurs dans un temps où Internet n'existait pas.

C'est ainsi que depuis ces années nous alimentons régulièrement les AM, les AD et la bibliothèque du CGMP (nous en conservions aussi un exemplaire chacun) sponsorisés par le Crédit Lyonnais qui avait accepté d'assurer la charge financière des exemplaires publics.

C'est en grande partie grâce à leurs travaux et à ceux de + Gaston CANU et de son épouse Suzanne MIELLOUX (qui malgré son grand âge poursuit inlassablement ses activités bénévoles) que nous avons pu offrir de nombreux articles à PG et conforter nos chantiers d'ascendance familiale lorsque la vie professionnelle ne nous permettait pas de nous rendre plus de deux ou trois journées par an aux AD des Hautes-Alpes.

André SARRE fait partie de ces personnages exemplaires dont nos associations conserveront le souvenir, celui d'un pionnier du monde généalogique moderne.

Nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Merci André de nous avoir accompagnés durant toutes ces années.



Jean-Marie delli Paoli

Nouvelles & Ressources

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance d'un nouveau site vauchusien :

<https://memoires-bedoin-ventoux.fr>



L'association Mémoires de Bédoin et du Ventoux est une association historique et culturelle loi 1901 sans but lucratif située à Bédoin dont l'objet est "d'étudier le Patrimoine historique, archéologique, naturel et culturel de Bédoin et de sa région et de diffuser le résultat de ses recherches sous formes de publications, conférences, expositions...".

Elle a été fondée par un petit groupe de Bédouinçais passionnés d'histoire qui se sont rencontrés pour préparer la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale en 2014. A partir de leur travail de recherche sur les soldats de Bédoin "Morts pour la France", ils ont organisé une exposition d'objets, souvenirs, photos des "Poilus de Bédoin" en novembre 2014 comptant plus de 1000 visiteurs.

Forts de ce succès et en poursuivant leurs recherches sur les soldats de Bédoin, ils ont souhaité élargir leurs investigations à d'autres thèmes et ont créé l'association Mémoires de Bédoin et du Ventoux en 2017.

Pour l'AGHA-05 :

De nouveaux relevés de notaires avec lien vers les AD-05 sont en ligne :

https://www.agma.fr/neo/?Convention-avec-les-Archives-Departementales-des-Hautes-Alpes&var_mode=calcul

Je vous ai concocté un tableau « triable » comme un tableur bien connu :

https://www.agma.fr/neo/?Relevés-des-Contrats-de-Mariage&var_mode=calcul

Sandy Andriant (AGHA)

Un nouveau cercle dans le Sud-est :

La Fédération Française de Généalogie vient de nous faire connaître la création du **Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco** (CGHPM) dans une région qui nous est chère. L'association est présidée par monsieur **René-Yves Ducros**. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne implantation dans la Principauté où nous n'avons plus de représentation officielle depuis de nombreuses années.

Contacts :

par email : contact.cgghpm@monaco.mc

par courrier postal : CGHPM Administration

8, Rue Basse

MC 98000 MONACO-VILLE.

Jean Marie delli Paoli (CGMP)

Forum régional

Yahoo est très susceptible :

Selon que vous rédigez votre message directement sur le forum à partir de Firefox ou quelque autre navigateur, ou que vous envoyez un message depuis votre logiciel de courrier, Yahoo ne traitera pas les pièces jointes de la même manière :

- Soit elles seront apparentes en pied de message : <https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/c-g-m-p/conversations/messages/5545>

et du coup en PJ des messages reçus par les abonnés,

- Soit elles seront enregistrées dans les dossiers du forum et accessibles par un lien inclus dans le message sous forme d'icône cliquable.

Je n'ai jamais réussi à comprendre le pourquoi du comment... Tout dépend aussi de la façon dont vous recevez les messages :

Les PJ ne sont jamais incluses si vous avez opté pour un résumé quotidien au lieu des messages libres 1 par 1.

Reportez-vous aux méthodes :

- Messages 1 par 1 : c-g-m-p-normal@yahoo-groupes.fr

- Résumé quotidien : c-g-m-p-digest@yahoo-groupes.fr

- Pas de mail : c-g-m-p-nomail@yahoo-groupes.fr

- Se désinscrire : c-g-m-p-unsubscribe@yahoo-groupes.fr

Sandy Andriant (AGHA)

XXIV^e Journées Régionales de Généalogie Gap - 13 & 14 octobre 2018



- Généalogie en Corrèze (et son jeu généalogik)
- Les Lorrains de PACA
- La Seine et Marne
- La Poste
- Une association italienne
- Archives et Familles
- Le fil d'Ariane
- CDIP Archives et culture (Généatique, Généaprimé)
- Passion Généalogie
- FamilySearch

PROGRAMME :

visites et conférences sur inscription à
correspondance@agha.fr

Samedi 13 OCTOBRE

5 VISITES d'environ une heure chacune

MATIN

10h15 ARCHIVES DIOCESAINES 25 personnes

APRES-MIDI

14h ARCHIVES DEPARTEMENTALES 15 personnes

15h ARCHIVES DEPARTEMENTALES 15 personnes

16h ARCHIVES DEPARTEMENTALES 15 personnes

17h15 ARCHIVES DIOCESAINES 25 personnes

1 CONFERENCE : 14h durée 1h

« Comment attirer les jeunes vers la généalogie » par Evelyne Duret présidente de l'association « La Généalogie et les jeunes »

Dimanche 14 OCTOBRE

2 CONFERENCES

MATIN

10h15 durée 1 h : Jean-Pierre JAUBERT

« Gap en écoles... Pages d'histoire »

APRES-MIDI

14h durée 1h30 Archives Départementales (en deux parties)

« - L'e-service des Archives départementales des Hautes-Alpes : un outil de diffusion numérique - Généalogie et école : présentation des sources conservées aux Archives. »

13 et 14 OCTOBRE

Nombreuses expositions

dont celle réalisée par les enfants de l'école des Orres avec la participation de l'AGHA, celle des instituteurs des vallées haut-alpines dès le XVIII^e siècle, des généalogies d'institutrices et instituteurs haut-alpins tels Emilié Carles, les époux Freinet... et sans doute d'autres présentations par les associations du CGMP.

La date des journées régionales approche. Rappel, les 13 et 14 octobre 2018 à Gap (05000) CMCL.

Merci à tous les exposants d'avoir répondu présents (une trentaine). Je ne doute pas qu'avec eux ces journées seront une réussite. Liste à ce jour ci-jointe.

Le programme est également à votre disposition.

Un grand merci de vous inscrire en amont aux visites car le nombre est limité et nous prendrons les demandes dans l'ordre d'arrivée. A respecter: une seule personne par stand pourra être acceptée (vous partagerez ensuite) en raison du peu de places et pour donner l'opportunité à chacun de pouvoir y participer.

En ce qui concerne les conférences, pas de problèmes de places (150) mais la sécurité exige de connaître nom, prénom et département des participants. Envoyez ces renseignements si vous souhaitez participer à correspondance@agha.fr en précisant le titre de la conférence choisie, ou par courrier si vous n'avez pas d'adresse e-mail à :

AGHA 19 rue de France 05000 GAP.

LISTE DES EXPOSANTS

- Fédération Française de Généalogie (FFG) et Centre Généalogique du Midi-Provence (CGMP)
- Les 8 associations affiliées au CGMP : 04-05-06-13-20-26-83-84
- 05 : 3 associations des Hautes-Alpes : La Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Association locale des Ponts et Chaussées et Max Tiano
- 06 : l'AGAM et le Cercle du Pays Cannois
- 26 : EGDA
- Les Jeunes et la Généalogie
- GAMT (Algérie - Maroc - Tunisie)
- CGLB (Lyonnais et Beaujolais) - Rhône Alpes

Vos associations



CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES ALPES-DE- HAUTE-PROVENCE

16 boulevard Casimir Pelloutier
04100 Manosque

Courriel :
genealogie04@orange.fr
Internet : <http://>

■ Permanences

Samedi de 14h à 17h

■ Paléographie

1er Vendredi du mois

Base de données sur Généabank et Bigenot

Notre Assemblée Générale s'est tenue le dimanche 4 mars 2018 à Manosque dans la salle des Tilleuls. Elle a débuté à 10 heures 15. Le président, Jean-Paul Berbeyer a tenu tout d'abord à remercier Jean-Marie delli Paoli, président du CGMP, de nous honorer de sa présence ainsi qu'Éliane Béguoin, président d'Honneur du CGMP, pour sa fidélité à nos réunions. Jean-Paul Berbeyer a également remercié les nombreux adhérents qui, lors du renouvellement de leur adhésion, ont regretté de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui et l'ont chargé de vous transmettre toutes leurs amitiés. Qu'ils en soient bien remerciés. 85 membres étaient présents ou représentés.

Avant de commencer l'Assemblée Générale proprement dite, nous avons eu une pensée pour ceux qui, autour de nous, nous ont quittés : Mireille Hervier et Denise Rougier.

Rapport moral et rapport d'activité.

Notre association poursuit les objectifs fixés par les statuts, à savoir : - Poursuite des travaux de relevés systématiques, - Favoriser les contacts et les échanges mutuels, - Mise en commun et diffusion de ces travaux.

Nos travaux de relevé mobilisent de nombreuses personnes : celles et ceux qui lisent et transcrivent (Danielle, Paulette, Laure, Odette, Marie-France, Sylvette, Reine), celles et ceux qui saisissent les données sur l'ordinateur (John, Chantal, Alain, Nicole, Annie, Jean-Louis, Allain), celles et ceux qui relisent et vérifient, voire corrigent les coquilles (Magali, Dédée, Jacqueline), celle qui met en page (Dédée), celui qui met nos nouvelles données sur Généabank et Bigenot (Jean-Pierre), celles et ceux qui photographient les registres des notaires pour plus de facilité à transcrire et pour « stocker » ces actes qui pourront être communiqués aux adhérents qui en feront la demande (Annie, Monique, Georges).

Un très grand merci à eux tous.

Rappelons que les résultats sont diffusés soit sur Généabank et Bigenot, soit sur relevé papier pour consultation à notre permanence.

Notre association comptait cette année 203 membres. Une légère baisse donc en ce qui concerne les adhésions : une quinzaine de nouveaux adhérents sont quand même venus compenser les non-renouvellements ou les démissions.

Activités de notre Association.

Rappelons que les permanences se sont tenues tous les samedis après-midi (à l'exception des jours de fêtes, veilles de fêtes et jour de neige !) ce qui fait 44 samedis pour l'année 2017.

Le C.A. s'est réuni 3 fois dans notre local au boulevard de Temps Perdu.

Les membres délégués au CCR se sont rendus ou se sont fait représenter aux réunions du CGMP à Brignoles le 25 mars pour l'Assemblée Générale et pour un CCR, à La Brillanne le 7 octobre. Le CGMP nous a représentés, début octobre, au 24ème Congrès National au Havre.

Après 2016, qui fut une année riche en événements avec en particulier les Journées Régionales de Gréoux, nous avons néanmoins participé à plusieurs activités qui sont rappelées ci-dessous.

- Le 6 juillet, nous nous sommes retrouvés à Simiane-la-Rotonde. Avant d'investir le restaurant « Le Chapeau Rouge », nous avons déambulé dans les rues caladées, à la recherche d'un peu de fraîcheur (!) sur les pas de Pierre Bianco et l'après-midi nous avons suivi Anne-Marie de Cockborne dans le passé très riche de ce village (le matin nous avons eu la chance d'admirer la statue de sainte Victoire qui depuis a été dérobée...).

- Le 13 août, nous avons tenu un stand à la Foire Agricole d'Ongles. Au milieu de machines ancestrales, ce qui fait un petit lien avec la généalogie, et puis de fède, de bédigues, de cabre, d'ase, de galines, (là je ne vois aucun rapport avec les généalogistes !), nous avons renseigné de nombreux bas-alpins du coin et même des étrangers !

- Le 15 octobre, à Sisteron, sous un soleil éclatant et dans un mistral glacial, nous recevions nos amis d'en haut pour notre traditionnelle rencontre. Visite de la ville le matin, suivi d'un bon repas au restaurant « Le Cours » et nous terminions cette journée par la visite de la Cathédrale N.-D. des Pommiers et celle du Musée gallo-romain installé dans l'ancien Hôtel d'Ornano.

Rappelons que le vendredi après-midi quelques membres se retrouvent au local pour « travailler » ; les cours de paléographie sont assurés le premier vendredi du mois.

Généabank et Bigenot :

Alimentés par Jean-Pierre Baux (que l'on remercie pour cette tâche énorme), ces 2 sites disposent maintenant de 1 787 645 données (contre 1 762 872 en 2016) des Alpes-de-Haute-Provence (soit 24 773 actes en plus).

Un grand merci encore à Reine, Paulette, Danièle, Monique, Laure, Jacqueline, Chantal, Magali, Annie, Dédée, Sylvette, Rolande, Alain, John, Jean-Pierre, Guy, Jean-Louis, Pierre pour tout le temps passé pour la généalogie.

Un merci particulier aussi à Alain Agnel qui a réalisé notre dernier bulletin de liaison et à Pierre Bianco qui écrit nos comptes rendus.

Andrée Laugier, Trésorier du CGAHP, présente le rapport financier et le budget prévisionnel. Les trois rapports ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Projets pour 2018

- Poursuite des relevés notariaux et de l'État civil du XIXe et début XXe siècles.
- Participation aux Journées Régionales de Généalogie à Gap en octobre 2018.
- Les journées « découvertes » de printemps et d'été.
- Rencontre à Cruis le dimanche 22 avril.
- Visite des Archives Départementales des Alpes-de-Haute-Provence et de la Maison d'Alexandra David-Neel à Digne le mercredi 5 septembre.
- Rencontre 05-04 (probablement à Laragne). La date reste à définir.

Nouvelle affiche



GÉNÉALOGIE

Cercle Généalogique des Alpes-de-Haute-Provence
16 bd Casimir Pelloutier
04100 MANOSQUE

Permanence le lundi de 14 h à 17 h

Site : www.geneal44.fr Mail : genealogie44@orange.fr

Les activités principales du C.G.A.H.P. :

- La recherche généalogique des Alpes de Haute-Provence et la mise à disposition de relevés pour les adhérents*.
- Accueil et initiation à la généalogie.
- Réunions de travail hebdomadaires.
- Participation à différents congrès et journées généalogiques.
- Mise à disposition d'une bibliothèque.
- Echanges de bulletins et relevés entre associations.
- Publication d'un mini-bulletin trimestriel.
- Expositions généalogiques et/ou thématiques.
- Rencontres trimestrielles (Assemblée générale en janvier, réunions de printemps, journées d'été, rencontres avec nos amis hauts-alpins en automne, ...).



Coédition avec : www.provence-genealogie.fr

Le C.G.A.H.P. est membre du Centre Généalogique Mid Provence (C.G.M.P.) et de la Fédération Française de Généalogie.

* Banque de données disponible sur Sigene1 et Geneabank.

Déménagement et nouveau local

Depuis de nombreuses années, nous étions hébergés dans la Maisons des Associations de Manosque (ancienne gendarmerie). La municipalité ayant vendu le terrain à un promoteur, nous avons dû libérer le local avant le 31 mars.

Le déménagement s'est fait le 16 février et depuis nous sommes dans les cartons !! Il a fallu tout organiser, surtout des étagères mais nous tenons le « bon bout » et espérons pouvoir recevoir nos adhérents très bientôt.

Je tiens à remercier, pour leur aide lors de ce déménagement, Annie, Rolande et Magali pour la « manutention des cartons », et Alain et Guy pour le montage et l'installation des étagères avec un savoir-faire de professionnel et une ingéniosité remarquable. Notre nouvelle adresse est désormais : 16, Boulevard Casimir-Pelloutier.

Nous pensons changer notre jour de permanence qui sera le lundi de 14 à 17 heures. Les cours d'initiation à la paléographie auraient toujours lieu le vendredi.

Election des membres renouvelables

Sont renouvelables les membres suivants : Aimar Annie, Bouriot Jacqueline, Bianco Pierre, Giraud Patricia, Laugier Andrée. Patricia Giraud ne souhaitant pas se représenter, Anny Silve s'est portée candidate pour rejoindre le Conseil d'administration. Tous ont été élus ou réélus à l'unanimité pour les 3 ans à venir.



Un court échanges d'informations a terminé la réunion, au cours duquel ont été évoqués les problèmes relatifs à Généanet, Généabank, Gallica, ainsi que le souci de protection des données.

Et pour terminer notre réunion, nous avons eu une affectueuse pensée pour toutes les grands-mères (présentes ou absentes) puisque c'était leur fête ce dimanche 4 mars 2018.



La séance est levée à 11h 50.

Nous nous sommes ensuite retrouvés pour le déjeuner au restaurant « Le Cassandra » sur la place du Terreau pour (comme d'habitude) un bon repas. Vers 15 heures, M. Maurice Blanchard, président de l'association Tétéa de Sainte-Tulle, a fait une très intéressante causerie sur « La construction du pont de Manosque », ce qui a permis d'apprendre que plusieurs ponts se sont succédé sur cette rivière aux crues parfois imprévisibles, en attendant le nouveau pont en cours de construction. Nos vifs remerciements à M. Maurice Blanchard. L'après-midi s'est terminé autour de bugnes et de bouteilles de cidre avant que nous nous séparions vers 17 heures.



Cercle d'Entraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'Ailleurs

357, route de Valbonne
06330 Roquefort-les-Pins

Courriel : contact@cegama.org
Internet : <http://>

■ Permanences

Maison des Associations de Roquefort-les-Pins
2^e jeudi à partir de 18h

Bases de données sur Généabank et Bigenet



Les 7 et 8 avril, nous étions à Mauguio pour les « 17^e journées généalogiques et historiques » organisées par le Cercle Généalogique de Languedoc.

Comme chaque année les organisateurs ont su allier accueil amical et rigueur de l'organisation. Notre stand CEGAMA représentant également Généabank voisinait celui du CGMP et celui du Vaucluse.

Peu de visiteurs le dimanche.

Une occasion de rencontrer quelques rares adhérents, d'échanger avec d'autres associations, du CGMP et bien d'autres.

Une intéressante exposition à l'entrée du hall, présente le travail du CGL de Mauguio concernant la mémoire de la Grande Guerre et des Morts pour la France de la commune.

Francel Genauzeau, président



Recherches sur l'Histoire des Familles Corses

Maison de la Corse
69, rue Sylvabelle
13006 Marseille

Tél : 06 20 02 20 02
Courriel : rhfc.corsica@gmail.com
Internet : <http://genealogie-rhfc.fr/>

■ Permanences

lundi de 14h30 à 17h

Bases de données sur le site de l'association
Association reconnue d'intérêt général



Association Génomique des Bouches-du-Rhône

194, rue Abbé de l'Épée
13005 Marseille Tél : 04.96.12.49.93

Courriel : agbdr@wanadoo.fr
Internet : <http://www.ag13.org>

■ Permanences

Aix-en-Provence

Le Ligourès, 16 pl. Romée de Villeneuve
Jean-Luc Philip - jean.luc.philip.aix@free.fr

Aubagne

24, rue du Jeu de ballon
Bernard Guis - 04.42.03.83.26 - bernard.guis@wanadoo.fr

Allauch-Château-Gombert

Foyer des Anciens, le Logis Neuf
Jacqueline Astier - 04.91.68.43.98 -
jacastier@wanadoo.fr

Châteauneuf-lès-Martigues

Maison des Associations, place Bellot
Andrée Gombert - Michel Roux
micgusalbert@orange.fr

Eyguières - Centre Culturel, rue Bel Air

Marie-Françoise Buis - 04.90.57.97.63 -
lescheminsdupatrimoine@yahoo.fr

La Ciotat - Archives, rond-point des messageries maritimes

Daniel Gronlier
06.81.10.55.85 - daniel.gronlier@orange.fr

Les Pennes-Mirabeau

Le CALM, centre Jean Giono, chemin de Val Sec,
La Gavotte
Jean-Claude Barbier - 06.35.44.07.06
Patricia Miceli - 06.31.32.26.53 -
ag13.lespennesmirabeau@gmail.com

Marseille - siège administratif

194, rue Abbé de l'Épée, 13005 Marseille
Tél. 04.96.12.49.93

Port-de-Bouc - Centre Elsa Triolet,

Bd Charles Nédélec
Henri Girard - 04.42.86.02.97 -
girard.henri@wanadoo.fr

Salon-de-Provence

Maison de la vie associative, rue André-Marie Ampère
Albert Galmard - 04.42.74.08.82 -
albert.galmard@orange.fr

Venelles - Le Triboulet, 9 impasse de La Roberte

Michèle Laurin - 04.42.54.02.07 -
geneavenelles@gmail.com

Bases de données sur le site de l'association,
Généabank et Bigenet

Le mot de la nouvelle présidente de l'AG13

Le 31 mars dernier, j'ai été nommée présidente de notre association par le conseil d'administration nouvellement élu.

C'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je prends ainsi la suite d'Eliane Béguoin, Georges Reynaud et Jean-Marie delli Paoli qui m'ont accueillie (il y a bientôt quarante ans) aux Archives Municipales de la Place Carli lors des séances de relevés systématiques.

Je suis loin d'avoir leurs connaissances et compétences mais, à l'instar de tous mes prédécesseurs, j'ai la farouche volonté de tout faire pour que notre association continue à vivre et à s'affirmer comme une référence dans le paysage généalogique.

Avec l'aide précieuse du conseil d'administration et de l'ensemble de nos adhérents, je suis certaine des résultats.

De chaleureux remerciements à Eliane Béguoin pour son dévouement, sa constante implication dans la vie de l'AG13, son aide et ses conseils toujours avisés qui me sont si précieux.

Agnès Airaud Chiara

Les généalogistes du département réunis en ville

L'Association Généalogique des Bouches-du-Rhône (AG13) est née de la scission en associations régionales en 1982 du Centre généalogique de Midi-Provence créé à Port-de-Bouc en 1970.

Cette année encore l'association départementale a souhaité tenir son assemblée générale annuelle à Port-de-Bouc. Elle s'est déroulée samedi dernier au centre Elsa Triolet. Eliane Béguoin présidente de l'AG13 a ouvert la séance par un rapport moral et d'activités retraçant "l'important travail de relevés entrepris par les membres de l'association". Ainsi que leurs missions durant l'année 2017 et le premier trimestre 2018. Celles dédiées à leurs adhérents : accueil par les dix antennes de l'AG13 dans le département, aide à la lecture d'actes anciens dispensée aux généalogistes débutants comme aux plus confirmés, présentation des logiciels de généalogie, tenue des bibliothèques de



Un riche débat a suivi la présentation par la présidente, des perspectives 2018 de l'association départementale.

Port-de-Bouc et Marseille, riches d'ouvrages historiques et régionaux... Ainsi que celles qui impliquent une participation de l'association dans des événements régionaux ou nationaux comme les Journées des Associations et du Patrimoine, le Congrès national de Généalogie organisée par la FVG (Fédé-

ration Française de Généalogie) qui a eu lieu au Havre, le Salon de la Généalogie à Paris en mars 2017.

Et la présidente de lister quelques événements à venir : "les Rencontres Généalogiques à Mougins dans quelques jours, le fort Forum de Généalogie GENCO à Brive-la-Gaillarde

qui se déroulera en septembre prochain et les Journées Régionales du CGMP à Gap prévues en octobre 2018".

"Convivialité et entraide"

Après l'approbation des rapports (moral, d'activités et financières) par les membres de l'assemblée, Delil Pauli président du CGMP Marseille (Centre Généalogique du Midi Provence) a tenu à souligner "que par rapport aux sites marchands la convivialité et l'entraide doivent rester les points forts des associations de généalogie".

La tenue des brevets des 1^{er} et 2^e degrés (respectivement 8 et 64 quartiers) à trois adhérents, a précédé une réunion du nouveau conseil d'administration qui a élu Agnès Heyraud présidente. La journée s'est achevée par une conférence menée avec brio par J.C. Bonnin sur Léon Vidak, retraçant sa vie et ses multiples carrières dans la région et à Paris.

La Provence n° 7606 du mercredi 11 avril 2018



crédit photo, Jean Luc Phillip



crédit photo, Jean Luc Phillip

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

L'assemblée générale de l'AG13 s'est tenue le 31 mars 2018 à Port-de-Bouc.

Avant d'entamer les débats, Eliane Béguoin remercie la Mairie de Port-de-Bouc d'avoir mis la salle à notre disposition ainsi qu'Henri Girard et toute son équipe de nous accueillir dans ces locaux emblématiques du Centre Culturel Elsa Triolet.

C'est toujours un grand plaisir de se retrouver à Port-de-Bouc, berceau du Centre Généalogique du Midi Provence et de la généalogie en Provence.

Elle rappelle qu'un an s'est écoulé depuis le 1er avril 2017 où elle acceptait d'assurer l'intérim après le décès de Christian Jannet ; aujourd'hui son mandat se termine, le conseil d'administration va être totalement renouvelé conformément aux statuts et il se réunira à la fin de cette assemblée pour élire un nouveau bureau.

LE RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

L'année 2017 n'a pas été facile malgré la bonne volonté de toute l'équipe : le nombre d'adhérents au 31 décembre 2017 est seulement de 493. Il est à craindre que l'année 2018 ne soit pas meilleure malgré les efforts déployés.

Grace au travail de fourni de tous durant ces nombreuses années, nous avons une base de données importante mais nous avons du arrêter la mise en ligne des nouveaux relevés. Colette Chapiro et Georges Raynon travaillent inlassablement et avec acharnement depuis de longs mois au contrôle de ces milliers d'actes.

Georges Raynon reprend en mains l'informatique après le départ au mois de décembre dernier de Christophe Franchet qui assurait cette charge depuis le décès de Patrice Riotte.

Nous avons eu à déplorer un autre départ au mois de décembre, celui de notre trésorière : Hélène Amanatian a dû quitter son poste pour convenances personnelles.

La saisie de ces relevés doit être effectuée et un appel est adressé à toutes les bonnes volontés. Remerciements sont adressés à mesdames et messieurs Claudine et Gilbert de Castelet, Alain Levasseur, Marie-Françoise Buis, Régis Boutière, Hélène et Jacques Cardon, Jacques Blanc et à toutes les personnes qui nous confient leurs travaux et ont apporté de l'aide à Colette Chapiro pour la reprise des bases. Toutes ne sont pas nommées, la liste étant trop longue à énumérer.

L'ensemble des registres paroissiaux de certaines communes des Bouches-du-Rhône n'ayant pas été dépouillé, il est urgent que ces lacunes soient comblées avant d'entreprendre les relevés des XIXe et XXe siècles.

L'année écoulée a été riche en événements généalogiques :

Nos délégués au Conseil de Coordination Régional ont assisté aux trois réunions organisées par le CGMP

Nous avons tenu deux conseils d'administration : le 1er avril 2017 à Marseille et le 2 décembre 2017 à Port-de-Bouc

Au mois de mai 2017, Eliane Béguoin a représenté l'AG13 lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Généalogie à Paris

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 24 juin 2017 à Lamanon

Au début du mois de septembre 2017, c'est au Havre que s'est tenu le XXIVème Congrès National de Généalogie ; nous y étions représentés par Agnès Airaud-Chiara, Jean-Claude Barbier et Jean-Marie delli Paoli.

En septembre également, toutes nos antennes ont participé aux Journées des Associations et aux Journées du Patrimoine. A Marseille, nous étions présents à VIVACITE et aux Archives Municipales pour les Journées du Patrimoine

Le 2 décembre 2017, malgré un temps épouvantable, nous avons réuni ici-même les responsables d'antennes et les administrateurs;

Pour 2018, il va en être de même :

- Les 14, 15 et 16 mars 2018, Eliane Béguoin représentait l'AG13 aux Journées de Généalogie (organisées par Archives & Culture) qui se tenaient à la Mairie du XVe arrondissement de Paris ; ces journées ont permis d'agréables rencontres avec des adhérents habitant la région parisienne
- Le 3 juin 2018, participation au « Plateau Longchamp » organisé depuis 21 ans par la Mairie du 5ème arrondissement de Marseille et où l'AG13 est régulièrement présente
- Le 9 septembre 2018, l'AG13 sera présente au Parc Borély à Marseille pour VIVACITE et toutes les antennes participeront aux Journées des Associations de leur commune
- Les 29 et 30 septembre 2018, à l'invitation de nos

amis du Cercle Généalogique de Corrèze, l'AG13 se rendra à Brive-la-Gaillarde pour les Journées Généalogiques en Corrèze

- Les 13 et 14 octobre 2018, c'est à Gap que l'association sera présente pour les XXIIIe Journées Régionales de Généalogie du CGMP organisées cette année par nos collègues des Hautes-Alpes, sur le thème « La Généalogie et l'Ecole »

Toutes ces rencontres sont nécessaires pour mieux nous faire connaître, d'une part par les instances et également par les nombreux visiteurs généalogistes avertis ou profanes.

Mais des bénévoles et des adhérents dévoués sont indispensables pour tenir les stands ; malheureusement, ils sont de moins en moins nombreux.

Cette année, la bibliothèque s'est enrichie de deux nouveaux ouvrages : « L'histoire d'Allauch à travers ses voies et ses quartiers » de Bernard Monge (don de Jean-Baptiste Luppi) et « Cet ascenseur qui montait à la Bonne-Mère » de Robert Levet (don de Jean-Luc Philip). Grand merci aux généreux donateurs.

Il est rappelé que dans la bibliothèque (ouverte à tous) propose de nombreux ouvrages de généalogie et d'histoire locale, qui peuvent être consultés sur place (lors des permanences le lundi) ou empruntés.

Eliane Béguoin conclut ce rapport moral et d'activités en formulant des vœux pour que l'AG13 poursuive encore très longtemps sur la voie tracée par nos prédécesseurs. Et remercie l'assemblée pour son appui et son soutien.

Le rapport moral et d'activités pour 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

LE RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par la trésorière démissionnaire, Hélène Amanatian. Les comptes présentent un débit au 31/12/2017, du fait de l'absence de subvention cette année. Les frais devront donc être réduits pour ne pas aggraver la situation.

Georges Grandou (qui a accepté de remplacer Hélène Amanatian pour terminer l'exercice) présente le budget prévisionnel et indique que pour pérenniser les comptes, il faut absolument que l'AG13 arrive à « recruter » de nouveaux adhérents.

Le rapport financier pour 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

MODIFICATION DES ARTICLES 3 ET 10 DU REGLEMENT INTERIEUR

Les modifications proposées :

Les responsables des antennes sont de droit membres du conseil d'administration, ils doivent également avoir un suppléant (à qui ils pourront donner pouvoir en

cas d'absence lors des assemblées générales et des conseils d'administration)

Tous les membres d'une association locale « antenne de l'AG13 » devront être adhérents à l'association.

Après d'intenses discussions, la modification des deux articles est approuvée.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La totalité du conseil est à renouveler. Tous les candidats sont élus, à savoir :

Mesdames Agnès Airaud-Chiara, Jacqueline Astier, Eliane Béguoin, Josie Bollander, Marie-Françoise Buis, Colette Chapiro, Christiane Gronnier, Françoise Julien, Michèle Laurin, Danielle Nunez, Anne-Marie Rubino

Messieurs Jean-Claude Barbier, Bernard Coulon, Jean-Marie delli Paoli, Albert Galmard, Henri Girard, Georges Grandou, Daniel Gronnier, Bernard Guis, Bruno Maurel, Jean-Luc Philip, Daniel Ranchin, Georges Raynon, Michel Roux.

REMISE DES BREVETS

Jean-Marie delli Paoli remet les Brevets :
du Premier Degré (8 quartiers) à Mme Buis et à M Chave.
du Second Degré (64 quartiers) à Mme Miceli et à M Chave

INTERVENTION DU PRESIDENT DU CGMP

Jean Marie delli Paoli exprime également son plaisir de se retrouver dans les locaux qui ont vu naître le CGMP. Il souhaite évoquer deux points :

La réflexion du Président de la Fédération sur la stagnation voire la diminution du nombre des adhérents des associations : c'est la convivialité qui nous permettra de conserver nos adhérents malgré les pertes de relevés tombés dans les mains de sites marchands

La mise en ligne de tous les relevés du département des Hautes-Alpes ; l'association a signé une convention avec les AD05 et le département qui lui a permis d'obtenir une subvention de 1 000 €. Il nous faut trouver des solutions pour maintenir les associations et cela en est peut être une.

Il indique ensuite les dates de prochaines manifestations :

- Les Rencontres Généalogiques les 7 et 8 avril 2018 à Mauguio
- Les Journées Régionales les 13 et 14 octobre 2018 à Gap

- Le 25ème Congrès National de Généalogie du 11 au 13 octobre 2019 à Ajaccio

Il rappelle que pour faire vivre la revue Provence Généalogie, tous les adhérents sont invités à adresser au Comité de Lecture, des articles, des généalogies, des cousinades, etc...

QUESTIONS DIVERSES

James Smith prend la parole pour indiquer qu'il a le projet d'organiser de nouveaux cours de paléographie à partir de septembre 2018, dans le cadre de l'association qu'il a créée il y a trois ans, cours dispensés par Beatrice Beaucourt.

Ces cours se déroulent à Marseille, d'une durée de 1h30 et selon deux niveaux (débutants et confirmés) au tarif de 120 € pour 10 cours.

Discussion s'ensuit sur l'opportunité de recourir à des cours payants alors que ce service peut être proposé dans notre association.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée terminée, le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour élire le bureau et les délégués au Comité de Coordination Régional.

Le bureau de l'AG13 est ainsi constitué :

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| - Présidente | Agnès Airaud-Chiara |
| - Vice Présidentes | Eliane Béguoin et Christiane Gronnier |
| - Secrétaire Général | Jean-Claude Barbier |
| - Secrétaire Adjoint | Daniel Ranchin |
| - Trésorier | Georges Grandou |
| - Trésorière Adjointe | Françoise Julien |

Sont nommés représentants au CCR : Agnès Airaud-Chiara (présidente), Eliane Béguoin (suppléante), Josie Bolander, Christiane Gronnier, Jean-Claude Barbier, Henri Girard, Daniel Gronnier.

Puis, quarante des participants se sont retrouvés à l'Hôtel « Les Aiguades » pour un repas très convivial et animé avant d'assister, en clôture de cette journée, à une conférence menée avec brio par Jean-Claude Bonnin sur Léon Vidal (sa vie et ses multiples carrières dans la région et à Paris).





Cercle Généalogique de la Drôme provençale

Maison des Services Publics,
3^e étage Nord,
1, avenue Saint-Martin,
26200 Montélimar

Tél : 04.75.51.22.03
Courriel : cgdp@wanadoo.fr
Internet : <http://www.genea26provence.com>

■ Permanences

mardi de 10h à 17h

Bases de données sur le site de l'association,
Généabank et Bigenot
Association reconnue d'intérêt général

cgenea83



Cercle Généalogique 83

Villa « les Myrtes »
298, avenue du Parc des
Myrtes
83700 Saint-Raphaël

Courriel : cgenea83@free.fr
Internet : <http://cgenea83.free.fr>

■ Permanences : Saint-Raphaël

2^e jeudi de 14h30 à 17h

4^e samedi de 14h30 à 17h

■ cours de paléographie : Saint-Raphaël

3^e jeudi de 14h30 à 17h00

■ Permanences : Draguignan - Salle des Archives départementales

4^e jeudi de 14h30 à 16h30

Bases de données sur le site de l'association
et Généabank
Association reconnue d'intérêt général

Bonjour chers amis généalogistes du Centre gé-
néalogique Midi Provence et tous les autres qui nous
lisent dans les salles d'archives ou abonnés de Provence
Généalogie.

Ces quelques mots pour vous donner des nouvel-
les des généalogistes varois et de leur groupe de paléo-
graphie à notre local ou par internet.

En effet, c'est de notre groupe de paléographie
dont je voudrais vous parler plus spécialement.

Tous les mois, nous nous réunissons pour lire un
acte ancien en redevenant comme des enfants de pre-
mière année d'école primaire pour apprendre à lire et à
écrire ce que nous déchiffrons.

Mais bien sûr nous n'avons plus les connections
neuronales d'un enfant de 6 ans (loin s'en faut) ce qui
fait que d'un atelier sur l'autre nous oublions tout ou
presque !

Pour cela il y a une parade, c'est la pratique ! Car
comme tout apprentissage si l'on va seulement écouter
le maître sans jamais lire aucun texte on ne fait pas
beaucoup de progrès ! Si on veut avoir le plaisir de la
lecture facile, il faut se confronter avec la dure réalité
des scribes et pratiquer encore, encore et toujours....

Pour pratiquer, ce n'est pas si difficile. Sur le site
des archives départementales du Var les registres pu-
roissiaux de l'ancien régime sont en ligne mais aussi
certains registres notariés. Et alors me direz vous ? Et
bien un bon exercice est de faire un relevé systématique.
C'est là où je vous attends, nous avons besoin de vous.
Rejoignez notre Cercle.

Tous les mois nous vous envoyons par internet, le
texte à lire comme un devoir Puis l'alphabet du texte et
enfin la transcription. Pas la peine d'aller payer souvent
fort cher des professionnels à 10 euros le cours ou
plus...

Le cgenea83 vous le fait gratuitement en ne
payant que la cotisation; et vous aidez une association
de généalogie membre du cgmp ! Vous recevez le texte
chez vous, vous n'avez pas besoin de vous déplacer
quelque soit le petit coin de Provence où vous habitez.

Et si vous choisissez de faire avec nous quelques
années d'une commune (soit un registre par exemple) on
vous tient par la main en vous corrigeant année par an-
née pour progresser. Sympa non ?

Il n'y a plus qu'à vous inscrire à notre groupe de
paléographie par internet pour les prochains mois en
cotisant au cgenea83 pour la modeste somme de 25
euros.

Enfin pour les journées internationales des archi-
ves, les archives départementales du Var organisent 3
journées découvertes des archives, collectes de docu-
ments privés, ateliers photographiques, et table ronde à
laquelle le cgenea83 participe.

Vous êtes cordialement invités Venez nombreux
découvrir ces journées consacrées aux archives à Dra-
guignan.

Voici votre invitation :

Les Archives départementales du Var organi-
sent les « Journées des Archives » du 7 au 9 juin 2018
afin de faire connaître les Archives départementales et
leurs métiers : collecte, débats, visites, ateliers, exposi-
tion sont au programme www.archives.var.fr

Une dernière information généalogique :

Participez si vous ne l'avez encore fait à la
consultation nationale des archives de France :

« Archives pour demain »

Quelles archives collecter aujourd'hui et trans-
mettre demain aux générations futures ?

Les Archives de France organisent à ce
propos une consultation publique en ligne, qui se dérou-
le du 16 avril au 16 juin.

En effet, le récent rapport de la vice-présidente du Conseil supérieur des archives, Christine Nougaret, intitulé « Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique », invite à s'interroger sur les moyens, les principes, les méthodes et les résultats de la collecte des archives.

Dans le même temps, les usagers demandent une plus grande transparence sur les processus de tri, de sélection et d'élimination menés par les archivistes.

Producteurs d'archives, archivistes, historiens, usagers, élus, citoyens, construisons ensemble les propositions dont la mise en œuvre permettra de garantir la constitution et la transmission d'un patrimoine archivistique riche, diversifié et exploitable.

Participez ! Rejoignez-nous sur :

<http://assembl-civic.bluenove.com/archivespourdemain>

Je vous rappelle l'adresse de notre site :

cgenea83.free.fr

En constante évolution, avec les nouvelles sur la page d'accueil mois par mois, notre base de relevés s'enrichit tous les jours des travaux de nos membres très actifs...

En accès limité pour tous, vous pouvez y faire des recherches tous les jours sans être membre mais une petite aide est toujours la bienvenue. Nous sommes une petite association.

Et une adresse pour nous écrire, pour avoir des nouvelles, des renseignements :

cgenea83@free.fr



Pour terminer voici une photo de l'assemblée générale du CGMP qui s'est tenu à Brignoles avec les deux représentantes du cgenea83 et des autres associations provençales.

Marie Dominique Germain Ciamin
présidente du cgenea83



19, rue de France
05000 Gap

Association de Généalogie des Hautes-Alpes

Tél : 04 92 51 99 63

Courriel : correspondance@agha.fr

Internet : <http://www.agha.fr/>

■ Permanences

vendredi de 14h à 18h

Bases de données sur le site de l'association
Généabank et Bigenet

Association reconnue d'intérêt général

Nous avons appris avec grande tristesse, le 12 mars dernier, le décès de Mr André SARRE âgé de 88 ans, membre de l'AGHA depuis ses débuts avec son épouse, grand releveur de BMS et surtout de registres de notaires, relevés toujours aussi précieux à l'heure actuelle pour tout généalogiste. Il est parti quelques jours avant, n'omettant pas de souhaiter que ses archives généalogiques soient remises à l'association. Nous avons une pensée extrêmement profonde pour lui et sa famille, remerciant cette dernière de nous avoir contactés. C'est un grand Monsieur que l'AGHA a perdu.

Je vous informe que les horaires d'ouverture de la salle de lecture des Archives départementales des Hautes-Alpes ont été modifiés suite à l'adoption d'un nouveau règlement interne :

À compter du 16 avril 2018, la salle de lecture sera ouverte comme suit :

Lundi et mardi : 9h-17h

Mercredi et jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h ; 13h30-16h30

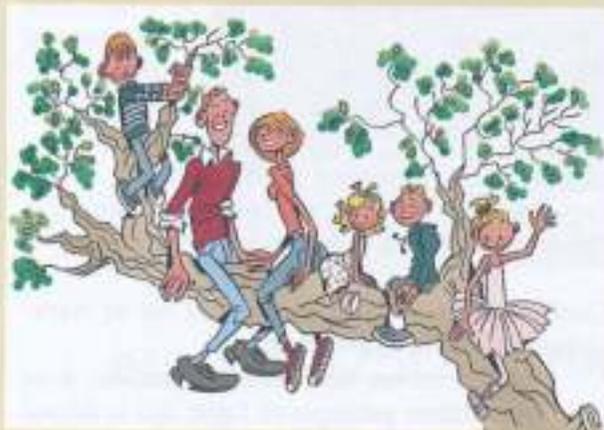
Fermeture annuelle : vacances scolaires de fin d'année.

Cousins – Cousines

N'hésitez pas à faire paraître l'histoire de votre famille dans notre revue, illustrée, si vous le désirez, par des portraits de vos ancêtres.

N'hésitez pas à compléter les généalogies parues dans nos précédents numéros.

N'hésitez pas à établir des tableaux de cousinage (s) qui seront publiés dans une prochaine édition de « Provence Généalogie ».





Cercle Généalogique de Vaucluse

École Sixte-Isnard
31ter, avenue de la Trillade
84000 Avignon

Courriel cgvauchuse@gmail.com

<http://www.cgvauchuse.org/>

■ Permanences

Avignon - École Sixte-Isnard, 31ter, avenue de la Trillade

- mercredi de 13h30 à 17h00

- dernier samedi du mois de 14h00 à 18h00

Bonnieux - 12 Rue des Pénitents Blancs

- 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 10h00 à 16h00

- 2^e et 4^e samedi du mois de 10h00 à 16h00

Pernes-les-Fontaines - Centre Culturel des Augustins, place Louis Giraud

Bases de données sur le site de l'association,

Mot du Président

Une nouvelle mandature pour le CGV84 pour la période 2018-2021, de nouveaux membres ont rejoint le Conseil d'Administration, et le bureau élu le 3 mars dernier est le suivant :

Présidence : Suzanne PAWLAS
Secrétariat : Odile HERMANT,
adjoint Mireille LAFOREST
Trésorerie : Véronique GENNET,
adjoint Claude THIOLET
Vice Présidence : Claude BAROZZI,
Jean Pierre ROUCHET

L'année 2018 est déjà bien remplie, l'accès au paiement de la cotisation en ligne sur notre site et par CB est effectif depuis début janvier, nombre de personnes adoptant ce système, qui permet une gestion plus simple qu'auparavant. Fin avril le nombre total de nos adhérents était pratiquement celui du total de l'année 2017. Et le site devrait continuer à évoluer prochainement.

L'Exposition du 10 février 2018 à Malemort du Comtat, à la suite de notre Assemblée générale, a mis à l'honneur le félibre Félix GRAS, né à Malemort, dont j'ai réalisé l'arbre généalogique ascendant, qui se trouve maintenant dans les locaux de la mairie. Une conférence sur la vie et l'oeuvre du félibre, ami de Mistral a été réalisée par Nicole UGHETTO, habitant Malemort et passionnée aussi de généalogie. Grâce à elle nous avons presque toutes les familles du village sur les autres arbres présentés.

Les 7 et 8 avril 2018, le salon de Mauguio, toujours aussi vivant et convivial, organisé par le Cercle Généalogique du Languedoc, a été l'occasion de rencontrer une nouvelle fois adhérents et membres des autres associations pour des échanges fructueux. Le public a été un peu plus clairsemé par contre.

Aux mêmes dates, à Montfaucon (30) ont eu lieu des conférences sur le village, Mireille LAFOREST a participé sur le thème « Retrouver ses ancêtres grâce à la généalogie ». Une exposition très riche en vieilles photos, plans cadastraux montrant l'évolution du territoire selon les époques, cartes postales, travaux d'élèves, etc..., s'est tenue du 9 au 22 avril 2018.

En prévision vont se poursuivre les commémorations pour 14-18, à La Barthelasse sous l'égide de l'association « Canton d'Apt », avec l'aide de l'antenne de Bonnieux, du 6 au 9 septembre 2018.

Le Samedi 22 septembre à Jonquerettes nous remettrons les relevés des registres au maire, lors d'une journée de généalogie pour laquelle nous sollicitons votre participation, si vous y avez des ancêtres, afin d'exposer vos arbres.

Les 13 et 14 octobre nous nous retrouverons à Gap pour les Journées Régionales du CGMP organisées par l'Association des Hautes Alpes.

Au dernier trimestre 2018, du 6 au 11 novembre, vous pourrez voir à la Maison du Livre et de la Culture, les panneaux des expositions précédentes de l'ancien canton d'Apt, réalisés par l'antenne de Bonnieux pour mettre à l'honneur les soldats de 14-18. Ainsi qu'à Gordes du 8 au 18 novembre. Vous aurez plus d'informations dans le prochain Provence Généalogie.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, et surtout continuez à soutenir nos associations qui sans vous n'existeraient pas. Contactez-nous si vous pouvez nous aider dans les travaux de relevés, participez à l'évolution de notre site et faites-le connaître, et surtout venez nous rencontrer lors des permanences et des expositions.

Suzanne PAWLAS



Questions / Réponses

Questions

IMPORTANT

Adressez vos questions et vos réponses à :

Bernard Guis
Les Boyers, 505, chemin du Garde
13400 Aubagne
Courriel : bernard.guis@wanadoo.fr

avant le **1^{er} juillet 2018** pour parution dans :
« **Provence-Généalogie** » n° **189 de septembre 2018**

- Précisez vos nom, adresse, numéro d'adhérent complet, comportant le numéro de votre association.
- Posez une question par feuille de format A4 (210 x 297 mm).
- Joignez deux timbre-poste par question, mais pas d'enveloppe.
- Nous vous prions de limiter, si possible, le nombre de vos questions à 5 par bulletin ; merci de votre compréhension.
- Écrivez les patronymes en caractères majuscules d'imprimerie et précisez le département où se situent les petites communes que vous citez.
- N'attendez pas de recevoir le bulletin pour poser des questions destinées au bulletin suivant. Posez vos questions dès que la nécessité s'en fait sentir.
- Les personnes désirant transmettre un courrier de remerciements ou autre, à des adhérents, peuvent le faire par l'intermédiaire du responsable de « Questions-Réponses ».
- Numérotation des questions : les deux premiers chiffres indiquent l'année de leur publication ; chaque réponse porte le numéro que la question à laquelle elle répond.

Abréviations utilisées :

A.I.C. = Aide Inter Cercle ; aide ponctuelle apportée aux membres d'associations extérieures au CGMP, en espérant la réciprocité.

| | | | |
|-----------------|--------|----------------|---------|
| Naissance | * | Veuf, veuve | Vf, Vve |
| Baptême | b | Avant 1693 | / 1693 |
| Mariage | x | Après 1693 | 1693 / |
| Remariage | x2, x3 | Environ | ca |
| Contrat mariage | cm | Douteux | ? |
| Divorce |)(| Testament | Test |
| Descendance | desc. | Sans postérité | sp. |
| Ascendance | asc. | Sans alliance | sa. |
| Fils, fille | fs, fu | Union libre | & |
| Décès | + | | |

Appel aux bonnes volontés :

N'hésitez pas à nous adresser vos questions, et surtout vos réponses : ne vous dites pas que sans doute quelqu'un se chargera de répondre au demandeur.

Alpes de Haute Provence

18/3 AUDIBERT-LARDEIRET/LARDEYRET (Gisèle BERARD-04)

Tous renseignements, cm. / 1672, test. / 1737, ca 04 Pierrerie, de Claude AUDIBERT x avec Anne LARDEIRET d'où Jeanne, ° le 08/09/1672 à Pierrerie, s'y x le 12/01/1693 avec François CLEMENS fs. de Claude et Jeanne AUBERT.

18/4 AUBERT-REYMOND/RAYMOND (G. BERARD-04)

Ts renseignements sur le couple Claude AUBERT et Anne REYMOND: cm. / 1634 d'où 10 enfants ° à 04 Lurs entre 1634 et 1652. Test. de Claude AUBERT / 1660. Test. Anne REYMOND + à Lurs le 12/03/1683.

18/5 REYMOND-DANIN (G. BERARD-04)

Ts rens. sur Benoît REYMOND, + 1625/ et Honorade DANIN, + 1642 /, dont 12 enfants ° à 04 Lurs entre 1604 et 1625.

18/6 BOYER-JULIEN (Eliane BEGUOIN-13)

Jean BOYER x Catherine JULIEN à 04 Thorame Basse ? ca. 1670.

18/7 GIBERT-VIAL (E. BEGUOIN-13)

Jean-Baptiste GIBERT x Clère VIAL à 04 Thorame Basse ? ca. 1675.

18/8 AILLAUD-BONNET (E. BEGUOIN-13)

Claude AILLAUD x Thérèse BONNET à 04 Thorame Basse ? ca. 1710.

18/9 SIMIAN-PELOLET (E. BEGUOIN-13)

Jean SIMIAN x Marie PELOLET à 04 Thorame-la Vallette ? ca. 1710.

18/10 RAVEL-AUDRAN (E. BEGUOIN-13)
François RAVEL x Magdeleine AUDRAN à 04 Barrême ? ca. 1750.

18/11 FERAUD-HONORAT (E. BEGUOIN-13)
Louis FERAUD x Marie HONORAT à 04 Clumanc ou Barrême ? ca. 1690.

18/12 LAURENS-AUZET (E. BEGUOIN-13)
Paul LAURENS x Catherine AUZET à 04 Clumanc ? ca. 1715.

18/13 BOYER-LANTELME (E. BEGUOIN-13)
Jean Ange BOYER fs. de Claude et de Marguerite AILLAUD x Marie Elisabeth LANTELME à 04 Thorame ou Beauvezet ? ca. 1780.

18/14 TAXIL-TAXIL (Gibert BOISSIN)
recherche le cm. ou tout autre renseignement permettant d'établir les filiations du couple Pierre TAXIL x Anne TAXIL établi à 04 Mariaud et probablement originaire du même lieu.

Je n'ai rien trouvé sur 04 La Javie et 04 Le brusquet et 04 Le Vernet, mais ma recherche n'a certainement pas été exhaustive.

Je trouve des filiations sur Geneanet, mais aucune documentée par des actes.

18/16 BRUN-DOL (E. BEGUOIN-13)
Etienne BRUN x Hélène DOL à 04 Vergons ? ca. 1730.

18/17 GUI SOL-MISTRAL (E. BEGUOIN-13)
Jean GUI SOL x Jeanne MISTRAL à 04 Rouaine ? ou Annot ? ca. 1670.

18/18 MISTRAL-BRUN (E. BEGUOIN-13)
Honoré MISTRAL x Anne BRUN à 04 Vergons ? ca. 1700.

18/19 MISTRAL-MOURRE (E. BEGUOIN-13)
Honoré MISTRAL x Anne MOURRE à 04 Vergons ? ca. 1710.

18/20 BRUN-COLOMP (E. BEGUOIN-13)
Pierre BRUN x Honorade COLOMP à 04 Vergons ? ca. 1710.

18/21 GRAS-CHAUVIN (E. BEGUOIN-13)
Dominique GRAS x Marguerite CHAUVIN à 04 Vergons ? ca. 1675.

18/22 MOURRE-ARNAUD (E. BEGUOIN-13)
Honoré MOURRE x Anne ARNAUD à 04 Vergons ? ca. 1660.

Bouches du Rhône

18/1 TROTOBAS (André JAYNE-13)
Acte de + de Barthelemy Gabriel TROTOBAS, ° le 02/10/1796 à 13 Cassis. x le 13/08/1825 à 13 Aubagne avec Marie Anne Virginie DELUY (1803-1877). Fs. de Pierre TROTOBAS (1758-1839) et Françoise LIEUTAUD (1761-1838) x 1788 à Cassis.
Il était en vie le 08/01/1875 au + de son fs. Joseph Nicolas Barthelemy à Cassis. Et le 24/11/1877 au + de son épouse à La Ciotat.

18/2 ESCUR/OBSCUR (Reine MICHEL-04)
Test. de Joseph ESCUR/OBSCUR, du 05/09/1775 chez Me CONSTANTIN à 13 Marseille. Joseph ESCUR x Anne GERMAIN a établi sa femme curatrice de ses enfants, cf. x de Claude MICHEL et ESCUR Madeleine, en 1781 à Marseille La Major.
Où se trouvait à Marseille, à cette date, la rue du Point du Jour ?

18/15 LAURENT-BARTOLIN (Denise GONZALEZ)
quelqu'un aurait-il connaissance d'un cm. entre Jacques LAURENT et Rose BARTOLIN, à 13 Aix-en-Provence ca. le 27/02/1727 (date du x paroissial) ?

Réponses

NDLR : *Nous remercions très vivement nos collègues qui, ayant donné ou obtenu directement la réponse à une question posée dans « Provence-Généalogie », nous en envoient copie pour publication.*

Dans la mesure du possible, veuillez indiquer les cotes d'archives où les renseignements ont été puisés.

17/44 CHABRIER-LEOTARD/LIEUTARD (Jean-Jacques CHABRIER-04)

Vous voudrez bien aussi remercier M. Edmond ECHINARD qui a répondu à la question posée sur mes ancêtres Chabrier.

A ce sujet nous avons apparemment un sosa CHABRIER en commun. Mon arbre est sur le site de généanet.

Si cela l'intéresse et à sa demande je peux lui donner un accès direct à "mon" site.

17/72 LINOSSIER ? (Sébastien AVY-13)
Je pense qu'il faudrait lire plus certainement « linotier », et dans ce cas, il s'agit de l'ouvrier qui travaille le lin (source : « Métiers d'autrefois illustrés sur le net », <http://metiers.free.fr>).

Impositions et organisations financières du comté de Provence

Sébastien Avy (13)

(Suite du n° 187)

Les finances ordinaires : les droits domaniaux

Les droits domaniaux rassemblent les impôts indirects levés au nom du roi. Ils se composent des vieux droits domaniaux, de divers droits d'enregistrement, de Traités et d'Aides, ainsi que de monopoles royaux.

La perception des impôts indirects

L'abonnement - Convention par laquelle on remplace une redevance quelconque dont le produit est indéterminable par le versement d'une somme déterminée. Le procédé était très apprécié des villes et provinces car la somme ainsi versée au fisc était toujours inférieure à ce qu'il aurait perçu sans abonnement.

En contrepartie, le fisc appréciait recevoir une somme certaine. L'abonnement fut souvent utilisé pour la capitation, le dixième, vingtième ainsi que pour les droits d'aides et droits domaniaux.

La Ferme générale - Le pouvoir royal n'avait ni les moyens, ni le désir d'assurer lui-même la perception des impôts indirects. Lorsqu'il afferme les impôts indirects à des « fermiers », le roi les autorise à lever l'impôt eux-même moyennant le paiement immédiat d'une certaine somme.

C'est le système de la ferme, pratique courante sous l'Ancien Régime car tout en esquivant les difficultés de la perception, il procurait à la monarchie des recettes nettes, régulières et faciles à anticiper.

En revanche, ce système a l'inconvénient d'engendrer une multitude de traitants et de participants, vu la difficulté pour un Fermier de pouvoir réunir à lui seul les capitaux nécessaires au paiement de son bail. Et ceux-ci entendaient bien recouvrer avec usure, aux dépens du public, les sommes avancées au Trésor royal.

Les intendants des finances, sous la direction du contrôleur général des Finances, définissaient le montant des baux de chaque droit affermé.

Ce système montre vite ces limites et c'est Colbert qui décide en 1669 d'affermir en bloc les revenus

des droits d'aides et les monopoles royaux, auxquels il adjoint bientôt les droits des domaines et des traités.

C'est le système de la Ferme générale créée en 1681 et qui perdure jusqu'en 1790. C'était une manière de réduire le nombre de ces fermiers très impopulaires car ils prélevaient beaucoup plus que ce qu'ils ne payaient au roi.

L'État en tire près de la moitié de ses revenus, soit environ 144 millions de livres vers la fin de la monarchie. En 1726, toutes les fermes existantes sont rassemblées en un bail unique négocié avec une compagnie de 40 (puis 60) grands financiers dont le nombre d'agents réguliers a pu atteindre 25 000. La rémunération de ces grands financiers comprenait des revenus fixes garantis par l'État, plus une partie variable correspondant à un pourcentage des sommes perçues.

Plus tard, les monopoles des poudres et tabacs furent inclus dans le bail, mais Turgot en retira les poudres, et Necker les aides et les domaines qu'il constitua en régie.

La Ferme générale employait une armée de commis qui opéraient en son nom, avec le droit de perquisition chez les particuliers, et traquaient impitoyablement les fraudeurs. Jusqu'en 1789 la Ferme générale est l'une des plus importantes institutions de l'Ancien Régime mais elle était aussi l'une des plus impopulaires.

La Régie générale - Système de perception des impôts indirects développé à partir de la fin de l'Ancien Régime. Les produits des impôts perçus appartenaient intégralement à l'État qui versait aux régisseurs des émoluments fixes ainsi qu'un pourcentage sur les produits gérés par la régie. Les comptes étaient contrôlés par l'État. La régie s'oppose à la Ferme.

Devant les vives oppositions à la Ferme générale, en 1769 les contrôleurs généraux adoptent le système de la régie. Séparées dans un premier temps en plusieurs régies distinctes, elles sont toutes réunies dans la Régie générale des droits réunis (1777) par Necker. Au niveau de l'organisation, le royaume était divisé en directions, à la tête desquelles étaient placés des directeurs-receveurs généraux ayant sous leurs ordres des contrôleurs, des sous-receveurs et des commis aux exercices.

Toutes les contestations liées à la Régie générale étaient de la compétence soit des maîtres des ports, soit du visiteur général des gabelles.

Contrairement au système de la Ferme, la perception des impôts et l'administration du service qui en a la charge sont confiées à des organismes publics, les régisseurs recevant une rémunération fixe.

Les droits domaniaux

Ils forment au Moyen Âge une part importante des revenus du comte. Leurs sommes furent fixées forfaitairement par accord à des époques relativement lointaines. Ils subissent au cours du temps une forte dépréciation, qui fait qu'ils ne représentent plus au XVIII^e siècle que des sommes relativement modestes.

L'albergue ou droit de gîte, est l'obligation pour les seigneurs et les communautés d'héberger le comte et sa suite au cours de leurs déplacements.

La calvacade, représentative des gens de pied dus par les communautés au souverain.

La quête, ou quiste, est exigée lorsque le comte doit se rendre auprès de l'empereur, partir en croisade, lorsque lui-même ou ses fils sont armés chevaliers, lorsqu'il mariait ses filles.

Les régales, droit du souverain sur les rues et places publiques, remparts et fossés des villes.

Les leydes, droit perçu sur les grains vendus sur les marchés publics.

Les cosses, droit de mesurage des grains.

Le vingtain de carène, d'abord levé à Marseille et Toulon, puis à partir de 1666 dans tous les ports de Provence, est un droit sur les vaisseaux et le bois de construction des navires vendus ou achetés par des étrangers.

=> Tous ces vieux droits ont des taux variables et sont l'objet de contestation continue. Après un long procès, ils furent supprimés et abonnés en 1697 pour la somme de 35 000 livres par an, compris dans la répartition par affouagement.

Le droit de latte, amende infligée au débiteur insolvable ou inexact lorsque le créancier, usant d'une clause de son contrat, demandait par la clameur à la juridiction des soumissions, le recouvrement de sa créance. De nombreuses villes en étaient exemptes.

Le droit d'inquant, redevance de 5 % environ perçue au profit du comte lorsqu'il y avait vente publique à la criée, au bénéfice d'un créancier et à la suite de saisie.

=> Les droits de latte et d'inquant sont des droits affermés jusqu'en 1768 puis ils sont abonnés pour une somme de 10 000 livres par an répartis suivant l'affouagement.

Le fouage est une contribution extraordinaire levée en temps de guerre, sur chaque feu, avec le consentement des États. Il est abonné au XVI^e siècle pour 25 000 livres par an.

Le tallion, créé en 1549, est destiné à l'entretien de la gendarmerie. Il devait être voté par les États. Il est abonné au milieu du XVII^e siècle pour la somme de 70 000 livres par an.

Le subsidie, établi en 1561 pour le rachat d'une taxe sur les vins. Il est abonné au début du XVII^e siècle pour 20 000 livres par an.

=> En 1703, fouage, tallion et subsidie sont tous les trois ensemble abonnés globalement pour la somme de 115 000 livres par an. La recette en était faite à part, à raison de 41 livres par feu.

Le droit sur les huiles et savons, créé en 1710 et fixé à 6 deniers par livre pesant d'huile. Ce droit fut affermé pour tout le royaume au prix de 500 000 livres par an. Le Pays de Provence obtint en 1715 d'être admis comme sous-fermier au prix de 35 000 livres par an.

Ce montant était compris, pour 16 livres par feu, dans l'imposition générale. Si le clergé put s'en faire exempter, la noblesse y participa pour 2 625 livres par an.

Les droits sur les vins (10 sous par muid de vin) et eaux-de-vie (30 sous par muid d'eau-de-vie) sont créés en octobre 1705 pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 1706. Le Pays s'y abonne immédiatement pour la somme de 200 000 livres (107 000 à charge des vigueries, 53 000 à la charge des Terres Adjacentes, 25 000 pour le clergé et 15 000 pour la noblesse).

On payait aussi sur les vins un droit de sortie de 6 sous par millerolle, porté à 17 sous 8 deniers par millerolle au XVIII^e siècle.

Le droit de nouvel acquêt, est un droit d'usage dont les habitants de nombreuses communautés jouissaient sur des terres incultes (dépaissance des troupeaux, récolte des brindilles et de bois pour le chauffage, récolte des glands, etc...). Exigé à partir de 1691, il correspondait au vingtième (5%) du rapport de ces terres. Ce droit fut racheté une fois pour toutes au fermier pour 20 000 livres.

À nouveau réclamé en 1700 et après un long procès, un abonnement fut passé en 1734 pour 2 000 livres par an, passé en 1781, à 2 742 livres par an (plus 218 livres, part des Terres adjacentes). Ce montant fut compris dans l'imposition générale.

Le **droit d'amortissement**, dû par les communautés sur leurs biens-fonds. Il fut l'objet d'abonnement et de rachat successifs : 200 000 livres en 1634, 450 000 en 1642, 100 000 en 1655 et 120 000 en 1672.

Dans ces sommes fut compris le montant du droit de franc-fief, dû par les roturiers ou les communautés pour les droits seigneuriaux qu'ils pouvaient avoir acquis.

Les droits d'enregistrement

En 1705, la province parvient à s'abonner pour ces droits d'enregistrement pour la somme de 172 000 livres par an en temps de paix et 180 000 livres par an en temps de guerre, somme répartie dans l'imposition générale.

En 1710, elle rachète pour 1 092 000 livres la faculté de percevoir ses droits pour son propre compte. Cet arrangement est annulé en 1714 et les droits de l'enregistrement sont de nouveau abonnés pour 190 000 livres par an, puis 240 000 livres par an en 1720. Le bail est résilié en 1722, et les droits sont réunis au Domaine.

Ils sont perçus par les receveurs des Domaines pour le compte de la Ferme générale, puis à partir de 1780, par les administrateurs-généraux des Domaines pour le compte du roi.

Le **contrôle ou enregistrement** est une taxe perçue sur l'enregistrement des actes notariés. Le contrôle des actes est établi dès le XVI^e siècle, mais il est peu pratiqué. L'édit de mars 1693, rend le contrôle obligatoire pour tous les actes notariés constitutifs ou translatifs de propriétés, privilèges, hypothèques, exceptions ou exemptions. Un tarif comportant des droits fixes est établi en septembre 1722. Il demeure en vigueur jusqu'à la Révolution.

L'**insinuation** est l'insertion des actes dans les registres d'une juridiction. Assez ancien, il ne devient obligatoire qu'à partir de l'édit de Villers-Cotterêts de 1539 pour les actes de donations. Un édit de 1553 étendit l'obligation à tous les contrats de vente, cession, transport, constitution de rente et toutes autres obligations excédant une somme de 50 livres.

À ne pas confondre avec l'insinuation ecclésiastique.

Le **centième-denier** est créé par un édit de décembre 1703, renouvelant les prescriptions de l'édit de 1553 sur l'insinuation en y ajoutant le droit du centième-denier sur la valeur de l'objet des contrats. Ce droit est porté à 10 sous par livre un peu plus tard. Le tarif édicté en 1722 ajoute encore au centième-denier un droit d'insinuation gradué, fixe ou proportionnel suivant le cas.

Le **petit-scel** est un droit dont la création remonte au 27 novembre 1696 par l'institution dans chaque sénéchaussée du royaume de charges de conseiller-gardescel pour le scellement des expéditions des actes de justice et des actes notariés.

Le **Timbre** a pour origine un édit non appliqué du mois de mars 1655. Les déclarations royales du 19 mars et du 2 juillet 1673, et les édits d'avril et d'août 1674 remettent l'obligation du timbre en vigueur. Il s'agit de droits perçus sur les papiers et parchemins en fonction de leurs dimensions. Une ordonnance du 11 juin 1680 énumère les actes à établir sur papier timbré et ceux qui devaient être écrits sur parchemin timbré, accompagné d'un nouveau tarif. Ce tarif est revu à la hausse en 1690 et 1748.

La déclaration royale du 25 septembre 1691 exempte la Provence du droit de parchemin timbré. Cette exemption est remise en cause par la déclaration royale du 1^{er} juin 1771 qui impose l'emploi du parchemin timbré à tout le royaume.

La recette du timbre est affermée dès le début, objet de nombreuses contestations.

Les droits des traites

Les traites sont les droits de douane perçus tant aux frontières extérieures du royaume qu'aux frontières intérieures des différentes provinces. Ce sont surtout des taxes sur les marchandises composées de droits d'entrée et de sortie. Avant Colbert, ils pesèrent lourdement sur le commerce car source de substantiels revenus au point d'en décourager le commerce et de détourner le trafic des marchandises.



Traites en France

À partir de Colbert (1664), les droits des traites sont soumis à trois zones aux régimes douaniers différents :

1. les « pays de l'Étendue » ou « Cinq Grosses Fermes » ensemble compact de 14 provinces (Île-de-France, Normandie, Picardie, Berry, Champagne, Bourgogne, Bourbonnais, Nivernais, Orléanais, Anjou, Touraine, Maine, Poitou et Aunis) où les marchandises circulent librement, des droits uniformes, fixés par un tarif, étaient seulement prélevés aux frontières de la zone.
1. les « provinces réputées étrangères » (Artois, Flandre, Bretagne, Guyenne, Saintonge, Languedoc, Provence, Dauphiné, Lyonnais) où il n'y avait pas de tarif. Les échanges commerciaux qui s'y faisaient tant avec les pays de l'Étendue que d'une province à l'autre ou avec l'étranger effectif étaient soumis à des droits d'entrée et de sortie.
3. les « provinces de l'étranger effectif » (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) ne commerçaient librement qu'avec les pays étrangers.

La Provence était donc considérée comme « province réputée étrangère », mais les droits des traites n'avaient que peu de poids dans le prix des denrées et matières dans le Pays car les marchands provençaux en étaient exemptés.

La Table de la mer, taxe perçue à raison de 0,5 à 1% sur les marchandises entrant dans le port de Marseille. Le souverain percevait en plus le droit de poids et casse sur toutes les marchandises entrant dans Marseille.

La foraine est une taxe de 8 deniers par livre (environ 3%) sur la valeur des marchandises exportées. En 1482, la Provence en est exemptée mais cela eut pour effet de l'établir sur le Rhône. Vers 1540, la foraine est établie dans les ports provençaux, ce qui aurait dû avoir pour effet de la supprimer sur le Rhône.

Mais sous prétexte que la Provence était exemptée des Aides, la Ferme générale continua à la percevoir sur les marchandises venant du Languedoc. D'abord affermée auprès de la Ferme générale, la perception de la foraine fut à partir de 1542 confiée à la juridiction des maîtres des ports.

Le droit de fret, il est exigé sur les navires étrangers abordant les côtes provençales et frétant des marchandises. Ce droit, censé protéger le commerce français, était de 2 livres 10 sous par tonneau (1659), porté à 5 livres en 1750 puis 10 livres en 1765. La perception et la recette sont confiées à la juridiction des maîtres des ports.

Le bureau du domaine d'Occident, le commerce des colonies d'Amérique était soumis à un contrôle spécial et à un droit de 3,5 % sur les marchandises importées, exploité par la Ferme générale. Ce bureau était dirigé par un receveur et employait trois contrôleurs, deux visiteurs, un commis aux expéditions, un inspecteur du transit, et, sous le commandement d'un capitaine-général et d'un lieutenant-principal, un personnel des brigades composé de six brigadiers, huit sous-brigadiers et de 80 agents.

Enfin on peut clore cette liste des taxes sur les marchandises en évoquant les droits perçus sur le Rhône, en plus de la foraine, dont les deux pour cent d'Arles, taxe de 2 % créée en 1581, levée sur le Grand Rhône devant Arles et sur le Petit Rhône à Albaron, et les péages portant sur les droits de douane de Lyon (5 %) et de Valence (3 %).

Les droits des aides

Toujours à la recherche de revenus pour le Trésor, le pouvoir royal ne cesse de créer une multitude de droits indirects portant sur la consommation et la circulation des marchandises, notamment sur les boissons.

C'est ce que l'on appelle les aides. Tous ces droits ne furent pas appliqués à la Provence, soit parce qu'ils ne furent pas appliqués du tout, soit parce qu'ils furent rachetés par le Pays ou simplement exemptés du fait de ses Privilèges.

Les principaux droits effectivement levés en Provence sont :

- la marque d'or et d'argent établie par l'édit du 22 mars 1555 et réglementée par une ordonnance de 1681.
- le droit sur les cartes à jouer, dés et tarots (un denier par carte) créé en 1583 et affecté par Louis XV à l'entretien des pauvres de la maison de charité d'Aix, et en 1751, aux frais du premier établissement et d'entretien de l'École Militaire de Paris.
- le droit sur les papiers et cartons édicté en 1682 et supprimé en 1702, rétabli en 1748 de nouveau supprimé l'année suivante. Il est remis en vigueur avec un nouveau tarif le 1^{er} mars 1771.

D'abord affermés, ces droits sont perçus au XVIII^e siècle par le système de la régie générale pour le compte du roi. Les contentieux concernant les aides étaient portés devant la Cour des Comptes (qui était aussi Cour des Aides).

Les monopoles royaux

La Gabelle - La gabelle est le nom du monopole de la distribution du sel (achat et vente) par le pouvoir comtal puis royal. La gabelle représente des ressources considérables depuis le Moyen Âge et le prix en fut souvent augmenté. Le Pays était partagé entre cinq greniers à sel (à Berre, Cannes, Fréjus, Hyères, Toulon) d'où dépendaient des entrepôts annexes répartis dans toute la province. Les salines du Pays fournissaient aux greniers toute leur production.

La gestion des greniers à sel était affermée séparément jusque vers 1600 ; entre 1600 et 1635 le bail est unique pour toute les gabelles de la Provence ; de 1635 à 1661 le bail est uni avec celui des gabelles du Dauphiné puis à partir de 1661 il est réuni dans le bail des gabelles du Languedoc et du Lyonnais. Finalement, les gabelles de Provence sont comprises dans le bail général des cinq Grosses Fermes.

À la fin du XVII^e siècle, il existait 15 greniers chargés de la vente du sel en gros : Allos, Antibes, Apt, Berre (supprimé en 1771), Barcelonnette, Cassis, La Ciotat, Fréjus, Hyères, Marseille, Martigues, Saint-Tropez, Sisteron (supprimé en 1770 et remplacé par Seyne) et Toulon. La vente au détail était faite par les regrattiers établis dans les villes et bourgs.



Carte des gabelles

La production annuelle des salines était de 100 000 minots (environ 5 100 000 litres) pour un revenu de 1 706 000 livres. La Provence est réputée « pays de petite gabelle », le sel y était vendu 6 à 8 sous la livre, ce qui est peu cher. Mais la vente se faisait obligatoirement au minot (51 litres) dont le gouvernement royal ne cesse d'augmenter le prix : 4 livres 10 sous en 1622, 11 livres en 1645, 11 livres 4 sous en 1651. En 1661, le minot est remplacé par l'émine, plus lourde, et son prix est fixé à 15 livres. En 1781, l'émine de sel est portée à 24 livres 15 sols 9 deniers, ce qui reste encore peu élevé par rapport aux pays de grandes gabelles.

La justice des causes civiles et criminelles relevant du monopole de la gabelle était de la juridiction des greniers à sel.

Le monopole de la Poste - En 1672, le monopole de la Poste fut affermé au financier Lazare Patin pour tout le royaume, mais chaque province avait son sous-fermier. La déclaration du 8 juillet 1759 fixe le tarif du port des courriers entre Paris et les bureaux de Provence : 10 sous pour une lettre simple sans enveloppe, 11 sous pour une lettre avec enveloppe, 18 sous pour une double lettre et 40 sous par once de paquet.

Les bureaux de la Poste étaient installés à Aix, Aubagne, Antibes, Apt, Arles, Barjols, Brignoles, Cannes, Castellane, La Ciotat, Draguignan, Forcalquier, Fréjus, Gignac, Grasse, Hyères, Lambesc, Le Luc, Manosque, Marseille, Martigues, Ollioules, Orgon, Pertuis, Riez, Roquevaire, Saint-Maximin, Salon, Sisteron, Tarascon et Toulon.

La Ferme générale entretenait dans la province un directeur, des contrôleurs, des receveurs des bureaux de postes et des commis. Les maîtres de Postes fournissaient le relais pour assurer le service du courriers, des voyageurs et des messageries. En 1777, la régie générale est substituée à la ferme. Entre 1785 et 1787, l'administration de la poste aux lettres et celle de la poste aux chevaux sont séparées. En 1781, la petite poste (la poste urbaine) est organisée à Marseille qui est divisée en six départements et pourvue de plus de 50 boîtes. Un administrateur, un receveur, un contrôleur, deux commis et douze surnuméraires (des facteurs titulaires) permettaient d'effectuer sept levées et sept distributions de courrier par jours.

Toutes les contestations relatives au monopole de la Poste étaient de la compétence exclusive de l'intendant.

Le monopole du tabac, il rapporte à la fin du XVII^e siècle 80 000 livres par an dont la gestion est confiée à la Ferme générale. Le Pays eut à intervenir souvent contre les abus des Fermiers qui voulaient, par exemple, interdire aux particuliers la possession d'appareil à broyer et à pulvériser le tabac ; ou contre la pratique du « mouillage » qui consiste à mouiller le tabac pour l'alourdir et le vendre plus cher.

Depuis 1708, les causes civiles et criminelles liées au monopole du tabac sont de la juridiction des maîtres des ports.

Le monopole des poudres était confié aux autorités militaires. En 1775, il est constitué d'une administration autonome des poudres et salpêtres assurant la surveillance de la vente publique de la poudre pour le compte du roi par des débitants subordonnés aux commissaires du corps des poudres. ■

Pierre Gemy, fils aîné (1829 - 1908) et sa maison de Cassis (1904)

Alain Gemy

(Suite du n° 187)

- Mardi 5 mai, le matin, à Cassis, enterrement superbe.

Toute la population de la ville est là. Quelle peine pour descendre le cercueil !! Il est en plomb et pèse un poids énorme.

Grande messe chantée à 10h. Nous laissons un moment le corps dans l'église pour aller prendre un rapide repas avant de partir pour Marseille. A 11h, départ en voiture. Le corps est placé sur un fourgon précédé du curé de Cassis. Nous suivons avec mes beaux-frères dans quatre landaus. Arrivée à Marseille à 14h 30 [et recueil] de marques d'estime. Les paroissiens de St Jérôme, St Just, St Pierre-St Paul, St Vincent-de-Paul, sont dans le cortège.

Succession

Ainsi est parti avec tous les honneurs le personnage, mais son esprit s'est transmis profondément et durablement auprès de ses enfants et petits-enfants. En premier lieu, son fils aîné Frédéric qui avait déjà pris la suite des ateliers et les déménagera en 1909 du 20 boulevard National au 41 rue Sébastopol (actuellement rue Max Dormoy), sur l'arrière-cour de l'hôtel particulier qu'il s'était fait construire. Cet atelier sur deux niveaux était entièrement électrifié.

En 1926, au décès de Frédéric, c'est son fils aîné, Pierre, qui reprit l'atelier avec plus ou moins de réussite. N'ayant pas de descendance et aucune vision d'avenir, il laissa lentement périr l'atelier pour l'arrêter vers 1956 et le transformer en box de garage ! Ainsi s'acheva plus de deux siècles et demi d'une dynastie ininterrompue de menuisiers ... Epilogue douloureux qui n'est que la chronique d'une mort annoncée depuis les démêlés juridico-financiers avec sa mère et ses sœurs. Le plus triste pour nous qui essayons de remonter le fil de cette saga, c'est que toutes les archives de l'atelier aient disparu.

Nous ne disposons que de la liste des travaux mentionnés sur les papiers à entête :

- Résidence Impériale (Palais du Pharo)
- Hôtel de la Banque de France
- Eglise Saint-Vincent-de-Paul (« les Réformés »)
- Nouvelle Bibliothèque (Place Carli)
- Nouvelle Cathédrale « La Major », etc.

Travaux auxquels il convient d'ajouter le magnifique meuble vitrine qui obtint un médaille à l'Exposition Universelle de Paris en 1855 et qui est visible dans la salle des « chefs-d'œuvres » de la Maison des Compagnons du Devoir à Saint-Barnabé.

Ce meuble fut réalisé sous la supervision de « François le Champagne », son maître compagnon,

comme l'était son grand-père, Pierre Joseph, qui ouvrit le premier atelier à la rue Sénac après quinze ans de dur labeur. La tradition du compagnonnage était forte dans la famille puisque avec son père, il faisait « la conduite » aux compagnons qui quittaient Marseille.



Meuble vitrine médaillé à Paris (1855)

La maison Gemy de Cassis est toujours en partie propriété de la famille, car dans sa grande sagesse, Pierre Gemy prit soin, le vendredi 21 janvier 1905 (3 ans avant sa mort), de faire le partage de ses biens :

« Nous signons l'acte de partage que papa nous fait de tous ses biens en son domicile du 38 boulevard de la Magdeleine (actuellement Libération) par-devant Maître Gavot, notaire. La séance commence à 4h et finit à 10h15 ! Honoré Julien, commerçant bijoutier et Bourge, entrepreneur, étaient témoins ».

Cette donation, dont j'ai pu obtenir une copie auprès des Archives départementales, comprend 79 rôles (pages) et porte sur un total d'actif de 1,2 million de francs de l'époque (17 propriétés ou immeubles). A titre de comparaison, la construction du pont transbordeur de Marseille, inauguré à la même époque, avait coûté 1,5 million !

Le principe de base de ce partage est qu'il devait se faire à parts égales et par tirage au sort.

Deux exceptions furent faites :

- Marie, fille aînée et religieuse de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul à Alexandrie : par commodité et vu sa fonction, on lui attribua 50% d'un immeuble et des liquidités.
- Émile, fils cadet, qui dans des aventures d'architecte entrepreneur maçon avait déjà grillé sa part entière ; on épongea sa dette et il lui fut attribué une pension alimentaire pour le restant de ses jours.

Restait donc à tirer au sort entre Frédéric, le fils aîné et ses quatre sœurs, toutes mariées à d'honorables négociants marseillais, le reliquat composé essentiellement d'immeubles dans le quartier du « Chapitre » à Marseille et des propriétés dans les quartiers de Saint-Just et Saint-Jérôme, banlieue de Marseille, sans oublier Cassis.

Frédéric obtint le lot n° 4 qui comportait la campagne des Lauriers à St Jérôme. ; Joséphine, épouse Nalin, obtint le lot n°3 dont la nouvelle maison de Cassis faisait partie. Cependant, dans les conditions particulières du partage, Pierre Gemy, fils aîné, avait bien stipulé qu'il désirait voir cette maison attribuée à son fils aîné Frédéric. Pour cela, il avait précisé que quel que soit le tirage au sort, il y aurait obligation de la céder à Frédéric à sa première demande au prix de 18 000 francs, si ce dernier voulait donner suite à ce projet dans les six mois de son décès. Trop occupé à achever la construction de son hôtel particulier et ses nouveaux ateliers du Bd Sébastopol, il n'y donna pas suite. C'est ainsi que cette maison resta dans la famille Nalin et consorts.

Une pierre d'angle où est gravé « Pierre Gemy aîné 1904 », se situant du côté gauche au niveau du premier étage, nous rappelle que cette maison est l'aboutissement d'une vie entière toute consacrée au travail et à sa famille.

Autre condition particulière de ce partage : sur l'un des terrains de Saint-Just, il avait fait mention d'une servitude pour l'ouverture et l'établissement d'un pont et d'un boulevard sur le ruisseau du Jarrot, ceci afin d'éviter aux habitants de Saint-Just d'avoir à descendre jusqu'aux Chartreux pour traverser ce ruisseau.

Ceci reflète bien son côté social. A l'origine ce boulevard sera donc dénommé « Pierre Gemy aîné » et aujourd'hui boulevard Gemy seulement. En gros, il relie la station de métro St Just à l'hôpital Laveran qui s'est construit sur sa propriété « Les Lauriers » de St Jérôme. Ces quelques lignes ont été rédigées et ces photos précieusement conservées par son arrière-petit-fils, Alain Gemy. Avec mon frère aîné, Claude, nous sommes les deux seuls descendants directs portant son nom.

Pour ma part, après avoir pas mal bourlingué entre Paris, Alger, Bamako, Dakar, j'ai posé mes valises à

Marseille et, sans le faire exprès, j'habite à 200 mètres de son lieu de naissance qui se trouvait être au 38 rue de la Bibliothèque (ex-rue des Lauriers puis Bonaparte).

Ces quelques feuillets, rédigés à la mémoire de mon arrière-grand-père, sont destinés en priorité à mes enfants et petits-enfants afin qu'ils connaissent leurs racines mais aussi à mon frère aîné, à mes sœurs, mes neveux et nièces, aux descendants de la famille Pierre Gemy aîné, Valette, Nalin, Vivarès, Pradon, Brunet, Vitry, ainsi qu'aux trop nombreux visiteurs d'aujourd'hui, à Cassis, afin qu'ils sachent que cette maison n'est pas un « caprice d'époque » mais le fruit d'une réelle volonté et l'aboutissement de toute une vie de labeur.



Vue de l'intérieur des Ateliers du 22 Bd National
Pierre GEMY est au premier plan à gauche

Plus d'un siècle après son inauguration et la disparition de son concepteur, il me paraissait de mon devoir de remettre les choses en perspective et dans leur contexte historico familial, et ce, grâce aux photos vérascope que nous a laissées son fils Frédéric et grâce aussi à son livre de raison dans lequel il consignait tous les grands événements familiaux et à mon père Henri, qui malgré son total mutisme sur son histoire familiale, conservait tout et notamment ces précieux documents qui sont parvenus jusqu'à moi.

Ainsi la maison « du douanier », « coloniale », « Nouvelle-Orléans », redeviendra et restera pour toujours « La Maison Pierre Gemy Aîné ».

Généalogie

GEMY Joseph, menuisier, +1794/ x avec MARGUERITE Marie, d'où :

1.1. GEMY Pierre-Louis-Joseph, menuisier, °Argentan (61), ca 1765, +Marseille, 1 Allées de Meilhan, 30/8/1835, établi à Marseille dès 1790, x Marseille, 30/7/1794, avec CHAPE Anne-Marie, ° Saint-Zacharie (83) ca 1769, fille de CHAPE Lazare, cultivateur, et de VILLACROZE Madeleine, d'où :

1.1.2. GEMY Jean-Paul-Marius, menuisier, °Marseille, 6/1/1803, +Marseille, 52 rue du Coq, 15/12/1873, x Marseille, 29/4/1828, avec DEVIEU Marie-Anne-Virginie, °Marseille, 6/1/1803, fille de DEVIEU Jean-Antoine, et de BOURRE Marie-Thérèse-Jeanne, d'où :

1.1.2.1. GEMY Marius-Pierre-Antoine dit « Pierre GEMY fils aîné », °Marseille, 38 rue des Lauriers (ex-rue Bonaparte, actuelle rue de la Bibliothèque, à l'angle de la rue Thiers), 19/2/1829, +Cassis (13), 3/5/1908 en sa maison neuve de Cassis et enterré au cimetière St Pierre à Marseille dans le caveau familial qu'il avait fait construire après le transfert de l'ancien caveau du cimetière catholique de Saint-Charles, x Marseille, 14/10/1856 avec ROUBAUD Marie-Thérèse-Gabrielle, °Marseille, 46 Grand-Rue, 6/4/1835, +Marseille, 38 Bd de la Magdeleine (de la Libération), 30/6/1903, fille de ROUBAUD Louis-Philippe, emballer, et de PHILIP Marie-Virginie, d'où :

- Marie, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, mère supérieure de l'œuvre des enfants abandonnés °Marseille, rue des Lauriers, 22/10/1857, +Alexandrie, Egypte, 12/8/1944 (pour ses 50 ans de vie religieuse, elle obtient la Légion d'honneur en 1932 au titre des Affaires Étrangères)

- Emilie, °Marseille, 19/11/1858, + 6/4/1907 d'un cancer du sein, x Marseille, 16/4/1885, avec VALETTE Hippolyte, d'où un fils, Henri, parrain de GEMY Henri, père de l'auteur

- Frédéric, °Marseille, 29/10/1859, + 25/3/1926, x Marseille, 14/10/1892, avec COLARD Mathilde-Marie-Baptistine, d'où 12 enfants dont 8 ayant survécu

- Thérèse, Marseille, 9/7/1861, + 15/10/1942, x Marseille, 20/10/1887, avec VIVARES Paul-Frédéric, négociant 34 rue Thomas, d'où VIVARES Lucien et Isabelle

- Paul, °Marseille, 28/6/1862, + 27/1/1865

- Joséphine, °Marseille, 8/10/1864, x Marseille, 14/6/1894, avec NALIN Etienne, négociant 36 Bd de la Magdeleine (de la Libération) d'où NALIN Raymond, Pierre et Marie

- Laure, °Marseille, 30/1/1868, + 21/1/1879 des suites d'une méningite

- Noëlie, °Marseille, 19/3/1870, + 13/10/1953, x Marseille, 7/10/1897, avec PRADON Léon-Pierre-Joseph, négociant, 82 Bd Longchamp, d'où PRADON Léon,

Jean, Marguerite et Marie

- Émile, °Marseille, 11/7/1872, +Cassis, 20 rue Thiers, 11/7/1926, x Cassis, 24/11/1922 avec RIVES Jeanne, sans enfant. Il était ordonnateur de l'Hospice et administrateur du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse d'Épargne de Cassis.

Autre fils de GEMY Joseph

1.2. GEMY Marc-Antoine, capitaine de chasseurs à cheval, chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, °Argentan (61), 25/1/1773, +Argentan, 25/12/1841, x LEFORTIER Marie-Rosalie, d'où GEMY Marc-Prospère et Léopoldine

Autre fils de GEMY Pierre-Louis-Joseph

1.1.1. GEMY Joseph-René-Toussaint, commerçant, °Marseille, 1/11/1796, x Marseille, 25/3/1826 avec MATHÉRON Anne-Thérèse, °Riez (04), 10/9/1803, fille de MATHÉRON Elzéard Firmin, aubergiste, et de JAUBERT Marie-Suzanne, d'où :

1.1.1.1. GEMY Louis-Alphonse-Baptiste, docteur en médecine, chirurgien à l'hôpital civil d'Alger, °Bormes (83), 10/4/1833, +Saint-Eugène (Algérie), 13/12/1901, x Alger, 12/2/1889 avec THIO Adèle-Eugénie, °Lyon (69), 1/8/1844, fille de THIO François-Philippe-Eugène, et de GOUTHON dite GULLA Barbe

1.1.1.2. GEMY Charles-Ernest, pharmacien, °Alger, 28/1/1844 ■



Erratum sur PG N° 187 page 19 avec toutes nos excuses :

Liste de rachats des captifs provençaux

Michèle Vin-Mercier a fait paraître sur Face book cette liste d'esclaves provençaux rachetés entre 1637 et 1785.

Doubs : il faut exhumer le curé de Mandeuire et sa mère

Jean-Claude Barbier (AG13)

Abbé Pierre Emile Barbier et sa mère née Boichot

Soixante-dix-huit ans plus tard, l'imposante église Sainte-Thérèse de Mandeuire (Doubs) est promise à la démolition car dangereuse.



Photo HD L'imposante église Sainte-Thérèse tombe en ruines. Photo Francis Reinoso

L'affaire, car c'en est une, de la démolition de l'église Sainte-Thérèse à Mandeuire est devenue un véritable casse-tête. Techniquement, jeter à bas un édifice, fut-il sacré et consacré, n'est guère plus difficile ou compliqué qu'une tour à loyer modéré d'une quelconque zone urbaine.

Quoique les matériaux des immeubles construits à la fin des années 50 opposent moins de résistance aux mâchoires des pelleteuses que les solides blocs de pierre empilés par les bâtisseurs d'églises. Le problème se situe ailleurs.

Inhumés sous des dalles à l'intérieur de l'église

Pour démolir Sainte-Thérèse, il faut exhumer deux corps : celui du curé Pierre Emile Barbier, inhumé sous une dalle à l'intérieur de l'église qu'il a fait bâtir, et celui de sa mère, Clarisse Héléne Boichot, qui repose à ses côtés depuis 1945. L'exhumation doit recueillir l'assentiment des parents proches ou éloignés.

Et c'est là que l'affaire se corse. « La mère avait un seul fils, le curé Barbier. Il y aurait des arrière-arrière-petits-neveux mais où vivent-ils, mystère », lâche le père André Jacoulot, le curé de la paroisse Notre-Dame de Belchamp, laquelle regroupe les communes de Mandeuire et Valentigney.

VERITE SUR LE FRERE DE L'ABBE BARBIER

En vérité le curé Pierre Emile Barbier né le 28 Août 1884 à Hérimoncourt (Doubs) avait un frère Paul Jules Barbier (mon grand-père) né le 26 Décembre 1886 à Hérimoncourt tous les deux fils de Pierre Emile Barbier né le 16 Avril 1863 à Hérimoncourt (Doubs) et Clarisse Héléne Boichot née le 14 Août 1863 à Ronchamp (Haute-Saône)

Le père Jacoulot « un ouvrier prêtre »

Quarante-trois ans qu'il porte la bonne parole. Vingt-trois qu'il officie dans le pays de Montbéliard. Le père Jacoulot, qui se présente comme « un ouvrier prêtre, vingt-huit heures de boulot par jour », dans une société qui vénère davantage le dieu Consommation que le Très Haut, bref, le prêtre est à double titre concerné : curé de la paroisse, il est aussi chargé des questions immobilières au diocèse de Belfort-Montbéliard.

Et Sainte-Thérèse lui cause comme qui dirait pas mal de tracas.

Sainte-Thérèse tombe en javelle

Dans ce quartier ouvrier de Beaulieu, berceau des cycles Peugeot (aujourd'hui Peugeot Scooters), l'église est sortie de terre en 1936. Une volonté de l'abbé de l'époque, le curé Barbier. « Mandeuire, qui devait compter alors 2 500 habitants, disposait déjà d'un lieu de culte catholique avec l'église Saint-Michel, construite avant la loi de 1905, donc rentrée dans le patrimoine communal », observe le maire Jean-Pierre Hockey.

« Manifestement, le curé voulait la sienne à l'autre extrémité du village, là où se concentrent les usines, donc les ouvriers. » L'abbé et les ouvriers qui vont tremper le maillot et piocher aussi dans leurs maigres économies pour édifier cette église.

Pas une petite chapelle. Non. Un imposant ouvra-

ge avec ses arches voûtées et ses multiples colonnes, qui se dressent vers le ciel. Sans doute, l'abbé bâtisseur s'est-il inspiré de la basilique Sainte-Thérèse de Lisieux, dont la construction a débuté en 1929, elle-même inspirée du Sacré-Cœur à Paris. La basilique qui surplombe Montmartre, construite en granit et béton armé, elle, tient le choc face au temps qui passe.

Pas le cas de Sainte-Thérèse à Beaulieu-Mandeure. L'église, dont le clocher date de 1960, tombe en javelle. « À l'intérieur, c'est un champ de ruines. L'eau s'infiltré de partout.

Un paroissien a failli être blessé par une grosse pierre qui venait de se décrocher », raconte le curé Jacoulot. La faute aux malfaçons. À une construction qui a privilégié le sable au ciment. « L'église est dangereuse. Elle se dégrade à grande vitesse », concède le maire.

Deux millions d'euros pour la réhabiliter

Les cultes n'y sont plus célébrés depuis deux ans. Que faire ? La réhabiliter ? Au bas mot, il en coûterait deux millions d'euros au diocèse, propriétaire. On sait que l'Église n'est pas bien riche en ces temps de crise spirituelle. Les pèlerins ne sont pas pléthore à assister à la messe du dimanche.

Alors, compter sur l'obole dominicale pour consolider l'une des maisons du Seigneur, le diocèse ne s'y risque pas. Et puis, ce n'est pas comme si Mandeure n'avait plus d'église. Elle a Saint-Michel. « Il faut être sérieux, raisonnable. Pour quatre familles qui pratiquent à Beaulieu, on ne peut pas se permettre de la rénover », concède le père « Dédé » Jacoulot, comme ses ouailles l'appellent.

La vendre ? Qui veut acheter une église coincée entre des immeubles et des usines, avec les travaux que ça suppose ? Dernière option, celle retenue sans gaieté de cœur par le diocèse : la démolir. Sainte-Thérèse a été désacralisée au printemps.

Le mobilier a été vendu. Avant que les pelleteuses ne se mettent à l'ouvrage, il faut exhumer celui et celle qui y reposent pour les inhumier au cimetière communal. « Charge au diocèse de retrouver les proches parents », fait valoir le maire. « Très éloignés s'ils existent encore, où les trouver ?

Ils ne sont jamais venus se recueillir sur la sépulture du curé Barbier et de sa mère », riposte le père Jacoulot.

« Que de tracasseries administratives alors que la mairie a tout pouvoir pour décider l'exhumation. »

En attendant, Sainte-Thérèse continue à s'effriter.

À deux pas, le petit temple de Beaulieu, adossé à l'usine, construit en 1910, endommagé en 1944, réparé et rouvert en 1948, a été vendu à Peugeot Cycles en 1955.

Des pièces de scooters y sont stockées !

Mandeure : l'église Sainte-Thérèse de Beaulieu en cours



de démolition

Source : L'EST REPUBLICAIN

Epilogue : Le 20 Août 2015

Sainte-Thérèse de Beaulieu : les travaux de démolition ont débuté ce matin / Richard Négri / france 3.

La démolition de l'église Sainte-Thérèse de Beaulieu à Mandeure a débuté aujourd'hui. Construite en 1936 avec des matériaux de piètre qualité, le bâtiment menaçait de s'écrouler. Sa rénovation aurait coûté trop cher au diocèse : sa destruction était donc irrémédiable.

Par Anaïs Kerdraon Publié le 20/08/2015 à 19:04

Le bâtiment religieux tombait en ruines, il en devenait même dangereux. Et sa rénovation aurait coûté bien trop cher au diocèse, propriétaire de l'édifice. Aujourd'hui, les premiers engins ont commencé leur travail de démolition.

L'église avait été construite par les ouvriers des cycles Peugeot en 1936. Dans ce quartier populaire, l'édifice religieux était un symbole. A l'époque, pour sa construction, ils avaient privilégié le sable au ciment. Un pari risqué. Avec le temps, l'église s'était trop dégradée.

Sur l'emplacement de l'ancien lieu de culte, plusieurs habitations écolos verront le jour.

Source : Article paru dans L'EST REPUBLICAIN . ■

La vie d'Autrefois

Marseille et les Anglais pendant les guerres de la Révolution et du Premier Empire. - Correspondance des Marseillais détenus en Angleterre

Pierre Bianco(04)

(suite du n° 187)

Les prisonniers de guerre détenus en Angleterre

Qu'en était-il des militaires et des marins français faits prisonniers au cours des escarmouches ou des arraisonnements, sans parler des batailles navales proprement dites (comme celle de Trafalgar par exemple) ? Ils étaient emmenés en captivité en Angleterre (et même en Écosse, près d'Edimbourg) et détenus dans divers dépôts. Il existait en effet plusieurs lieux de détention dans les Îles Britanniques, qui sont souvent cités dans les correspondances adressées par les prisonniers à leurs familles (ou inversement). Tout d'abord des ports, Plymouth, Portsmouth, Portchester (à côté de Portsmouth), Rochester (en fait Chatham sur l'estuaire de la Medway), Bristol, mais aussi des petites villes de l'intérieur comme Wincanton (dans le Somerset), Norman Cross (dans le Huntingdonshire, une localité bien connue comme lieu de détention des Français puisque un monument à leur mémoire y a été élevé), ou encore Valleyfield en Écosse.

Les courriers concernant les prisonniers marseillais détenus en Angleterre sont susceptibles de nous renseigner sur leur sort comprennent : (1) des demandes de nouvelles sur leurs familles respectives et des demandes de secours³¹, (2) les « Rôles » des marins prisonniers³², (3) les lettres (non expédiées)³³ émanant des familles (pères, mères, épouses, parents et amis) des détenus. Ce sont ces dernières, au caractère plus intime et plus personnel, qui fournissent un éclairage plus direct et sans doute plus authentique sur l'état d'esprit des familles marseillaises face aux événements qu'elles étaient en train de vivre.

Les lettres conservées dans les archives de la Ville de Marseille furent écrites essentiellement en 1812-1814. Elles émanent de prisonniers détenus en Angleterre parfois depuis plus de dix ans et qui sont sans nouvelles de leurs familles. On s'aperçoit alors que le sort de ces prisonniers était loin d'être enviable. Ils vivaient dans un quasi-isolement, que compliquait de plus la barrière de la langue. Ils devaient pratiquement tout ignorer des transformations qui se produisirent au fil du temps dans leurs contrées d'origine ou leurs villes natales : ainsi, en 1812-1813, les lettres étaient toujours adressées, par exemple « à la Mairie du Nord », ou bien à celle « du Centre », alors que le régime des trois mairies de Marseille avait été supprimé depuis près de dix ans par le décret impérial du 4 août 1805.

Bien qu'il s'agisse souvent de demandes de secours ou d'informations, dans quelques unes de ces lettres transpire la détresse de plusieurs prisonniers qui

voyaient en le maire de Marseille un ultime recours pour mettre un terme à leurs angoisses. J'ai retenu quelques exemples particulièrement éloquentes qui permettent de mesurer le désarroi de ces hommes.

- Barthélemy Bravey était parti de Marseille depuis neuf ans. Il était en souci pour sa mère car les lettres qu'il avait écrites étaient toutes restées sans réponse. « Veuillez Monsieur lui faire savoir », écrivait-il au maire, « si elle existe mon inquiétude, et l'engager à me donner de ses nouvelles. Si par cas, Monsieur, elle avait payé le tribut à la nature, daignez m'en instruire... » (12 janvier 1812)

- Barthélemy Tripo, « chef de timonerie », de Marseille, s'était embarqué le 30 mars (1805) à Toulon « sur le vaisseau *L'Intrépide* commandé par M. Depéron de Granville, faisant partie de l'escadre combinée sous les ordres de Villeneuve et nous avons été pris le 21 octobre 1805. Depuis ce temps je suis en prison et je crois pouvoir vous dire sans crainte de mentir que j'ai écrit à mon frère Joseph Tripo 19 lettres [...] Je vous prie en même temps si vous pouvez retirer les appointements qui me sont dus du vaisseau *L'Intrépide* dans l'année 1804 et 1805... »

(11 mars 1813)

- Lange-Nicolas Vincent était orphelin. Il s'adressait à « M. le Maire commune du Nord de Marseille » afin de « percevoir en mon nom les fonds d'une maison venant du patrimoine paternel et craignant qu'ils en aient fait un usage illicite, je récidive de prendre à nouveau la même liberté où ma triste et douloureuse position [...] réclamant votre protection contre des parents avides qui [...] cherchent à me dépouiller de mon patrimoine [...] n'ayant trouvé que turpitude et mauvaise foi en ceux à qui j'avais mis toute ma confiance. »

La municipalité de Marseille fit dresser au mois d'octobre 1811 un « État » très complet par arrondissement des marins prisonniers en Angleterre, état dans lequel étaient précisés l'origine, la date du passage en Angleterre, la situation matrimoniale, le nom de l'épouse, le nombre d'enfants et leurs âges respectifs, et ce pour chacun des prisonniers. On dénombrait ainsi 366 marins prisonniers, pratiquement tous de Marseille. Les temps de détention allaient de 6 mois à 1 an et jusqu'à 18 ans. Quelques exemples permettent d'illustrer les situations parfois délicates dans lesquelles étaient plongés les prisonniers et leurs familles.

³¹ AMM, 7 H 2.

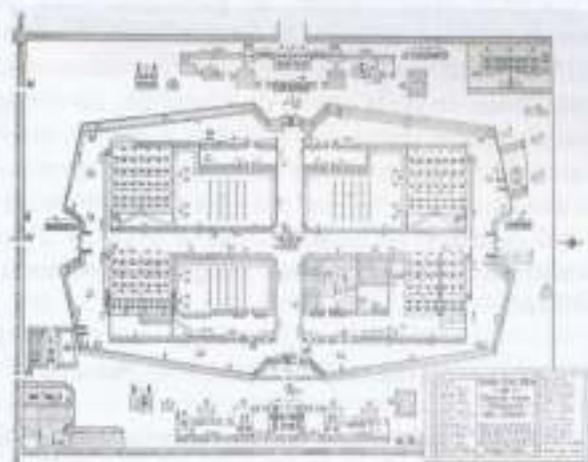
³² AMM, 7 H 3.

³³ ACCM, MR 46136.

- Honoré Mathieu, âgé de 38 ans, a été fait prisonnier il y a 16 ans. Sa femme est sans nouvelles de lui.

- Jean-Hilaire Fabre, né à Marseille en 1793, embarqué sur le corsaire *Le Duguay-Trouin*, a été pris par les Anglais en 1810. Sa mère, revendeuse de faïences, s'inquiète pour lui. Elle sait seulement que son fils a été conduit à Malte puis de là en Angleterre.

- Les frères Desplace sont tous les deux prisonniers. Joseph, 36 ans, se trouvait sur le corsaire *Le Trop Tard* en qualité d'officier. Il a été pris le 5 avril 1808 et conduit à Portsmouth où il est détenu sur le ponton *L'Assistance*. Quant à son frère François, 32 ans, embarqué volontaire sur le vaisseau *Le Souci*, il a été pris le 8 décembre 1803 et il se trouve actuellement en prison à Norman Cross.



Prison Norman Cross



Ceux et celles qui sont restés à Marseille

Comme je l'ai écrit au début de cet article, la lecture de la correspondance non expédiée aux prisonniers français (essentiellement originaires de Marseille) écrite par des membres de leurs familles ou par des amis nous fait pénétrer dans l'intimité des sentiments qui les habitaient, ce que ne permet aucun livre d'histoire ni aucun rapport officiel. C'est réellement la « mise à nu » du cœur de ceux qui étaient séparés d'un être cher et qui souhaitaient ardemment (en principe) son retour.

Je ne rapporterai pas ici bien entendu le contenu de toutes les lettres constituant cette copieuse correspondance. Je me suis limité à celles que j'ai estimées les plus significatives, d'autant plus que certaines d'entre elles seraient redondantes ou de peu d'intérêt de par leur caractère plus formel. J'ai respecté dans tous les cas l'orthographe et la ponctuation de leurs auteurs. Ces lettres sont classées en trois groupes principaux.

(1) - Un premier groupe contient des renseignements sur les activités militaires des membres de la famille. Voici par exemple ce qu'écrivaient :

• Une mère :

« ... ton frère court la guerre il a entré deux fois en Espagne il a tombé malade a perdu son sac et sa malle attendu qu'il se trouvait mugicien (sic) maintenant ils sont en suisse... Tient toi propre le mieux qu'il le sera possible que la vermine ne te mange pas et lave toi souvent le corps et ta chemise lit... Adieu, adieu, Cher fils infortuné. » (30 novembre 1809)

• Un père :

« ... ton frère Etienne est embarqué sur un Aviso, ton frère Joseph est à Toulon et travaille à l' Arsenal en qualité de charpentier, ton frère Baptiste travaille avec ton père... » (29 décembre 1809)

• Un père :

« ... si ton frère Laurent s'est si tôt marié, ça n'a été que pour se garantir de la conscription... (1er janvier 1810)

• Un père :

« Mon cher fils aîné, Ton frère Jules à sa première sortie a été fait prisonnier le premier novembre dernier étant au mouillage de Rose [sic pour Rosas] en Catalogne pendant la nuit. Il était embarqué sur un petit brick transport de l'État appelé *Le Grondin* commandé par M. Coreil et de La Ciotat... Cherche où il est. Le pauvre enfant est si timide qu'il n'ose pas rien demander, il est aussi grand que toi et d'ailleurs sa fisione Mie (sic) tu dois bien la reconnoître car je crains que lui entrevoyant il ne te reconnaisse plus. D'ailleurs tu l'a laissé si jeune le pauvre enfant qu'il n'avait que 10 ans ½ ou maintenant il en a 17 1/2... Ses noms et prénoms tu dois bien t'en souvenir sont Jean Jules Léonard Garcin, il cest (sic) que tu es prisonnier sur le ponton *Le Rochester*... Ton frère Hypolite est reçu aspirant, il est à Toulon embarqué sur le vaisseau *Le Donawert* et Joseph est ici à étudier pour pouvoir subir cette année son examen d'aspirant... » (15 janvier 1810)

(2)- Un deuxième groupe de lettres contient des nouvelles de la famille ainsi que des allusions (non déguisées) aux rapports parfois tendus qui existaient au sein de certaines de ces familles. Voici par exemple ce qu'écrivaient :

• Une mère :

« ... ton père est mort depuis 26 mois je t'avais annoncé cette fatalité dans le temps que tu étais à Vérone... J'habite déjà maintenant avec mon nouvel époux c'est à dire avec Jean Etienne Bonifay feutrier le frère de ton oncle Aubert époux de ta tante Marie Anne... » (16 décembre 1809)

• Une épouse :

« ... quant à votre cher fils que vous me témoignez savoir de ses nouvelles, je suis très fâchée de vous annoncer qu'il est d'un caractère extrêmement mou, n'ayant pas surtout l'amour du travail, sans ambition de parvenir ayant déjà fait plusieurs métiers, charron, boulanger, tanneur et caissier... son caractère naturel le porte à la fainéantise... [Revenez vite] pour m'aider à supporter le fardeau de votre cher fils... » (29 décembre 1809)

• Une épouse :

« ... je te prie de ne plus me charger de présenter des lettres à ta mère car par la première je suis été très mal reçue elle m'a traitée indignement... » (1er janvier 1810).

Je ne reviendrai pas sur les nombreuses marques d'amour conjugal que contient cette correspondance. Je donnerai simplement in extenso l'une de ces lettres, qu'il vaut mieux relire à haute voix pour en comprendre le sens tant l'orthographe est phonétique :

Une épouse :

« A M Charle baret lieutenant de vaisseau prisonnier sur parole. Marseille le 20 de moi descembre 1809

« Mon cher baret. Je profite de cette occasion pour confaire avec toi ne pouvant pas a navoir de meilleur a que cette absence me bien longue et dure a suporte tous jour de nouvelle a mertume a essuyé monsieur gondran et tousjour en corse et ne ce pas quantesse reviendra a toulon jore desire quilli fut pour les prie de faire passer quelque peu de ce cour comme pour moi aussi et nos enfants ta fidelle Epouse henriette Simon baret » (20 décembre 1809)

(3)- Je donnerai enfin in extenso une véritable lettre d'amour, adressée à Pierre Brassier, du cutter *Le Succès*, alors prisonnier à Portsmouth, par une certaine demoiselle Élisabeth Parisot, une lettre qui est tout à fait dans le style du XVIII^e siècle finissant, qu'on croirait presque sortie de la plume de Benjamin Constant :

« Mon très cher amy, »

« ... Tu me dis dans ta lettre que s'il venait un parti favorable pour me mettre en ménage si ton absence est trop longue que j'en fasse mon désir, non, mon cher amy, personne d'autre objet ne me sera rien sur la terre que ta personne seule quand même tu resterais encore plus. Ainsi permets que je te déclare les bien doux sentiments que tes charmes et ton rare mérite m'ont inspirés, oui, cher amy, je t'aime, mais d'un amour le plus pur et le plus tendre, combien je me sens heureuse que si écarté que tu te trouves tu conserves toujours la même amitié.

« Le calme de mon esprit, ma vie même dépend de toi, mes sentiments sont d'une demoiselle qui n'aspire qu'au bonheur de te plaire et d'attacher avec toi des nœuds les plus jurés.

« Oui mon cher amy je ne cesserai de t'aimer, de te chérir, j'en fais ici le serment le plus solennel, que tu règnes seul souverain sur un cœur qui ne palpite que pour toi, mais mon bonheur sera parfait si tu peux continuer à m'aimer... » (8 janvier 1810)

Marseille occupée : les Anglais à Marseille en 1815

La défaite de Waterloo et le retour sur le trône de France de Louis XVIII n'arrêtèrent pas la marche des soldats qui convergeaient vers la France, prêts à s'y conduire comme en pays conquis. Les Anglais furent néanmoins contenus par la sévère discipline que Wellington sut leur imposer ; ce ne fut pas le cas des Autrichiens ni des Prussiens notamment.

Marseille fut occupée par les Anglais en 1815. En conséquence, on chercha à loger les « officiers de l'armée de S.M. Britannique » dans des logements « adaptés », mais les Marseillais firent manifestement preuve de fort peu de collaboration, et tout spécialement pendant la période estivale, puisqu'on se plaignait dans une lettre adressée le 18 août 1815 au maire de Marseille³⁴ du manque de logements car « une grande quantité de personnes vont à la campagne et ferment entièrement leurs maisons de la ville [...] Ce sont précisément les maisons les plus spacieuses qui sont fermées... » et c'était évidemment dans des demeures bourgeoises que les officiers britanniques tenaient à être hébergés.

L'hébergement des troupes anglaises coûta à la ville de Marseille 721 658 F et 87 centimes³⁵. Il y eut bien entendu quelques débordements, en particulier chez les hommes de troupe « en quête de femmes » : le 20 octobre 1815, le commissaire de police de l'arrondissement du Lycée, donc en plein centre de Marseille, fut obligé d'intervenir contre cinq soldats anglais « pris de vin » qui avaient jeté leur dévolu sur une « négresse égyptienne nommée Louison, femme prostituée au dernier degré », qui causaient du scandale, qui se livraient à des manifestations de violence et qui proféraient des menaces verbales.

Et les prisonniers français détenus en Angleterre ?

Quant aux prisonniers français détenus en Angleterre, que devinrent-ils par la suite, une fois libérés ? Quel fut leur regard sur les Anglais qui furent leurs geôliers pendant de si nombreuses années ?

Je n'ai trouvé que peu de témoignages les concernant. Les autorités françaises édictèrent quelques mesures en faveur de ceux qu'on libérait, telle cette note datée du 11 brumaire an 8³⁶, dans laquelle on disait qu'« aucun prisonnier français revenu d'Angleterre sur parole ne doit être jusqu'à son échange définitif assujéti au service de la garde nationale sédentaire, ni en qualité d'officier, ni en qualité de simple soldat [afin] d'alléger le sort de nos frères d'armes, que les chances de la guerre ont jetés dans les fers... »

Par ailleurs, on procéda, semble-t-il, à des échanges « partiels », comme le laisse supposer une « Demande de Bienfaisance » adressée à MM. de la Chambre de commerce par des « prisonniers marins » le 1er janvier 1809 depuis Plymouth³⁷, dans laquelle « treize marins capitaines [demandaient] à être compris dans les premiers échanges partiels qui pourront avoir lieu. »

³⁴ AMM, 29 H 5.

³⁵ AMM, 29 H 6.

³⁶ AMM, 7 H 2.

³⁷ ACCM, MR 46136.

Quel fut leur sort à l'issue de leur libération ? Retrouvèrent-ils leurs parents, leurs épouses, les problèmes qu'on leur soumettait parfois dans les lettres trouvèrent-ils des solutions raisonnables ? Retournèrent-ils dans leur ville natale ? Il n'est pas évident que les retrouvailles aient été aussi sereines qu'on aurait pu le souhaiter. Je laisserai le dernier mot à l'un de ces prisonniers (des Espagnols en fait, pas des Anglais), qui adressa au maire de Marseille³⁸, au mois d'août 1814, une demande de secours dans laquelle il expliquait sa situation, qui était assez complexe et qu'on peut résumer ainsi :

Il s'agissait de Jean Joseph Chassegron, natif de Marseille, âgé de 25 ans, « militaire en service depuis 8 ans ». Il avait été fait prisonnier pendant la campagne d'Espagne et il avait été détenu sur l'île de Cabrera (donc après la capitulation de Bailén en 1809, où les conditions de détention furent particulièrement rigoureuses), dont il s'évada sur une chaloupe avec 32 de ses camarades. Pris par un corsaire, il fut emmené à Alger, puis reconduit en Espagne sur intervention du consul de France, à Peñíscola très exactement, où il resta dix mois et où il fut assiégé pendant trois mois. Il adressait depuis Toulouse une lettre au maire de Marseille – une lettre écrite dans un style d'ailleurs très ampoulé par un certain Galtier « maître ex-arts » – dans laquelle il réclamait un certificat pour obtenir un congé, « soit comme orphelin, soit comme fils de veuve, soit comme soutien de famille » (il ne savait pas trop...), car « il veut s'établir avec une demoiselle de ce pays dont il a su gagner le cœur... »

Ainsi, la guerre et tous ces déboires s'achevaient pour lui par un mariage...

Mais du côté anglais aussi d'ailleurs. Ainsi, dans un courrier daté du 2 décembre 1815³⁹, on apprend que Williams Northcoth « sergent du 14^{ème} Régiment anglais a formé une liaison avec la Demoiselle Antoinette Poussel, domestique de la maison où il a été logé » à Marseille. Comme le mariage ne pouvait être contracté à Marseille « vu le départ des troupes », on sollicitait « l'autorisation pour cette Demoiselle de s'embarquer aussi. »

Conclusion

Pendant la longue période de près d'un quart de siècle de la Révolution et du Premier Empire, l'activité commerciale de Marseille subit un ralentissement considérable, à l'exception de quelques brefs moments de répit. Cet étiaje économique s'accompagna d'une stagnation et même d'un recul du chiffre de sa population, en raison en partie de la conscription et du chômage, ce à quoi s'ajoutaient pour les Marseillais, insécurité et menaces résultant de l'état de guerre presque permanent, du blocus et de la présence anglaise aux portes « maritimes » de la ville. C'était en effet majoritairement les Anglais qui croisaient au large des côtes du Midi et dans la rade de Marseille et c'était sans doute eux qui concrétisaient le mieux aux yeux des habitants « l'ennemi » et l'état de guerre dans lequel la France était plongée.

En 1815, Marseille crut renaître puisque les bateaux en provenance du Levant retrouvèrent les routes traditionnelles de la navigation marseillaise du siècle dernier. La crise frumentaire de 1816-1817 eut un effet positif sur l'activité de la ville en amenant dans le port du blé en provenance de tout le pourtour de la Méditerranée. D'autre part, le blocus avait permis de développer à Marseille des industries nouvelles, fabrication de la soude artificielle et raffinage du soufre notamment. Néanmoins, la reprise commerciale resta plus timide que prévu. Dans le Levant, la longue absence des Français et en particulier des négociants de Marseille avait favorisé l'intervention d'autres agents : ce furent les Anglais qui l'emportèrent, grâce en partie à l'occupation de l'île de Malte, qui devint un véritable entrepôt pour les marchandises transportées par les navires anglais.

On se trouvait donc à la veille d'une mutation importante pour l'économie marseillaise – mais indispensable si on voulait faire confiance en l'avenir. Il était désormais dépassé le temps où les « Membres du comité révolutionnaire du district de Marseille » écrivaient, le 28 nivôse an 3⁴⁰ :

« Marseille par sa position a toujours été l'entrepôt du Midi. L'industrie de ses habitants lui procurait un commerce des plus étendu et elle était en état de l'approvisionner ; mais le peut-elle dans ce moment où tous ses magasins sont dépourvus de marchandises qui lui servaient d'objets d'échange ?... »

Il n'était plus question désormais d'entrepôts ni d'échanges, il fallait innover. Il fallait adopter une politique qui faisait passer de l'état de commerçant à celui de manufacturier, et les Marseillais le comprirent finalement.

Marseille et les Anglais : doit-on en conclure que, en définitive, la période charnière entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, bien que douloureuse et, de plus, catastrophique pour l'économie marseillaise, eut au moins le mérite de placer les Marseillais devant une situation qui leur permit de donner un nouveau souffle à l'économie de leur ville, un souffle qui se prolongea pendant une bonne partie du XIX^e siècle. ■



Plymouth

³⁸ AMM, 7 H 2.

³⁹ AMM, 4D 69.

⁴⁰ AMM, 27 H 1.

« Périple généalogique »

Christiane Folliero de Luna

(Suite de l'article paru dans le n°186 page 42)

Sosa N° 29 - Mais revenons à la branche de **Marie-Rosalie Castanié**, ma trisaïeule née à Golinhac (12) le 17 10 1827 décédée à Marseille en 1901 X Jean Marines.

Sosa N° 58 - **Laurens Antoine Castanié**, cultivateur né le 09 08 1794 décédé 17 10 1859 à Golinhac (12) X 17 10 1823 0 St Félix-de-Lunel (12) à Marie-Anne Bony née 10 06 1795 à St-Félix-de-Lunel (12) décédée 17 03 1882) Golinhac d'où 8 enfants.

Sosa N° 116 - **Laurens Antoine Castanié** était fils de Jean-Antoine Castanié né à Golinhac, marchand, X 01 07 1791 à Espeyrac (12) à Sosa N° 117 Catherine Viargues

Sosa N° 234 - **Pierre Viargues**, berger d'Espeyrac, né à Pruines décédé le 12 07 1798 à Espeyrac et Marie Anne VIALARS née le 14 10 1758 à Golinhac. d'où 2 enfants.

Sosa N° 468 - Pierre Viargues né le 10 03 1697 décédé 22 09 1741 à Pruines, bourgeois de la Viguarie à Pruines, X 12 09 1725 à St-Cyprien sur Dourdou (21) X cm 17 09 1725 Sosa N° 469 Charlotte Flaugergues née 1 11 1+1698 décédée 13 12 1772 à Pruines, d'où 4 enfants.

Sosa N°938 - François Flaugergues, Avocat au Parlement, Juge d'Almont, Auriac et Conques, né le 09 01 1663 à Conques décédé en 1730 X 16 09 1695 Espeyrac Marie de Crozets d'où 6 enfants.

Sosa N° 1876- Bertrand de Flaugergues, Bourgeois, Marchand, Avocat à Conques, décédé 09 11 1706 à Conques X 05 03 1658 Sosa N° 1877 Jehane de FLO-
RY décédée le 21 04 1706 à Conques d'où 8 enfants.

Sosa N° 3754 - François de FLORY, Sgr d'Almont, de Belfons, décédé avant 04 06 1634 à Montsalvy (15) X cm 31 01 1599 à Conques Sosa 3755 Antoinette de Gausserand.

Sosa N°7510 - Louis de Gausserand, Sgr de la Mothe, décédé le 24 12 1629 à Mourjou (15) X CM 09 12 1574 Marguerite de MEALET.

Sosa N° 15020 - Béranger de Gausserand, Sgr de la Mothe, X CM 25 06 1520 Sosa N° 15021 Louise de Sénérzègues.

Sosa N° 30042 - Antoine dit Archimbaud, Chambellan de Jean II, X Sosa N° 30043 Hélis de la Valette .

Sosa N° 60086 - Brenguier de la Valette-Parizot X CM Matheline de Balaguier d'où 3 enfants.

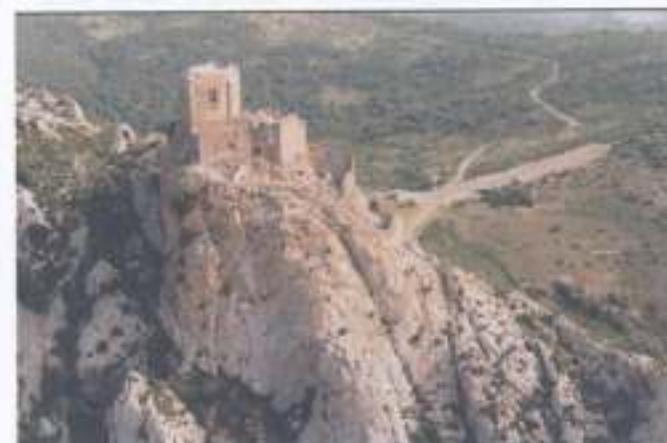
Sosa N° 120172 - Bernard de la Valette-Parizot, Chevalier de Sanvensa X Marie de Peyre d'où 2 enfants.

Sosa N°240344 - Béranger de la Valette, Sgr de Parizot, Ecuyer d'Hugues IV Comte de Rouergue X CM Hélène de Calmont-Dols d'où 4 enfants.

Sosa N° 480688 - Jourdain de la Valette, Sgr de Parizot X CM Amélie des Priez.

Sosa N° *961376 - Pierre 1er de la Valette, Sgr de la Valette et de Cuzul de Prévinières X cm en 10 1301 à Senlis Sosa 961377 Alayette de Levis-Mirepoix.

Sosa N° 1922752 - Jourdain de la Valette, Sgr de la Valette X CM Sosa N° 1922752 Esther de Foix. Raymond Roger de Foix. ■



Queribus-Château Cathare

YAHOO! GROUPES
FRANCE

N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur notre forum Yahoo pour partager et progresser dans votre généalogie :

<https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/c-g-m-p/info>

Le rituel de l'émancipation

Sandy-Pascal Andriant (AGHA)

Nous avons parfois l'occasion, au fil des registres notariés que nous consultons, de tomber sur d'autres actes que nos contrats de mariages et testaments si recherchés.

Il s'agit ici d'un acte d'émancipation riche de données généalogiques. Mais l'intérêt principal de cet acte réside dans sa nature même et dans la cérémonie qu'il décrit avec précision.

Revenons un instant sur la définition du terme Émancipation :

En droit civil moderne :

« Acte juridique solennel, ou bienfait de la loi résultant du mariage, par l'effet duquel un enfant mineur est affranchi soit de la puissance paternelle ou de la tutelle, soit des deux... » Émancipation d'un mineur.

En droit romain :

« Acte qui conférait à un esclave ou à un enfant le droit d'homme libre » (Bouillet 1859) : À Rome, le fils ne pouvait pas sortir de sa famille par sa seule volonté (...). Mais ce lien que le fils ne pouvait pas rompre pouvait être brisé par le père ; c'est dans cette opération que consistait l'émancipation¹.

Depuis l'abolition de l'esclavage (Victor Schoelcher, 1848), nous ne connaissons plus que l'émancipation d'un enfant mineur.

Il n'en allait pas de même sous l'Ancien Régime².

On distinguait au moins 6 sortes d'émancipations :

- la majorité de 25 ans,
- la demeure séparée pendant longtemps,
- le mariage,
- l'accession à une dignité ecclésiastique ou temporelle,
- la fureur du père de famille,
- l'émancipation expresse qui se dépêche par-devant le juge compétent.

Au XVIII^e, la majorité de 25 ans ne faisait plus cesser la puissance paternelle, non plus que la demeure séparée. Seul le mariage procurait ce statut.

Il fallait donc procéder à une cérémonie particulière.

Nous sommes à Trèbes (dans l'Aude), Notaire : M^o Mérie LARRIEU, Cote : 3^e 6358

L'an mil six cents trente six et le vingtroisième jour du mois de fevrier, a Tresbes dans la maison de

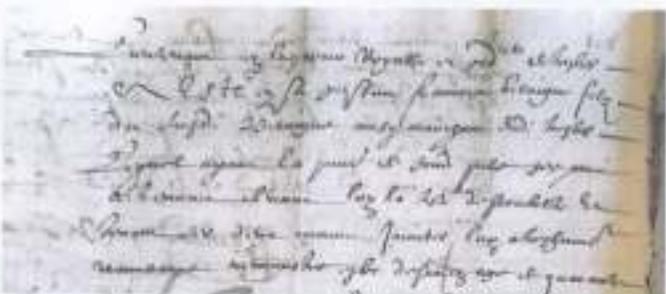


Francois Beraigne vieux, marchant dudit Tresbes, apres midy, regnant [...]

Voyons d'abord l'attitude du fils demandant à être émancipé :

[...] a esté en sa personne Francois Beraigne filz du susdit Beraigne, ausy marchand dudit Tresbes, lequel [...] sest mis a genoux devant luy, la teste decouverte et tenant ses deux mains jointes. [...] Il a très humblement supplié sondit pere de le vouloir emanciper, [...] et a ces fins, luy donner le moyen, en usant de telle liberalité quil trouvera luy estre propre et convenable. [...]

Et celle de son père :



A laquelle priere inclinant, ledit Beraigne pere [...] emancipe et tire hors de sa puissance paternelle ledit Francois Beraigne son filz. Et en signe de ce, prenant les deux mains jointes diceluy, les a separées lune de lautre, apres luy avoir donné sa benediction. L'a fait relepver, voulant que dores en avant, il puisse [...] faire [...] tout ce que une personne.../... franche et libre pora faire.

On peut y voir une certaine ressemblance avec la cérémonie de l'adoubement des chevaliers, durant laquelle le chevalier, agenouillé, désarmé et tête nue, récite le serment, reçoit la collée (3 tapes sur la nuque ou les épaules) et son heaume (casque).



¹ Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales

² Droit privé et institutions régionales : études historiques offertes à Jean Yver, publié par Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France

Au plan généalogique, on apprend dans cet acte particulier, que le fils est âgé de 45 ans ou environ (sic), qu'il travaille dans la boutique de son père depuis qu'il est « majeur de 14 ans », que son père l'a marié voilà 13 ans et qu'il a des enfants ; que durant les 13 ans de son mariage, le fruit de son travail a profité au négoce du père. Ainsi allait la vie...

| Gestes de soumission du fils | Gestes d'émancipation du père |
|------------------------------|-----------------------------------------|
| - à genoux, | - l'a fait relever, |
| - la tête découverte, | - lui donne sa bénédiction, |
| - les deux mains jointes, | - lui sépare les mains, |
| - il supplie très humblement | Le tire hors de sa puissance paternelle |

La suite de l'acte consiste en l'acquiescement habituel de 500 des 600 livres tournois de dot prévues lors du contrat de mariage du fils — les 100 restant à prendre sur l'héritage ; sont aussi remis au fils, « par préciput et hors part », les salaires et profits qu'il a acquis depuis son mariage ; le tout à prendre sur l'héritage après le décès du père.

Dernière condition, le fils émancipé est désigné héritier universel — ses frères et sœurs ayant été dotés lors de leur mariage — et si l'un d'eux vient à contester le partage, « il exherede (= déshérite) ledit quereleur et veult quil soit privé de tout droit de succession quil pourroit pretendre sur les biens dudit Beraigne pere, comme desobeÿssant. »

Enfin, « lequel ledit Beraigne fils, entendant ce dessus et apres lavoïr accepté, en a très humblement remercyé sondit pere, avec promesse de ne contrevenir aucunement a sa volenté. »

D'un point de vue contemporain, on pourrait s'étonner qu'un adulte marié de 45 ans ait besoin d'être émancipé. Il n'en était rien sous l'Ancien Régime.

Dans **Droit privé et institutions régionales : études historiques offertes à Jean Yver**, on peut lire (op. cit., p. 111) :

« A raisonner uniquement sur les 80 actes précis, on constate que l'âge moyen de l'émancipation est de 29 ans pour les fils comme pour les filles de famille ; nous n'avons pas rencontré **d'enfant de soixante ans en puissance** comme il s'en trouvait dans le ressort du parlement de Toulouse ; le fils en puissance le plus âgé n'a, en Forez, que 50 ans [...] »

Par enfant de soixante ans en puissance, il faut bien évidemment entendre : « adulte de 60 ans non-émancipé, toujours sous la puissance paternelle. »

Notre jeune Beraigne de 45 ans n'est donc pas une exception !

La vie de nos anciens était bien compliquée. Tout l'inverse de celle du « Tanguy » de Chatiliez ! ■

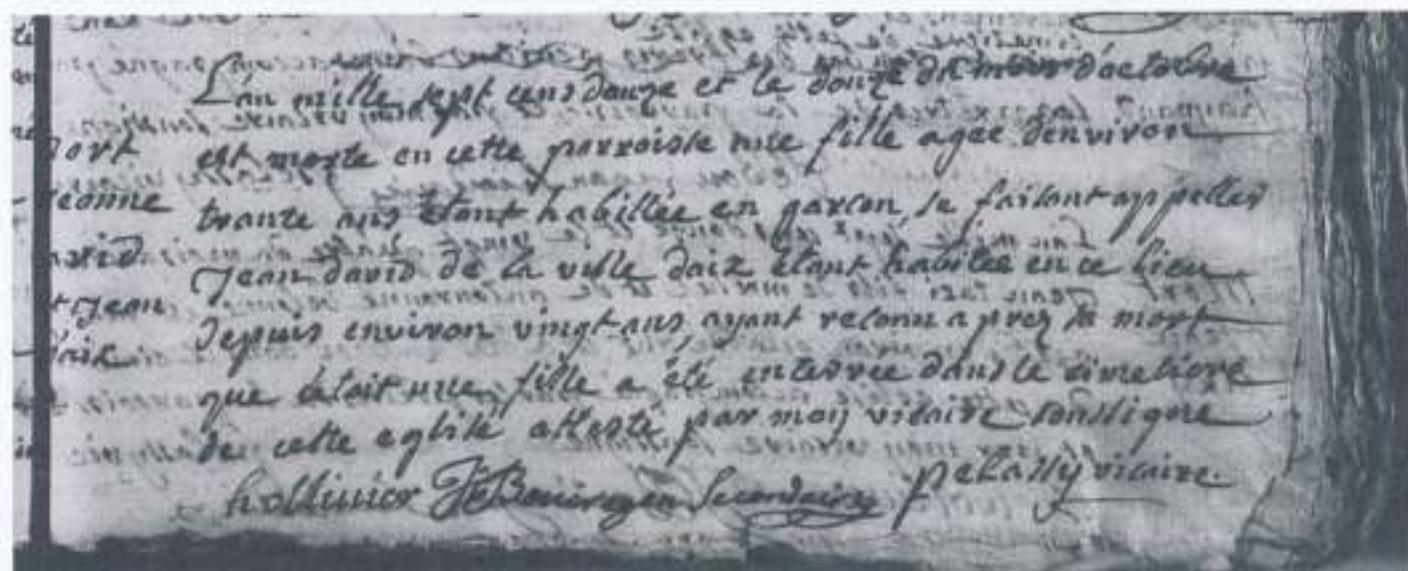
« David Jeanne dite Jean de la ville d'Aix »

En parcourant les registres de Cogolin, un lecteur perspicace est tombé en arrêt sur un acte surprenant.

BMS Cogolin 1695-1722 côte 7 E 45/3 page 152

Comme on a longtemps cru que le chevalier d'Eon était une femme, Jeanne David a longtemps fait croire qu'elle était un homme. Et le lecteur ci-dessus mentionné est peut être bien une lectrice.

Comme quoi il faut se méfier des apparences et mettre la vérité à nu. ■



Une histoire d'eaux

Claudine Luciani (13)

Ces eaux, ce sont celles de Servanes (13890 Mouriès) qui ont fait couler beaucoupd'encre. Actuellement reçues dans une fontaine dont le monument a été construit au début du XIXe siècle par les Revoil pour y recueillir les eaux d'une source située quelques centaines de mètres plus haut.

Un texte de 1655 nous apprend que l'histoire des eaux de Servanes a commencé avant 1525, date à laquelle nous avons débuté le récit de ce domaine.

En effet, c'est en 1492 que les Maîtres Rationaux de la Cour des Comptes ont vendu l'eau de Servanes à Honoré de la Tour, alors propriétaire du mas du Brau, localisé à l'ouest de la commune de Mouriès et naturellement en contrebas de Servanes.

Louis et Accurse, fils et héritiers d'Honoré, ont eu en 1504, une altercation avec leurs voisins, les Janins, de la ville d'Arles, qui possédaient un jardin à proximité du mas du Brau. Après décision du Parlement, les de la Tour ont conservé la possession de l'eau mais ils ont dû donner aux Janins une 1/2 journée, le vendredi après-midi, à condition qu'ils entretiennent le fossé amenant l'eau.

En 1552, le juge des Baux a prononcé une autre sentence entre Pierre de la Tour, fils de Louis et petit Jehan Peyre, alors propriétaire de Servanes, et autres, pour renouveler le maintien de cette possession au propriétaire du mas du Brau.

Un texte notarié, écrit en novembre 1557, nous apprend que Gaucher de la Tour, fils de Pierre, a entrepris de grands travaux (ils doivent durer six mois) pour amener l'eau, filtrée par une « éponge » dite « ouida » jusqu'à un réservoir, orné d'un monument avec chapiteau à quatre bouches par où s'écoulerait l'eau. C'est donc là le premier essai d'embellissement de cette source.

Quatre ans plus tard, le même Gaucher, confronté à de nombreuses dettes, a dû se débarrasser du domaine, en 1561, en l'échangeant contre le mas de Beaujeu, en Camargue, appartenant à Jeanne de Quiqueran de Beaujeu, épouse d'Honoré des Martins. Mais dans cet acte, il n'est pas question de l'attribution de l'eau de Servanes. Le couple n'ayant pas eu d'enfants, le mas du Brau reviendra au neveu de Jeanne, Jacques de Boches, fils de sa sœur Marguerite, puis à la sœur de ce dernier, Honorade de Boches qui deviendra, en 1576, la femme de Michel de Sade.

Jusque là, tous les propriétaires successifs du mas du Brau "avaient joui paisiblement de ladite eau et

fontaine de Servanes". Mais en 1652, le nouveau propriétaire de Servanes, Pol Anthoine de Vincens, élevé au rang de seigneur, s'est cru autorisé à dévier le cours de cette eau pour se l'approprier. Il ne comptait pas sur la vigilance de Jeanne de Sade, devenue dame de Murs en épousant Jean d'Astuard seigneur dudit lieu, qui, devant notaire, lui a adressé une sommation et il a obtempéré...sinon c'était la condamnation.

P.A. de Vincens prétendit "avoir ramassé des eaux dans son bien". Y-avait-il des résurgences ?

Mais l'histoire ne se termine pas là. En 1724, quand Catherine Jacquet, épouse Manson, a acheté Servanes au fils de la dame de Murs, il est bien précisé que l'eau fait partie du contrat d'achat, ce qui est confirmé par le cadastre de 1744.

Et la situation perdure jusqu'en 1777, quand Jacques Durand, époux de la petite-fille de Catherine, Marie-Catherine Salome, rachète le domaine pour sa femme. Au décès de cette dernière, en 1826, Servanes passe à leur fils, Jacques Joseph Durand et c'est la femme de ce dernier, Marie-Grâce Isnard, qui charge son neveu, Eugène Isnard, de la vente de la propriété.

Les deux acheteurs, Jules Second et Joseph André, associés, auront "tous les droits que la venderesse peut avoir sur l'écoulement des eaux de Servanes". Mais on apprend qu'il y a maintenant un petit puits au mas du Brau (section D n°73 du plan cadastral) qui est commun avec la venderesse et ses ayants-droits.

Depuis lors, les choses ont évolué. A l'heure actuelle, la commune de Mouriès a établi un réseau hydraulique qui alimente tous les mas de son territoire, grâce aux eaux de Servanes, mais aussi celles du canal de Provence, exploitées par une société (SEERC) de la commune de Saint-Rémy de Provence. ■



La fontaine du château de Servanes
(AD Bouches-du-Rhône, 6 Fi 7868)

NDLR

Voir également : le domaine de Servanes à Mouriès et compléments généalogiques famille Revoil. PG N°182 pages 23 à 26 et PG N°183 pages 35 à 37.

Personnages illustres

Le Prix Montyon décerné à une Bonnieulaise : « Madeleine Laugier »

Par Renée Constantin (84-3662)

Madeleine Laugier est née le 12 août 1801 à Bonnieux.

Benjamin d'une fratrie de quatre enfants, très jeune elle dut participer aux travaux des champs pour aider sa mère veuve et son frère Gervais, tous deux de santé délicate.

La santé de son frère atteint de rhumatismes articulaires aigus, se dégradait rapidement, et afin d'obtenir l'aide divine, Madeleine fit une neuvaine à Notre Dame de Lumière, en promettant de se consacrer à la vie religieuse si son frère recouvrait la santé. Ce vœu fut exaucé, de cette maladie invalidante et Madeleine, à sa majorité, quitta les siens pour rentrer au couvent, malgré les pleurs de sa mère.

Munie d'une attestation de l'abbé Jussian et du 1er vicaire l'abbé Darries, elle se rendit à pied jusqu'en Avignon, pour se présenter aux portes de l'Hôpital Sainte Marthe de l'ordre des religieuses hospitalières cloîtrées de Saint Joseph. Mais son manque d'instruction et de dot lui ferma à jamais les portes du noviciat. Cependant, la mère supérieure, voyant son immense chagrin, lui suggéra de se rendre à Orgon, où elle pourrait aider les indigents. L'hospice d'Orgon ne subsistant que d'aumônes, Madeleine pourrait en être la quêteuse. Elle quitta Avignon avec dans son maigre bagage une lettre de recommandation de la mère supérieure.

Dès son arrivée en avril 1821, elle commença immédiatement ses fonctions de quêteuse. Dès lors, les voyageurs croisèrent de jour comme de nuit une jeune femme vêtue d'une robe de bure noire, d'une coiffe blanche surmontée d'un béguin noir.

L'avocat H. Guillibert en fit sa description en 1835 :

« Si cette femme était une femme comme les autres, si sa robe et sa croix ne la mettaient pas en dehors du monde, si sa vie enfin ne la faisait pas sacrée comme chose du Ciel, je pourrais vous rappeler qu'elle est jolie, qu'elle a de grands yeux noirs, beaux de naïveté et de modestie autant que d'éclat. »

Tous les voyageurs qui étaient fort nombreux sur cet axe routier trouvaient Madeleine, fidèle à son poste, de jour comme de nuit. Elle devait braver l'été, la cha-



leur étouffante, dans la poussière soulevée par les véhicules qui faisaient un va et vient incessant, les rayons acérés du soleil dans le beau ciel bleu provençal et l'hiver les morsures du mistral, du froid qui lui transperçaient les chairs.

Elle devait parfois se réfugier dans la maison de poste pour réchauffer un instant ses pauvres membres meurtris, mais elle était toujours aux aguets afin de ne rater un seul voyageur et donc une seule chance d'entendre le tintement d'une pièce qui tombait dans sa tirelire de fer blanc.

Elle subissait tout au long de l'année, nuit et jour, les caprices du ciel et nous savons combien parfois le climat est rude en Provence, comme si une rançon était due pour avoir la chance de vivre dans une si merveilleuse contrée.

Elle arpenta cette route jusqu'en 1847 où l'arrivée du chemin de fer lui donna le coup de grâce et elle dut mettre fin à son dévouement.

Cependant, elle continua à aider les indigents allant jusqu'à visiter les nantis de la ville, profitant de sa renommée au sein de celle-ci. Elle les « imposait », levait sur eux la dîme de la charité. Elle reçut le 3 juillet 1862 le prix Montyon ainsi que la modeste somme de 3 000 francs qu'elle utilisa afin de soulager plus d'une infortune.

Elle mourut à Orgon le 11 mars 1880 et fut inhumée dans l'ancien cimetière qui porte aujourd'hui le nom de : « cimetière Madeleine Laugier ».



Tombe de Madeleine Laugier

Sources :

« La Quêteuse d'Orgon » de René Fages et Louis Tertan

« La vertu en France – La quêteuse » de Maxime Du Camp - Gallica Journal de la Jeunesse

« Sœur Sainte Madeleine, la quêteuse d'Orgon » H. Guilibert- Gallica

Extrait du discours sur les prix de Vertu par Mr. Le Comte de Montalembert.

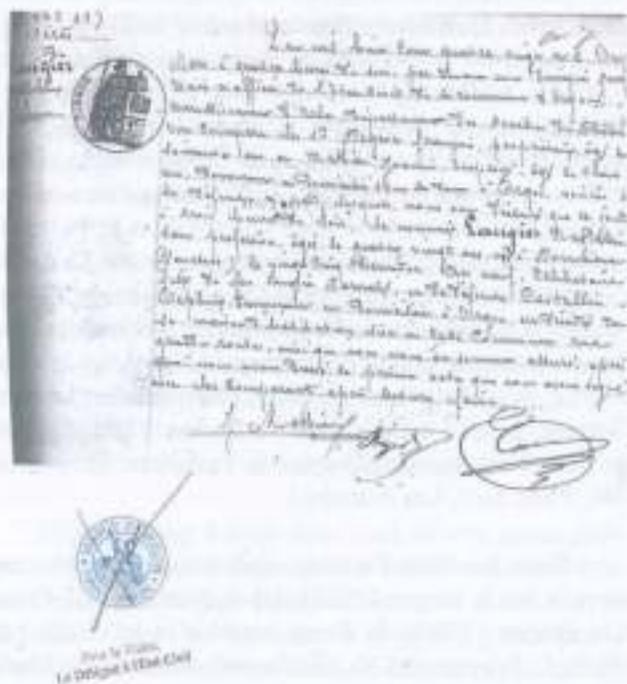
Archives Départementales de Vaucluse.

Etat Civil, Mairie d'Orgon (13)

Etat Civil, Mairie de Bonnieux (84). ■



Acte de naissance de Madeleine LAUGIER, à Bonnieux (84)



Acte de décès de Madeleine Laugier à Orgon (13)

Les prix Montyon sont décernés par l'Académie Française et l'Académie des Sciences et ont été créés par :

Jean Baptiste Auger
(1733 – 1820)

Baron de Montyon en 1782.

L'Académie Française décerne le prix de vertu et le prix littéraire et l'Académie des Sciences, le prix scientifique.



Le Baron de Montyon laissera à son décès un capital destiné à récompenser des actions édifiantes.

Le prix de vertu ne fait pas l'unanimité chez certains écrivains tels que Baudelaire ou Remy de Gourmont. Honoré de Balzac le citera parfois dans ses romans.

Mr de Salandry, Directeur de l'Académie dira en 1838 :

« Nous cherchons dans la foule la plus ignorée pour les désigner aux hommages publics, ces hommes en apparence disgraciés du sort, en réalité privilégiés de la providence. »

Louis Roubaud, grand reporter et écrivain (Marseille, 1884-Lyon, 1941)

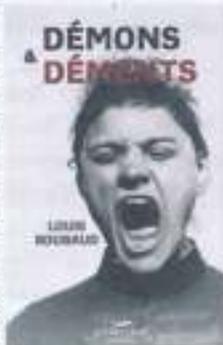
Georges Reynaud et Jean-François Roubaud



Bastide de la Parette (photo Google)

Issu d'une famille de juristes et d'architectes, Louis Jean-Marie Roubaud est né le 21 août 1884 dans le quartier marseillais de Saint-Jean du Désert, où sa famille maternelle possédait une grande propriété¹. Résidant comme publiciste à Nîmes, où il passe le conseil de révision en 1904, puis établi à Paris, 8 rue Jouffroy, avec ses parents dès 1908 – année de son mariage – il sert lors de la Grande Guerre dans le 141^e Régiment d'Infanterie puis le 3^e Régiment de Dragons. Logeant ensuite avec son épouse sur la place de Clichy, il dirige la revue littéraire *La Flamme* (1909-1910), publie son premier recueil de poèmes, *Le Rose et le Gris*, en 1912, puis écrit dans plusieurs journaux (*Le Journal*, *L'Intransigeant*, *Le Quotidien* où il crée le grand reportage, *Le Petit Parisien* auquel il collabore de 1928 à 1940, *Paris Soir*, *Les Annales*).

Dans *Le Petit Parisien*, il donne des articles remarquables sur le bagne (1926), les événements de Chine et la drogue (1927), la haute couture et le music-hall (1928), la Bourse (1929). Fidèle collaborateur de l'hebdomadaire de faits divers *Détective*, créé par Gaston Gallimard en 1928, il lui procure d'autres reportages à sensation, notamment sur le Viet-Nam (1931) et les hôpitaux psychiatriques (1933). Intitulé *Démons et déments*, ce texte incisif, résultant de séjours en immersion dans divers asiles, mêlant témoignages, portraits et analyse, sera repris sous forme d'ouvrage édité dans la collection « Blanche » de Gallimard². Roubaud donnera ensuite, toujours dans *Détective*, une longue série sur la prostitution (1936), aussi rééditée en livre, puis deviendra correspondant de la guerre 1939-1940 au *Petit Parisien*. Après l'armistice, refusant de résider en zone occupée, il se fixera à Lyon où il mourra prématurément,



le 14 octobre 1941, au retour d'un dernier reportage en Espagne, la guerre et l'impossibilité de poursuivre son métier de journaliste et d'homme libre ayant pu précipiter son décès.

Louis Roubaud a fait paraître vingt-cinq ouvrages sur divers sujets entre 1912 et 1939, mais celui qui a lancé sa carrière de reporter est sans doute son premier livre, *Les enfants de Caïn* (1925), édité à la suite d'une série d'articles parus dans *Le Quotidien*. Avec sa fibre humaniste, l'auteur y dénonçait de façon émouvante la maltraitance dans ce qu'on a appelé les bagnes d'enfants pour jeunes garçons et filles. Les deux titres qui ont suivi, *Le voleur et le sphinx* (1926) sur le bagne de Cayenne, et *36 Quai des Orfèvres* (1927), traitant notamment de la prostitution, avaient un même but, Louis Roubaud voulant démontrer que la non prise en charge des enfants à problèmes, l'inexistence de centres d'éducation et de prévention condamnaient ces blessés de la vie soit au bagne, soit à la prostitution. C'est en cela que l'auteur était un avant-gardiste, proposant dès les années 20 un remède social éducatif plutôt que répressif.



N'oubliant pas ses racines phocéennes, il avait publié en 1933 un livre intitulé *Pays de Marseille*, chef-d'œuvre de perspicacité et d'humour³, puis collaboré au *Petit Marseillais* (1940-1941), alors en zone libre, *Le Petit Parisien* étant passé sous contrôle allemand. Ami de deux de ses collègues grands reporters : son contemporain Albert Londres (1884-1932), et son cadet Joseph Kessel (1898-1979), Louis Roubaud, tout à la fois écrivain et sociologue, mérite d'être reconnu pour son travail journalistique d'une grande richesse, mais aussi pour ses multiples combats d'humaniste.

¹ Campagne La Parette (d'un ancien propriétaire du nom de Paret) passée aux Dagnan (1788) puis aux Pontier (1807) et aux Bérengier (1860), dont il a été question dans *Provence-Généalogie* (n° 153, p. 57 et n° 161, p. 46).

² Réédition chez L'Eveilleur « Reporter », Bordeaux, 2017 (signalé par Frédérique Roussel, « Louis Roubaud ou la frénésie de l'enquête », *Libération* des 4-5/3/2017).

³ Il y évoque notamment le « jeu de saquet », courant à l'époque, la bourse des vins d'Algérie à 11 heures devant Les Brûleurs de loup du quai des Belges, le choléra de 1884, les 2 732 bars (!) de la ville en 1925, l'hôtellerie à la belle étoile derrière la Bourse, etc.

Louis Roubaud était le petit-fils d'un architecte réputé de Marseille : Pierre Marius Bérangier, dont le père Jean Antoine avait participé à la reconstruction de l'église Notre-Dame du Mont (1823). Pierre Marius fut l'auteur des plans d'édifices religieux de style néo-gothique dont la chapelle du 1er monastère de la Visitation (1848, actuelle école Chevreul à la Blancarde) et l'église Saint-Michel (1849, inachevée) dans le quartier du Camas. Il a aussi conçu des édifices civils tels que le Grand Hôtel Noailles, aujourd'hui occupé en rez-de-chaussée par la Société Générale, et l'immeuble Rabatau (actuel Institut de Formation des Maîtres), tous deux sur la Canebière, ainsi que l'Hôtel Déonna (de nos jours tribunal administratif), 22-24, rue Breteuil. Ses deux fils, Louis (1848-1905) et Paul (1855-1930) ont participé à des travaux d'amélioration de la basilique Notre-Dame de la Garde. Sa petite-fille Fabienne Bérangier (1900-1975), fille de Paul, est l'auteur de nombreuses sculptures ornant des lieux publics ou des collections privées (cf. Bruno Wullequey, notice sur les Bérangier dans *Dictionnaire des Marseillais*, 2001, p. 47-48).



Louis Roubaud en 1929

Généalogie ascendante⁴

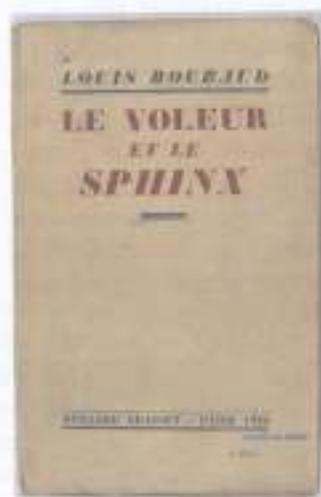
1. Roubaud Louis Jean-Marie, écrivain, °Marseille (Saint-Jean du Désert), 21/8/1884, +Lyon, 14/10/1941, inhumé à Marseille (Saint-Pierre), x Paris (17e), 16/7/1908 avec Chainet Béatrice Gilberte, °Provins (77), 12/11/1881, +Vaux-sur-Lunain (77), 17/3/1970, fille de Louis, trompette au 22e régiment de dragons, et de Martin Eugénie, couturière dans le même régiment
2. Roubaud Marie Joseph, notaire à Marseille (1881-1899) puis avocat à Paris, °Marseille, 2/5/1855, +, 1933/, x Marseille, 29/4/1881 avec :
3. Bérangier Anne Marie Magdeleine, °Marseille, 9/9/1858, y+, 1/7/1933
4. Roubaud Joseph Jacques Léon, notaire, °Marseille, 25/7/1827, +Tunis, 16/2/1893, x Montpellier, 29/5/1854, avec :
5. Rey Marie Antoinette Odile ou Adèle, °Montpellier, 15/2/1829, +Marseille, 13/6/1899
6. Bérangier Pierre Marius, architecte, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, °Marseille, 9/9/1808, y+, 22/8/1876, y x, 20/5/1845 avec :
7. Audibert Césaire Noël Désirée, °Marseille, 25/12/1823, y+, 23/9/1887
8. Roubaud Joseph Marie Gaspard, notaire, °Marseille, 16/7/1793, y+ 2/2/1860, y x, 2/4/1823 avec :
9. Pinatel Cornélie Anne Marie, °Marseille, 7/8/1794, y+, 3/2/1831
10. Rey Adolphe Joseph, négociant, °Montpellier, 14 messidor VI, +, 17/3/1875, y x 21/2/1827 avec :
11. Blanc Marguerite Catherine Amélie, °Pignan (34), 31/5/1807, +Marseille, 2/6/1890
12. Bérangier Jean Antoine, propriétaire, °Marseille, 2/3/1780, y x, 13/2/1806, y+, 22/4/1854
13. Richaud Constance Marie, °Marseille, 5/7/1786
14. Audibert Joseph Félix Xavier, notaire, °Marseille, 20/11/1774, y+, 22/12/1838, y x, 27/5/1818 avec :
15. Martin Justine Baptistine, °Marseille, 9/6/1792, y+, 13/6/1856
16. Roubaud Etienne Antoine, aubergiste, °Marseille (Saint-Martin), 4/5/1754, y+, 9/7/1840, y x, (Saint-Martin), 30/4/1776 avec :
17. Isnard Marie Paule
18. Pinatel Jacques, marchand drapier, °Allauch (13), 27/4/1769, x Marseille (Saint-Martin), 6/5/1792 avec :
19. Blanc Anne Catherine Antoine, °Allauch, 29/6/1770
20. Rey Jean Antoine, négociant, °Montpellier, ca 1761, y+, 28/2/1834
21. Bellonet Catherine Julie, °Servian (34), ca 1768, +Montpellier, 18/6/1830
22. Blanc Antoine François, marchand drapier, °Lézignan-la-Cèbe (34), ca 1784, +Montpellier, 19/10/1826, y x, 26/7/1806 avec :
23. Delanglade Catherine Joséphine, °Pignan, 8/11/1784, +Montpellier, 11/6/1854
24. Bérangier Jean Pierre, maçon, °Marseille, ca 1755, y x (Saint-Ferréol), 13/2/1776 avec :
25. Vion Anne, °Marseille, ca 1755, y+, 7/4/1834
26. Richaud Joseph, maître maçon, °Marseille, ca 1760, y x (Accoules), 30/4/1785 avec :
27. Isnard Marie, °Marseille, ca 1765
28. Audibert Blaise Marseille, négociant, °Marseille, ca 1750, y+, 4/10/1786, y x (Saint-Martin), 25/6/1771 avec :
29. Espanet Magdeleine Dorothee Françoise, °Marseille, ca 1750, y+, 13/5/1779
30. Martin Joseph, négociant, °Marseille, ca 1765, y+1818/, y x (Saint-Martin), 14/8/1787 avec :
31. Josse Magdeleine, °Marseille, ca 1765, y+1818
32. Roubaud François, cuisinier, °Méounes (83), 14/3/1711, +Marseille (Saint-Martin), 9/8/1774, y x (Saint-Ferréol), 17/9/1743 avec :
33. Martin Benoîte, °Marseille, ca 1720
34. Isnard Louis
35. Routier Catherine
36. Pinatel Lazare, +Allauch, /1792
37. Brémond Anne, +1792/
38. Blanc Jean Joseph, +1792/
39. Simon Magdeleine, +1792/
40. Rey François, marchand drapier
41. Thibal Cécile

⁴ Reposant en grande partie sur la généalogie déposée sur Généanet par Jean-François Roubaud.

42. Bellonet Barthélemy, avocat
 43. Bésombes Saint-Victor Gabrielle Françoise
 44. Blanc François, officier de santé, +1826/
 45. Pailhet Françoise, +1826
 46. Delanglade Jean-Baptiste, notaire, +1826/
 47. Bertrand Marguerite, +1826/
 48. Bérengier Pierre, °Marseille (Eoures), ca 1716
 +1776/, x Marseille (Saint-Ferréol), 2/6/1750 avec :
 49. Toubert Rose, °Gémenos (13), ca 1732, +1776
 50. Vion Jean Joseph, +1776
 51. Ricard Marie, +1776/
 52. Richaud Balthazar, +1785
 53. Reynaud Elisabeth, +1785/
 54. Isnard Jean, +1785/
 55. Turc Constance, +1785/
 56. Audibert Alexandre Xavier, échevin de Marseille,
 +1771/
 57. Magy Catherine, +1771/
 58. Espanet Vincent Nicolas, négociant, +1771/
 59. Sauvaire Marie Thérèse, +1771/
 60. Martin André, +1787
 61. Aubert Anne, +1787/
 62. Josse Raymond, +1787/
 63. Galard Elisabeth, +1787/
 64. Roubaud Jean, travailleur, °Méounes, 18/5/1684, x
 Belgentier (83), 16/7/1705 avec :
 65. Estienne Anne
 66. Martin Jean
 67. Lagier Magdeleine

96. Bérengier Jean, +1750/
 97. Coste Marguerite
 98. Toubert Laurent, +1750
 99. Négrel Hélène, +1750/

-
 128. Roubaud Pierre
 129. Artaud Magdeleine
 130. Estienne Barthélemy
 131. Garnier Magdeleine. ■



imprimeur en ligne à prix cassés
www.omniscoloris.fr

et + de 32500 prix promo en ligne



Omnis Coloris 107, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille - Tél. : 04 91 36 54 00 - devis@omniscoloris.fr

LOGICIEL

Généatique 2018

la recherche sur internet est intégrée !



Vous ne trouvez rien dans les sites d'archives ?

Étendez votre recherche en interrogeant les 21 sites internet de recherche généalogique que Généatique met à votre disposition, en un seul clic !

DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOS RECHERCHES !



OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENT

En tant qu'adhérent, votre association vous permet d'acquérir Généatique Prestige en coffret à un prix préférentiel.

140 €

95 €

Rendez-vous sur : www.geneatique.com/asso

et introduisez le code de remise suivant :

REDUCASSOGENEA

Client

Fidèle

Vous utilisez déjà Généatique ?

Contactez-nous pour obtenir votre réduction supplémentaire !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.geneatique.com



Donation et médecine parallèle

Jean-Paul Métailler CGDP

Tous les généalogistes savent que les actes notariés recèlent des trésors pour compléter leurs arbres généalogiques. Les contrats de mariage, bien sûr, et aussi les testaments fournissent de précieuses informations. Les autres actes notariés sont parfois négligés.

La donation de Clère Juran à son petit-fils, Pierre Chalvet, confirme des parentés sans doute déjà connues du généalogiste qui va la lire. Mais il ne se doute pas qu'il va aussi trouver des informations relatives à de la médecine parallèle, comme on dit de nos jours. Il est en effet question d'une "pierre précieuse" utilisée pour résoudre des problèmes d'yeux. Et cette pierre prêtée par Claire Juran (une ancêtre) à Jean Maigre (un autre ancêtre) pour guérir sa fille Olympe Maigre (une ancêtre également) a été égarée par Jean Maigre. Le donataire, Pierre Chalvet, doit en "poursuivre la restitution et en jouir comme de sa chose propre".

Sans doute, Pierre Chalvet a-t-il pu récupérer cette pierre précieuse. En tous les cas, même si je descends de Clère Juran, la donatrice, et de Olympe et Jean Maigre, à qui la pierre a été prêtée, elle ne m'a pas été transmise par héritage !

p. 1

Donation en faveur de Sieur
Pierre Chalvet Sieur de
Chamazel advocat en la
Cour /

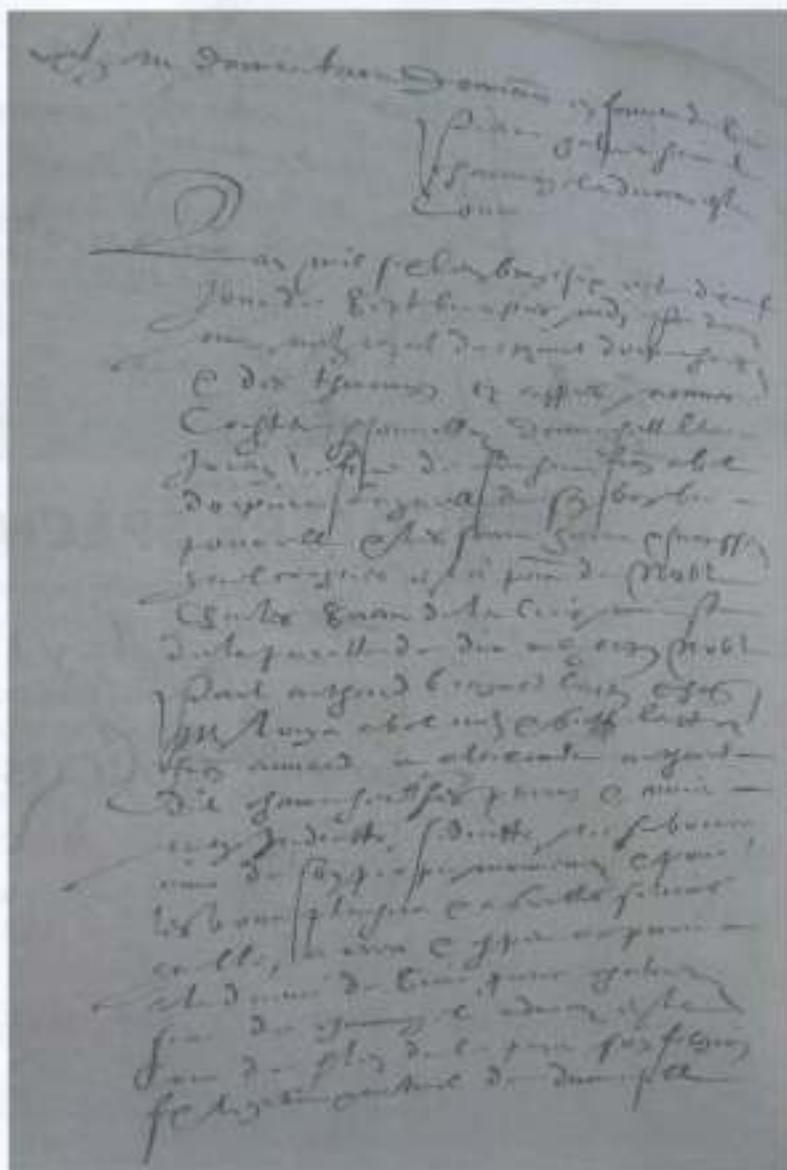
Lan mil six cens vingt six et le dix neuf
jour de septembre / apres midy / par devant
moy notaire royal dalphinal d'Orpiere soubzsigné
et des temoingz cy appres només /
constitué personnellement damoiselle Clere
Juran veufve de feu Sieur Francois Abel
d'Orpiere / laquelle de son bon gré
pour elle et les siens hoirs et successeurs
quelconques ...

[suit la liste des personnes présentes]

... .. pour

les bons plaisirs et agreables services
quelle a receu et espere recevoir
a ladvenir de Sieur Pierre Chalvet
sieur de Chamouzel advocat en la
Cour de Parlement de ce pays / son felesain [petit
filz]

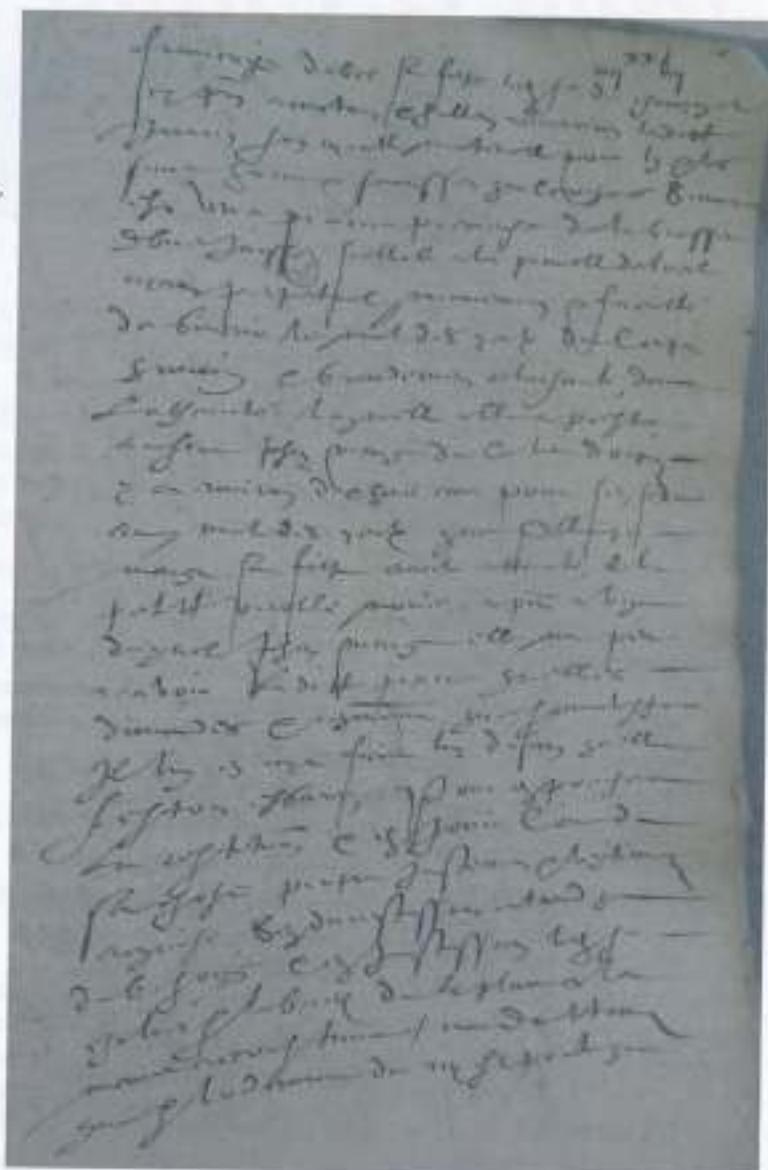
filz legitime et naturel de damoiselle



Francoise d'Abel sa filhe / ledit Sieur de Chamozel
cy present acceptant et humblement remerciant ladic-
te

Juran son ayeulle maternelle / pour luy et les
siens hoirs et successeurs quelconques / Scavoir
est / une pierre precieuse (1) de la grosseur
dune jaisse (2) semblable a la prunelle de l'œil /
ayant perpetual mouvement et faculté
de guerir le mal des yeulx du corps
humain et grandement reluisante da....

lobscurité / laquelle elle a prestée
a Sieur Jean Maigre de ce lieu d'Orpierre,
y a environ dix huit ans / pour sen servir
aux mal des yeulx que Ollimpe
Maigre sa filhe avoit / atteinte de la
petite verolle (variole) a present a vye /
duquel Jehan Maigre elle na peu
reavoir la dicte piare / quelles
demandes et injonctions que souventes fois
il luy en ayt faict / luy disant quelle
sestoit esgarée / pour en poursuivre
la restitution et en jouir comme de
sa chose propre / justement et legitimment
acquise / sen devestissant en tand que
de besoin et en investissant ledit Sieur
Chalvet par le bailh de la plume, a la
maniere accoustumée ...



- (1) Leucophthalmos : "pierre précieuse dont la figure représente la prunelle de l'œil, avec le blanc", cf. : Novitius seu dictionarium latino-gallicum, publié par Jacques Rollin, Paris, A l'usage de Mr le dauphin, (1750). Plus ou moins : un onyx ... utilisé en médecine pour les problèmes d'yeux.
- (2) « jaisse » : en fait le notaire aurait dû écrire « gesse » qui se prononce de la même manière. Et la gesse c'est une légumineuse autrefois très cultivée dans le sud-ouest des Hautes-Alpes et qui donnait des gousses avec des pois dedans. Donc, il faut comprendre : "de la taille d'un pois". Ce qui explique qu'elle ait pu être égarée facilement !
- (3) Transcription faite par Marie-Françoise ALLOUIS (le notaire Abraham ARMAND n'a pas facilité sa tâche) et relue par Jean-Paul MÉTAILLER. Seuls des lettres majuscules ou capitales, des « / » pour la ponctuation et de rares accents ont été ajoutés pour faciliter la lecture. Les abréviations ont été explicitées. ■

Cours de généalogie : le permalien Qu'est-ce qu'un permalien ?

Un *permalien* est un lien électronique permanent, attribué à chaque image mise en ligne par les dépôts d'archives publiques. En cliquant sur ce lien, sur cette adresse électronique que l'on copie sur les sites électroniques respectifs de ces dépôts et que l'on dépose ensuite dans nos propres fichiers, on ouvre directement les registres en ligne à la page voulue.

L'entreprise Filae.com se contente en réalité d'ouvrir ses propres téléchargements, certes indexés mais de mauvaise qualité.

Au contraire, en cliquant sur un *permalien* que l'on a déposé dans nos fichiers, on accède à l'image de très bonne qualité que l'on trouve sur les sites des dépôts d'archives. Il est bien plus rapide et beaucoup moins fastidieux de copier puis de coller un *permalien* que de capturer puis de stocker une image.

C'est à la portée de n'importe quel cercle de généalogie, si tant est que celui-ci ait véritablement la volonté de préparer l'avenir en utilisant les outils déjà mis en place aujourd'hui.

Un *permalien* est un outil qui lie les dépôts d'archives à tous les internautes, solitaires ou regroupés en associations. C'est une sorte de cote électronique, appelée à supplanter d'ici peu, dans les travaux des généalogistes, les vieilles cotes traditionnelles que les archivistes français ont pris la mauvaise habitude de changer au gré des modes, des nouvelles logiques inscrites dans l'air du temps.

Une cote traditionnelle sert à repérer un registre, une liasse. Un *permalien* sert à ouvrir ce registre, cette liasse, à une page bien précise sur l'écran des ordinateurs. C'est un plus qui relègue toutes les cotes traditionnelles, trop maltraitées par les archivistes, au rang de simples scories du passé.

En Amérique du Nord, les généalogies publiées par nos cousins d'outre-flots contiennent de plus en plus, comme sources indiquées en bas de page, des *permalien*s copiés sur les sites électroniques. A quoi bon citer des cotes traditionnelles, dès lors qu'on n'a plus accès aux documents originaux ?

Un *permalien* est une cote moderne, qui situe tout à fait une image précise dans un registre numérique. Il permet en outre, dans tous les livres et fichiers électroniques, d'ouvrir directement cette image sur un site particulier. On a ainsi la preuve directe, et indiscutable, de ce

que l'auteur annonce dans le corps de la monographie familiale qu'il a publiée.

Le *permalien* place les sites des dépôts d'archives au cœur même du vaste réseau historique et généalogique qui est appelé à se tisser autour des documents originaux mis en ligne.

Encore faut-il que les archivistes soient en mesure de garantir, aux historiens et aux généalogistes, la stabilité, la permanence et l'immutabilité de ces liens électroniques, ceci sur de nombreuses décennies et quelles que soient les évolutions des logiques et des technologies !

Sinon, tout l'édifice des connaissances accumulées et entrecroisées au fil des ans s'écroulerait, réduisant à néant tous les efforts conjugués des chercheurs d'aujourd'hui et de demain.

Les archivistes doivent aussi faire en sorte d'imposer aux prestataires de service qui développent et entretiennent les sites électroniques de leurs dépôts, sous la haute autorité des conseils départementaux, des *permalien*s suffisamment courts pour être copiés puis collés facilement, tenant par ailleurs sur une seule ligne dans les notes de bas de page.

Or, les exemples se répètent, en France, où des prestataires de service tergiversent, atermoient et font en sorte de ne pas exécuter certaines consignes des archivistes, notamment celles qui concernent plus particulièrement les *permalien*s.

On constate en effet que l'intitulé d'un lien permanent peut varier au gré des circonstances, ce qui va à l'encontre de la définition d'un tel lien. Le moindre changement de système informatique, ou bien l'inclusion d'une nouvelle page numérique au sein d'un registre mis en ligne, entraîne encore, malheureusement, des modifications dans l'intitulé des *permalien*s.

Il importe donc que les archivistes imposent à leurs prestataires une rigueur absolue dans la gestion des sites dont ils ont la charge. Les instances dirigeantes de la Fédération française de généalogie, pour leur part, doivent inscrire la question de l'immutabilité des *permalien*s en tête de leurs priorités, dans leurs entretiens avec les Archives de France, pour aider tous les cercles généalogiques fédérés à relever ensemble le défi de la modernité, dans la continuité du sillon déjà tracé par l'entreprise Filae.com.

Les associations généalogiques doivent désormais inviter tous leurs bénévoles à ajouter, à leurs relevés systématiques, le *permalien* renvoyant à chaque acte, ceci dans l'espace prévu pour noter la source ou celui réservé aux commentaires sur cette source.

Tous les logiciels de saisie disposent de tels espaces. En revanche, pour le moment, seuls les logiciels Filiatus et GaoPerso, ainsi que le site fédéral Bigenet, sont dotés de boutons d'ouverture des *permalien*s permettant d'accéder aux images correspondantes sur Internet.

De tels boutons ne tarderont pas, toutefois, à être installés sur d'autres logiciels, assurément. Le défi lancé par les uns entraînera nécessairement une réaction d'autrui.

Voici un exemple de *permalien*, copié sur le site des Archives départementales de l'Yonne, sises à Auxerre :
<http://archivesenligne.yonne-archives.fr/ark:/56431/vta5346667c7f32e/daogrp/0/221>.

Tout clic sur ce lien permet d'ouvrir la page 221 du registre d'état civil de l'an XI, à Auxerre, sur laquelle se trouve l'acte de mariage de Cadet Roussel avec sa seconde épouse. Si l'on clique, dans la page qui apparaît alors, sur le deuxième bouton à partir de la gauche, là on l'on voit deux anneaux entrelacés, on ouvre une fenêtre où l'on peut copier le *permalien* indiqué ci-dessus, pour le coller ailleurs.

Malheureusement, il y a encore en France des sites d'archives mal conçus, où les *permalien*s ne sont toujours pas indiqués dans une fenêtre particulière. Sur d'autres sites, les *permalien*s n'ouvrent les registres qu'à la toute première page et non à celle où figure l'acte précis que l'on veut visionner.



Ces mauvais élèves doivent être contraints de se mettre au diapason de ce qui se fait dans l'Yonne. Les cercles généalogiques concernés ne devraient donc pas hésiter à réclamer aux archivistes une amélioration des sites déficients.

Les prestataires de service, trop souvent velléitaires, seraient ainsi soumis à la pression conjuguée des archivistes et des usagers, qui ont un intérêt commun à faire en sorte que les *permalien*s jouent pleinement leur fonction, permanente, d'aiguillage électronique.

Avec l'autorisation de Mireille Pailleux, présidente du CGHP-LCL-CASA et rédactrice de la revue « *Les AIEUX RETROUVES* ».

Nos remerciements. ■



Cours de paléographie

3 cycles de 10 cours en 2018-2019

Par Béatrice Beaucourt, diplômée d'une maîtrise en Histoire moderne et auteur de manuel de paléographie moderne.

Les cours auront lieu le **JEUDI à 14h et à 15 h30**

Deux niveaux : débutants - confirmés

Coût : 120€ pour 10 cours de 1h30 (remise de 10% aux personnes membres du C.G.M.P)

à partir du jeudi 27 septembre 2018

au TEMPO, 71 rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE

Renseignements et inscriptions : James Smith, Association Atelier généalogique,
(ateliergenealogique@gmail.com), Tél 06.89.43.43.43.

Migrants

J'ai trouvé un couple de niçois près d'Etampes, à Guigneville (91)

Miguel Alonet

Au hasard de mes recherches, j'ai trouvé un individu que peut-être l'un ou l'autre de vos membres recherche désespérément

Il s'agit de Jean-Louis FERRERI, domicilié à Nice et époux de Jeanne-Marie SOULARD, momentanément résidents à Guigneville (91) en 1897 (acte de naissance d'un enfant sans vie). ■

N^o 8. L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept,
l'enfant présenté le vingt-deux juin, à onze heures du matin,
sans vie par devant nous, Marie Etienne Charles Henry,
Marquis de Saint-Siguan, Maire et officier de
l'Etat civil de la commune de Guigneville,
arrondissement d'Etampes, département de Seine-et-
Oise, sont comparus, en la maison commune, Henri
Louis Ryckenaert, âgé de trente-quatre ans, vigneron,
et Francois Jean Henniquet, âgé de vingt-sept ans
ouber, domiciliés tous deux à Guigneville, lesquels
nous ont présenté un enfant sans vie, du sexe
masculin, nous déclarant que cet enfant, fils de
Jean Louis Ferreri, âgé de quarante-sept ans, ouber,

demeurant à Nice, et de Jeanne Marie Soulard,
âgée de quarante-deux ans, domestique, son épouse,
demeurant momentanément à Guigneville, est sorti du
sein de sa mère, aujourd'hui, à deux heures du matin.
Desquelles présentations et déclarations, nous avons dressé
le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,
après lecture faite.

Henri Ryckenaert
Le Maire
Francois
Henniquet

Nous sommes tous cousins

Les surprises de la généalogie

Paul Pietranera AG13

Né à Marseille en 1946, avec la double nationalité franco-italienne, car fils d'un émigré italien et d'une mère française, mon père ne deviendra français que quelques années plus tard. A ce moment-là, sans avoir été consultés, mes parents m'ont fait radier de la nationalité italienne.

Bien des années plus tard (en 2007), après que mes filles ont quitté le cocon familial, je me suis intéressé à mes racines. J'ai commencé par étudier ma branche paternelle. J'ai passé beaucoup de temps chez les Mormons de Joué-lès-Tours à visionner leurs micro-fiches. Ma ténacité a été récompensée car j'ai réussi à trouver mes ancêtres paternels, (originaires de Néviano Degli Arduini) jusqu'au XVII^e siècle. Par contre, pour ma GM Christa Ruffini, cela fut un peu plus compliqué car les Mormons n'avaient pas microfilmé les registres paroissiaux de Vetto d'Enza. (A noter que ces deux paroisses ne sont éloignées que de soixante kilomètres, et qu'elles sont situées en Emilie Romagne, près de Parme).

Je suis allé plusieurs fois en Italie afin de rencontrer tous mes cousins. En 2014, j'ai organisé, dans les environs de Parme, une cousinade afin que mes enfants, leurs conjoints et leurs enfants rencontrent leurs cousins transalpins, « séquence émotion ». A cette époque j'étais très fier de moi : j'avais réalisé l'impensable. Mais d'autres surprises m'attendaient, et cela je ne le savais pas.

En 2013, j'avais intégré « l'Atelier de généalogie de l'Amicale Laïque du Château d'Olonne » récemment créé et dirigé par Lise JAULAIN. Là, très vite, on s'est aperçu que ma généalogie marseillaise avait un enracinement assez profond : de l'ordre de vingt-cinq générations, ce qui est assez remarquable.

Mais ma famille marseillaise me réservait encore bien d'autres surprises.

Je découvrais alors que mes racines marseillaises se situaient en réalité dans la commune Allauch ; une petite commune au Nord-Est de Marseille. Je suis alors entré en contact avec les historiens de cette cité. Ils m'ont fourni des documents plus intéressants les uns que les autres ; j'ai pu alors remonter mes racines provençales jusqu'au VIII^e siècle.

Mais cela aussi n'était rien par rapport à ce que j'allais encore découvrir.

Toujours, grâce à la compétence et au dévouement de Lise et de sa fille Isabelle, nous allions faire des découvertes extraordinaires.

En effet, il est apparu, certes généralement à des degrés éloignés (autour de la quatorzième génération), que j'avais des ancêtres des plus célèbres. Parmi lesquels, je peux citer :

La famille Clary, de Marseille, notamment Julie CLARY (1771-1845) qui a épousé Joseph BONAPARTE, ainsi que sa sœur, Bernardine Eugénie Désirée (1777-1860) qui a épousé le général Jean-Baptiste BERNADOTTE.

Des hommes politiques :

- François Omer Granet (1758-1821), acteur notable de la Révolution française, député et Maire de Marseille.
- Balthazar François Barthélémy (1747-1830), Membre du Directoire exécutif de Paris (1797), Sénateur (1800), Grand Officier de la Légion d'Honneur, Pair de France.
- Jean-Claude Gaudin (1939), Actuel Maire de Marseille, ancien Ministre, sénateur.

Des artistes :

- Adolphe Joseph Thomas Monticelli (1824-1886)
- Paul Cézanne (1839-1906), peintre post impressionniste
- Jean-Pierre Rampal (1922-2000), musicien.
- Fernand Joseph Désiré Contandin dit Fernandel (1903-1971).

Des écrivains :

- Edmond Rostand (1868-1918)
- Pierre Paul Roux (1861-1940), poète-dramaturge.

Des savants :

- Jean Rostand (1894-1977)

Des ecclésiastiques

- Jean Joseph Allemand (1772-1835), son dossier de béatification est en cours d'instruction au Vatican.
- Laurent Joseph Marius Imbert (1796-1839) Evêque (décapité à Séoul) canonisé Saint martyr par le Pape Jean-Paul II le 6 mai 1984.

Des sportifs :

- Gustave Valentin GANAY (1892-1926) Coureur cycliste professionnel, décédé le 23 Août 1926 au Parc des Princes.

Divers :

- Paul Louis Marius RICARD (1909-1997)

A noter que j'ai encore, je m'en excuse, une petite trentaine de généalogies encore à étudier, dont celles de Paul Préboist, Fernand Sardou, Félix Baret, etc... ■

Mon ancêtre-cousin, Camérier Secret du Pape Pie X

par Robert Maillard, adhérent RHFC

Lors de mes recherches généalogiques j'ai appris que mon père Edmond MAILLARD né dans l'Allier à Mazerier (près de Vichy) avait été ondoyé à sa naissance (baptême donné en urgence ou en attente).



Ma grand-mère paternelle parlait d'une branche de la famille installée en Italie spécialement à Venise. En effet deux frères ingénieurs des Arts et Métiers sont partis installer l'éclairage au gaz à Florence et Venise à la fin du XIXème siècle.

J'ai trouvé l'acte de baptême de mon père, baptisé à l'âge de 4 ans par l'un de ses cousins Monseigneur Alphonse Denier, Camérier secret du Pape Pie X, lors de l'un de ses passages dans l'Allier.

D'où mon interrogation ; comment un curé de campagne d'une paroisse de l'Allier de 300 habitants a-t-il pu se retrouver à Rome pour une telle charge ?

J'ai écrit au Vatican, mais il m'a été répondu que les archives étaient secrètes.

J'ai prolongé mes recherches aux Archives Départementales de l'Allier à Moulins ; mais les documents accessibles ne révèlent que peu de documents concernant les prêtres, si ce n'est l'état des présences fourni par l'évêché au Préfet.

| Prénoms | Noms | Qualifications | Années | Remarques | Age au jour de l'installation | Notes et observations |
|---------|------|----------------|--------|-----------|-------------------------------|-----------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Je me suis alors adressé aux Archives Diocésaines de l'Allier à Moulins. L'archiviste il y a quelques mois nous a fait part des résultats de ses recherches.

Il m'a convié à venir consulter le livre de la Paroisse de Varennes sur Tèche (Allier) de 1889-1912 dans lequel étaient consignés au jour le jour tous les faits concernant cette paroisse et en particulier le départ du Vicaire Alphonse Denier pour Rome. L'Evêque de Moulins lui-même fut très intéressé et fier d'apprendre que l'un des anciens curés de l'Evêché était devenu Camérier Secret du Pape Pie X.

Ce livre est une mine d'or d'un point de vue historique mais aussi pour la vie quotidienne de la paroisse, tout y est noté : messes, nombre de paroissiens aux offices et hosties distribuées, catéchisme.....

On découvre au fil de la lecture de ce livre tous les événements engendrés par la mise en place et l'application de la loi de 1905 dite séparation de l'église et de l'état qui ont entraîné bien des conflits.

Le Curé Denier était farouchement opposé à cette loi, au point d'être en 1907 expulsé de son église par la force publique, comme beaucoup d'autres ecclésiastiques ou religieux.

Pendant ces années il s'est souvent rendu à Venise chez ses cousins, proches de l'Archevêque de Venise Guiseppe SARTO qui deviendra Pie X en 1903.

Son histoire et le contenu de son livre de paroisse ont été rapportés au pape qui l'avait fait venir en 1911 auprès de lui comme Camérier Secret où il y restera jusqu'à la mort du Pape en 1914.

Voilà le fruit de mes recherches qui m'ont permis de découvrir sous un aspect proche cette loi de 1905 dont tout le monde connaît la date, mais dont les troubles considérables qu'elle engendra sont largement sortis de la mémoire commune. ■

Un Camérier secret surnuméraire, de Sa Sainteté
Pie X. le Pape glorieusement et surtout douloureusement
regardé

Le lundi 6 Novembre 1911, le facteur apportait un ordinaire
de Rome à cette paroisse, et qui fut en l'occurrence, un
jet de Sa Sainteté M^{re} Pie X. En l'absence de M^{re} Denier,
le curé assistant avec ses deux successeurs, fils de M^{re} Denier,
le Biglietto, qui est venu de Rome, à un ordinaire
et par lequel Son Excellence M^{re} Bischoff, M^{re} Grand
de la Maison du Pape, lui notifie affectueusement son
nomination de Camérier Secret de Sa Sainteté, ainsi
et signé par le Pape le 30 Octobre 1911.

Il est de Sa Sainteté que le pape, reconnaissant de l'acte,
de Biglietto, par le grandeur de son indignité à recevoir
une si grande marque de confiance et d'honneur.

Pie X fut un excellent vicaire, tant que son âge n'a
pas été trop fatigué en Rome, en défendant le droit de
l'Église, et surtout avec une grande sympathie avec
la haute société et les compagnons. En ce sens, il est
un des seuls à reconnaître dans ce livre, les paroissiens
qui lui sont personnellement connus.

Cette nomination est l'apogée de sa vie, elle fut une grande
joie pour lui, et il fut très content de l'acte. Le Pape a été un
grand pape, et il a été un grand pape, et il a été un grand pape.

Courrier des lecteurs

Qui était Casimir Pelloutier ? (Pierre Bianco, 04)

« La nouvelle adresse du CGAHP de Manosque est le 16, boulevard Casimir Pelloutier. Peut-on savoir de qui il s'agit ? »

NDLR : Dans les TD de Manosque, on trouve : Peloutier Casimir Camille, °Manosque, 13/11/1836, fils de Marc (qui signe Pelloutier) et de Tassy Honorine, x (publication des bans), Manosque, 11/6/1882, mais probablement x Noyers (lieu de naissance de son épouse Marie Claire Granon). Il était fabricant tanneur comme son père, mais ce n'est probablement pas pour cette raison qu'il a une rue. Aurait-il été conseiller municipal ou général ?

La clinique Monticelli, où et depuis quand ? (un journaliste anonyme)

« Que sait-on sur la date et le lieu de création de cet établissement marseillais, spécialisé dans la chirurgie optique, qui vient de déménager à proximité du nouveau centre commercial du Prado ? »

NDLR : La clinique Monticelli a ouvert en 1933 (1^{re} année de parution dans l'Indicateur marseillais) au 40-42, rue commandant Rolland. Il y a eu un changement de numérotation dès 1935, le nouveau numéro étant 86-88, maintenu jusqu'à nos jours. Avant 1933, on trouve un certain Georges Cossantelli au n° 40, mais il ne semble pas être l'ancien propriétaire du terrain de la clinique car il se retrouve au n° 44 en 1933. A moins qu'il n'ait démembré sa propriété...

*

Généalogie Turc (Jean-Michel Turc, 13)

« Michel Turc, né à Marseille le 18/06/1917, était le fils de Clément Turc, petit-fils de Clarius Turc, arrière-petit-fils de Joseph-Clément Turc, né aux Pennes-Mirabeau, lequel était fils de Constantin Turc. Comment remonter davantage ? »

NDLR : Joseph-Clément °16/02/1859, x Marseille, 27/09/1894, Tourrette Honorine ; fils de Joseph "Constantin" °Gignac, 10/03/1824, x Gignac, 26/11/1851, Liard Marie, °Marseille (La Nerthe), 29/06/1823 (son nom sera déformé en « Lir » lors du mariage de son fils et l'on ajoutera Constantin au prénom Joseph de son mari) ; fils de Jacques °Gignac, 29/12/1760, x Marseille (mairie du Nord), 29/01/1801 (9 pluviôse an IX), Olive Rosalie °Gignac, 04/04/1766 ; fils de Jean Antoine (1731-1774) x Gignac, 09/01/1756, Gouiran Marie (1729-1807) ; fils de Etienne x Gignac, 11/02/1720, Lieutaud Madeleine ; fils de Jean x Mari-

gnane, 22/04/1663, Lieutaud Madeleine ; fils de Nicolas x Marseille, 01/11/1620, Arnaud Catherine ; fils de Jean x Marignane, 07/04/1581 (contrat de mariage), Lieutaud Marguerite ; fils de Turc/Turcon Antoine, de Marseille, x Marseille, 01/04/1542 (contrat), Lieutaud Honorade ° Cabriés mais résidant à la Nerthe ; fils de Turcon Marc (Marguet) de Marseille, 23/03/1501 (contrat), Chaix (Chaisse) Huguette de La Cadière, fille de Rigon (Henri ?) et de Maurin Marie ; fils de Turcon Guillaume, de Marseille (+ entre 1511 et 1520), x Paret Augire (+ après 1511), fille de Jean ; fils de Turcon Antoine x N... Hugone. A noter qu'outre ceux de Marseille, des Turc sont présents à Gémenos, Martigues et Les Pennes dès le XVI^e siècle, et des Turcon, aux Pennes, dès le début du XV^e (cf. les relevés de François Barby).

*

Recherche hôtel rue de la Croix d'Or (Xavier Godfrin, 28)

« Mon grand père tenait un hôtel de voyageurs, rue de la Croix d'Or (dynamitée par les nazis en 1943), dans le quartier Saint-Jean. Je recherche des informations sur cette rue, sur sa démolition et bien sûr, sur cet hôtel, dont je possède un livre de comptes. Après le dynamitage, le reclassement de la famille s'est fait dans l'Hôtel Porte de l'Orient. »

NDLR : Sur la rue de la Croix d'Or et sa destruction, il faut consulter les ouvrages d'Adrien Blès (Dictionnaire historique des rues de Marseille), de Bouyala d'Arnaud (Evocation du Vieux Marseille) et d'Augustin Fabre (Les Rues de Marseille). Sur l'hôtel, l'Indicateur marseillais ne fournit aucune réponse pour les années anciennes, jusqu'en 1914 inclus (consultables sur Internet). A partir de 1915 (non en ligne) : on trouve un hôtel meublé au n° 9, sans nom particulier, tenu par Mme Vve J. Portal. A partir de 1923 et jusqu'en 1940, la direction - ou la gestion - passe à Mme Peysselon. »

Sur Louis Pierotti (Mikaël Lugan, 64)

« Après quelques rapides recherches sur Internet, je trouve que Louis Pierotti, dédicataire du poème *Le Bouc émissaire* du poète Saint-Pol-Roux (Marseille, 1861-Brest, 1940), fut rédacteur en chef du Petit Provençal et auteur de scènes et monologues joués au Gymnase de Marseille notamment dans les années 1880. Voilà qui le rapproche singulièrement du jeune Paul Roux devenu Saint-Pol-Roux. Auriez-vous d'autres informations sur cet écrivain, mort assez jeune certainement lors d'un duel, en juillet 1889, quelques semaines à peine après avoir reçu la plaquette en question ? »

NDLR : Cette relation est un peu étonnante car Saint-Pol-Roux semblait plus proche dans sa jeunesse des journaux et revues de droite auxquels il collabora (quotidien *Le Petit Marseillais*, revue mondaine *La Vedette*), alors que Pierotti était réputé comme personnalité de gauche, ami de Guesde, de Naquet et de Pelletan. *Le Petit Provençal* (1868-1944), dont il fut secrétaire de la rédaction, était de cette tendance.

C'est d'ailleurs à la suite d'une accusation du journaliste boulangiste Belz de Villas, qui reprochait au journal d' "occuper des étrangers" (Pierotti était fils d'Italiens mais naturalisé), que se déroula le duel. Peu de choses sur sa vie privée : ses prénoms (Louis-Jean-Marius), ses origines toscanes, ses dates (Marseille, 31/8/1857-14/7/1889), son mariage à Montpellier en 1876 avec une demoiselle Bouviala, d'où une fille, Jeanne (1877-1954) dont deux descendantes sont actuellement connues. Son domicile à Marseille au 11, rue de Rome et le fait qu'une rue de la ville, proche du lieu du duel, a pris son nom dès 1900. Ses activités littéraires et théâtrales, peu connues, expliquent sans doute le lien entre les deux hommes.

Une bastide à identifier (Alain Guérotte, 54)

« Quelle est, et où se situe cette bastide qui est identifiée dans les albums de photos familiales comme "château Saint-Joseph" à Marseille ? Le bâtiment qui porte ce même nom (actuelle mairie des 13 et 14^e arrondissements de la Ville) ne lui correspond pas du tout du point de vue architectural.

Peut-être est-elle hors Marseille ? Les photos de famille que je possède, prises dans ce château et dans le parc, ont été faites par Gustave Van Rooy, photographe à Marseille 113, rue de l'Olivier entre 1920 et 1930. »

NDLR : Il s'agit de la bastide dite "villa Marie Thadée" qui se trouve bien à Saint-Joseph, 38 avenue Paul Coxe. Propriété de la famille Angleys fin XVIII^e, elle est passée en 1844 aux Pichaud, alliés des Lantelme, représentants de la bourgeoisie marseillaise. Elle a été utilisée pendant quelques années comme séminaire après la vente à la ville en 1976 du château de Saint-Joseph voisin (au n° 28 de la même avenue) qui hébergeait auparavant cette institution. Elle semble abriter aujourd'hui l'entreprise OELEO (commerce d'électricité) et peut-être d'autres occupants.



Villa Marie-Thadée à Saint-Joseph

À noter que le photographe Gustave Van Rooy est connu pour avoir travaillé dans le cadre de l'Union photographique française (UPF), active de 1893 à 1920, oeuvrant pour l'illustration des rues, immeubles et vitrines du Vieux Paris. Il a dû s'établir à Marseille après la dissolution de cette association en mai 1920.

La formule d'une vêtue en 1760 ou quand un Franciscain se fait Augustin (Georges Reynaud, 13)

Le registre des sépultures du couvent des Augustins réformés de Marseille (1757-1775) contient des actes d'inhumation, dans les tombeaux privatifs ou communs de son église, de quelques familles nobles ou bourgeoises (artisans tapissiers, orfèvres, tailleurs...) de la ville, dont les obsèques avaient préalablement lieu en l'église Saint-Martin.

Il révèle l'existence dans l'église du couvent de deux chapelles principales : Notre-Dame d'Esclavage et Notre-Dame de Santé. Mais on y trouve aussi, à la date du 18/12/1760 l'enregistrement d'une cérémonie de vêtue :

« Nous frère Didier de Ste Marguerite prieur des Augustins réformés du couvent de Marseille, autorisé du très R[évéré]nd père Barthélemy de St Lazare v[icaire] général des Augustins réformés de la congrégation de France, en vertu de la permission que M[essir]e Pontet, chanoine sacristain et supérieur claustral au monastère de Notre-Dame de Cardavon près de Sisteron en Provence a donné au Rd père Elizée Baïn, prêtre religieux profès de l'ordre des f[rères] Minimes récollets de St François de la province de St Bernardin en France, de se faire revêtir de l'habit régulier de l'ordre de St Augustin par n[ous] prieur de l'ordre et de luy assigner une maison régulière pour y faire une année de noviciat, ayant obtenu à cet effet une Bulle de la légation d'Avignon qui a été fulminée par Messire Brun, vicaire et official général d'Avignon délégué apostolique, nous aurions donné l'habit de chanoine régulier de St Augustin au dit Elizée Baïn appelé dans le siècle Jean Joseph Gaspard Baïn, âgé de vingt-cinq ans huit mois et onze jours, fils naturel et légitime de Sr Jean André Baïn et de Thérèse Roman mariés habitant de Marseille, et luy aurions assigné notre couvent de Marseille pour y faire son noviciat et l'auroit commencé aujourd'hui en foy de quoy nous avons signé le présent acte avec les Srs Lazare Olive et François Chabot témoins requis, à Marseille ce 18 Xbre 1760 (signatures : Jean Joseph Gaspard Baïn, f. Didier de Ste Marguerite prieur, f. Martial de Ste Magdeleine, f. Illuminé de Ste Marthe, f. Justin de Ste Anne, L. Olive, Chabot) »

Qui pourra fournir des informations sur Notre-Dame de Cardavon dont le toponyme est totalement absent sur la toile ?

Le Mas de la Ville ou grandeur et décadence d'un commerce de vin... par Christian Peyron (2017)

« Cette recherche est l'étude de la vie de mon arrière-grand-père paternel Alphonse Adrien Albain Peyron (Caissargues, 1836-Arles, Le Mas de la Ville, 1907) – non seulement négociant en vin et en propriétés agricoles – mais qui participa aussi à la vie, principalement religieuse, de sa région. Les ancêtres Peyron sont originaires de Générac, commune située à une vingtaine de kilomètres au sud de Nîmes. A la fin du XVIII^e siècle, l'orthographe du patronyme a changé : autrefois Peiron ou Peiron, il est devenu Peyron au XIX^e siècle. De plus, le prénom de mon arrière-grand-père s'est modifié au cours de sa propre vie. On constate que le a situé entre le b et le i d'Albain, nettement lisible sur les actes d'état civil de sa naissance et de son mariage, a disparu dans ceux qui suivent. De toutes les façons et quelle qu'en soit l'orthographe adoptée, ils sont tous protestants. Il vaudrait mieux écrire Huguenots, descendant tout droit des Camisards du Désert. Leur parentèle comporte une multitude de pasteurs, dans tous les sens d'union maritale. L'étude débute à la naissance de Magdeleine Amélie Theulle (l'épouse d'Alphonse Adrien Albain Peyron) le 5 décembre 1833, pour se terminer au décès de Gisèle Peyron (seconde épouse d'Albin Louis Octave Peyron) en 1983. »

« Cet ouvrage relate une saga familiale très fouillée et développée sous plusieurs angles. L'auteur y fait revivre de multiples pans de vie et d'engagements tant humains qu'économiques ou religieux qui donnent de la vie à ces évocations. » (Jean-Marie deli Paoli, président du CGMP).



Un ouvrage multigraphié in-4° (21 x 29 cm) sous couverture couleur, 135 pages ; hors commerce mais consultable à la bibliothèque du CGMP.

La Révolution à Marseille par Paul Gaffarel, présenté et annoté par Georges Reynaud (2018)

« Marseille, à la fin du XVIII^e siècle, était déjà la ville la plus importante de la France méridionale, non seulement par sa population, mais aussi par l'étendue de ses relations commerciales et par le progrès de ses industries locales. Les Marseillais étaient fiers de leur cité natale. Ils l'aimaient pour sa vieille histoire, et surtout parce qu'ils étaient comme pénétrés du souvenir de son

antique indépendance, et se croyaient en possession de privilèges municipaux auxquels ils attachaient une importance peut-être exagérée... Habités à une demi-indépendance, tout au moins de surface, ils s'étaient déclarés grands partisans des réformes préconisées par les philosophes et les économistes. Aussi, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la Révolution, le terrain était-il pour ainsi dire préparé à l'avance, et les Marseillais, républicains inconscients, allaient devenir les ardents propagateurs du nouveau régime. L'histoire de la Révolution à Marseille a été négligée jusqu'à nos jours. Elle n'a guère été traitée que par épisodes, et presque toujours avec une arrière-pensée politique. Elle constitue pourtant une des parties essentielles de notre histoire nationale. » (Avant-propos de l'auteur, 1920).

Cent ans après la rédaction de ce texte, on peut dire que la situation était quasi inchangée, le sujet n'ayant fait l'objet que de chapitres d'histoires de la ville ou d'articles particuliers. Cette monographie conserve donc tout son intérêt. Après le décès de l'auteur, son manuscrit fut donné par sa veuve aux Archives municipales de Marseille. Une partie en fut publiée dans le *Bulletin officiel du Musée du Vieux-Marseille*, (1932-1937) mais avec une telle quantité d'erreurs qu'il a fallu recourir constamment au manuscrit original. Noms, dates, citations, références bibliographiques et cotes des documents cités ont été vérifiés et, le cas échéant, rectifiés. Les quelque 650 notes de l'auteur ont été complétées par près de 300 nouvelles, introduites pour faire état d'informations inédites sur certains personnages locaux et sur les victimes de la Terreur. Le texte est précédé par une étude biographique intitulée « Paul Gaffarel, historien de la France coloniale et de la Révolution, parcours d'un universitaire sous la III^e République » due à l'éditeur David Gaussen.

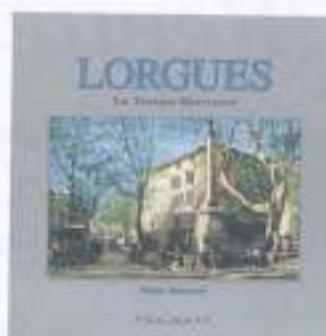


Un ouvrage in-8° (16 x 24 cm) broché sous couverture couleur, 432 pages avec cahier d'illustrations. Éditions Gaussen : www.editions-gaussen.fr prix : 24 €.

L'ADN, un outil généalogique par Nathalie Jovanovic-Florincourt (2018)

« Le déchiffrement du génome humain finalisé en 2003 a ouvert le champ à de nouvelles disciplines, dont la généalogie génétique. Nous portons tous dans notre ADN notre famille, notre histoire généalogique et même

archéologique. Il est possible non seulement de connaître l'origine de notre plus ancien ancêtre à l'âge du bronze, la proportion de nos ancêtres issus des différentes régions du monde, mais aussi de retrouver des cousins contemporains ou de lever des énigmes généalogiques sur les cinq derniers siècles. Pour les adoptés, l'ADN peut être un outil dans la recherche de leurs origines et leur permettre de retrouver des membres de leur famille biologique. Ce guide donne donc les clefs pour comprendre toutes les possibilités de ce formidable outil généalogique qu'est l'ADN. L'auteur détaille les différents tests disponibles (test mitochondrial, autosomique ou sur le chromosome Y...), les lieux où ils peuvent être réalisés et explique précisément comment lire et comprendre les résultats de ces tests.



Un ouvrage en format carré (22 x 22 cm) broché sous couverture couleur, 308 pages avec de nombreuses illustrations NB et couleur. Éditions Équinoxe, www.editions-equinoxe.com, prix : 39 €.

L'aspect juridique et déontologique est abordé, ainsi que les écueils à éviter, pour que vous puissiez découvrir en toute sérénité cette mine de renseignements généalogiques. En clair : les évolutions de ce champ de recherche ont été tellement rapides ces dernières années qu'un guide pratique était devenu indispensable. »

L'ADN un outil généalogique



Un ouvrage in-8° (17 x 24 cm) broché sous couverture couleur, 80 pages. Éditions Archives et culture, Guides de généalogie : www.archivesetculture.org; prix : 10 €.

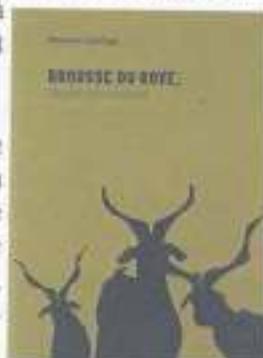
Lorgues, le temps retrouvé par Alain Marcel (2017)

« Depuis ses origines antérieures à l'époque gallo-romaine, jusqu'à notre période caractérisée par de profondes mutations, l'histoire de Lorgues est riche de pages diverses. Chacune a laissé des traces, légères ou importantes mais toujours intéressantes pour qui est curieux du passé de la cité. Ce livre se propose de les présenter. Il nous emmène à la découverte du patrimoine lorguais. Ce tour de Lorgues en 4 000 ans nous invite à un périple dans la commune et ses environs, ainsi que dans des lieux plus lointains où se retrouvent encore des témoignages du rayonnement de cette ancienne ville royale. Il éclaire aussi d'un jour nouveau et d'éléments inédits certains événements, lieux et personnages jusqu'alors laissés dans l'ombre ou mal connus. Ce récit, abondamment illustré, nous fait découvrir d'une manière attrayante un héritage qui s'inscrit dans l'histoire de la Provence à laquelle la ville de Lorgues a toujours été intimement liée. »

Brousse du Rove, l'appel des collines par Mayalen Zubillaga, préface de Hervé Mons (2018)

« Cet ouvrage amène le lecteur à la rencontre du terroir et des producteurs du fromage "bon, propre et juste" qu'est la brousse du Rove. Il s'adresse aux gastronomes curieux de penser leur alimentation, ainsi qu'à tous les amoureux de cette gourmandise douce et crémeuse qui, il y a quelques décennies encore, se vendait à la criée dans les rues de Marseille. Difficile de trouver plus extensif que le mode d'élevage pratiqué par les bergers-producteurs de brousse du Rove. Ces irréductibles chevriers arpentent chaque jour, avec leurs troupeaux, les collines arides d'un territoire typiquement méditerranéen. Leurs chèvres aux longues cornes torsadées, vigoureuses représentantes d'une race rustique qu'ils ont largement contribué à sauvegarder, donnent un lait peu abondant mais adapté aux exigences de la transformation fromagère. La brousse du Rove, petit fromage frais qui vient d'obtenir son AOC, est ainsi exceptionnelle à plusieurs titres : basée sur la pratique quotidienne du pastoralisme et exclusivement fermière, elle est élaborée selon une technologie originale reposant sur la floculation du lait entier après la traite. Le cahier des charges, très restrictif, a été mis en œuvre par les éleveurs de façon à préserver l'indépendance à laquelle tous sont farouchement attachés. »

A noter que l'auteur, native de Marseille, ville mitoyenne du Rove, a publié un autre ouvrage intitulé *La Poutargue, dix façons de la préparer* (même éditeur, 2011, 7 €) sur cette autre spécialité de la Côte Bleue.



Un ouvrage in-8° (14 x 19 cm) broché sous couverture couleur, 72 pages avec des photos de l'auteur et de Vincent Augier. Éditions de l'Épure, www.Epure-editions.com, prix : 15 €.

La Revue des revues

Anne Marie Rubino
Véronique Gennet

Les revues sont consultables pendant un an au local de l'AG 13, 194 rue Abbé de l'Épée à Marseille, ensuite à la bibliothèque régionale Yvan-Malarte de Port-de-Bouc où elles sont versées.

ASSOCIATION des RETRAITÉS
BNP PARIBAS

L'écho généalogique de l'Adr Bnp Paribas

N° 11 - 1^{er} trimestre 2018

Historique de la banque parisienne de crédit - BPC

Quand le siège social d'une chocolaterie devient celui d'une banque

BULLETIN DE LIAISON DES
SAVOYARDS DE LA REGION
PARISIENNE

N° 375 octobre 2017 - N° 377 décembre 2017

Le dernier procès en Savoie pour « atteinte à la religion »

CERCLE de GÉNÉALOGIE et
d'HISTOIRE du PERSONNEL du
LCL-CASA

Les Aïeux retrouvés

N° 98 - 4^{ème} trimestre 2017

La grande guerre des employés du CNEP.

N° 99 - 1^{er} trimestre 2018

« Le permalien : cours de généalogie »

Une source intéressante : le fichier géopatronymie.

CENTRE d'ÉTUDES
GÉNÉALOGIQUES
RHÔNE-ALPES

Cégra - Généalogie et Histoire

N° 173, décembre 2017

La vie de François Dupré - (suite)
Novembre-décembre 1755: le tremblement de terre dit de « Lisbonne ».

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
du PERSONNEL de la RATP

Nos Ancêtres

N° 111

Francisque Poulbot - Personnage mythique de la Butte

LA FRANCE GÉNÉALOGIQUE

N° 282 15 janvier 2018

Le drame de la mauvaise frontière.
Emotions et tumulte populaire en Brie.

GÉNÉALOGIE MAGAZINE

N° 365, 366

L'Etat Civil en ligne, tous les départements.

La famille Saurin, traiteur depuis 1858.

Les scieurs de long.

LA REVUE FRANÇAISE
de GÉNÉALOGIE et d'HISTOIRE
des FAMILLES

Numéro spécial

Deux innovations : générarama et généventail.

N° 234 - février-mars 2018, changer son nom à l'Etat Civil.

Se marie-t-on encore entre cousins ?
La salle des inventaires virtuels des Archives Nationales

CERCLE GENEALOGIQUE DE
VERSAILLE ET DES YVELINES

Généalogie en Yvelines

N°119, 2017

Contrats de mariage devant des notaires parisiens et insinués à Versailles du 19 mars 1788 au 6 mars 1789.
Contrats de mariage du notariat de Triel sur Seine 1690 - 1699.

PROVENCE HISTORIQUE

Tome fascicule 262, juillet - décembre 2017.

Dotation de l'introduction du paludisme en Provence.

L'art hydraulique au service du dessèchement des marais d'Arles et des Baux au XVII^{ème} siècle.

SOCIÉTÉ GENEALOGIQUE
CANADIENNE - FRANÇAISE

Volume 68, N° 3 et 4, automne - hiver 2017.

Les Canadiens passés en France à la conquête : 1^{ère} partie.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
Du PAYS CANNOIS

Cannes généalogie

N° 84, décembre 2017

Baraud Noël : honorable homme, marchand de sel.

Retracer la carrière d'un instituteur ou d'un professeur.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE de
le DROME PROVENÇALE

Lettre N° 92, 4^{ème} trimestre 2017

Identification et carte d'identité.

Les registres des notaires de Ville-dieu.

ASSOCIATION
GÉNÉALOGIQUE de L'OISE

Compendium

N° 121, décembre 2017

Les vieux métiers : le bourreau

N°122, mars 2018

Contrats de mariage et testaments.

Les notaires de Campeaux, Gerberoy
et Morvilliers avant 1650.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
De la DROME DES COLLINES

Collines

Joseph Martin, 1819 - 1892, canon-
nier servant du régiment d'artillerie
montée de la Garde Impériale.

N°105, 1er trimestre 2018

Les séries 2H 3H consacrées aux
élections, aux archives départemen-
tales de la Drôme, de 1848 à 1852.

ASSOCIATION
de RECHERCHES GÉNÉALOGI-
QUES et HISTORIQUES
d'Auvergne

Le Gonfanon

N° 82, année 2017

Comment Claude Chappe invente le
télégraphe optique.

Les patronymes Egal, Esgaux, Des-
esgaux, Egallon, Egal.

ASSOCIATION GÉNÉALOGI-
QUE FRANÇAISE de l'AFRI-
QUE du NORD

GAMT, Algérie, Maroc, Tunisie

N°141, mars 2018

L'émigration ardéchoise du Bas-
Vivarais

Charles Louis Alphonse Laveran,
prix Nobel, découvreur du paludis-
me.

Oranges, clémentines, mandarines :
les secrets d'une bonne cucillette.

ORIGINES ARDÉCHOISE

N° 85 - Mars 2018

Maisons closes et portes ouvertes.

CENTRE d'ENTRAIDE
GÉNÉALOGIQUE

de FRANCHE-COMTÉ

Généalogie Franc-Comtoise

N°153, 1^{er} trimestre-mars 2018

Léon Bourgeois 1^{er} président de la
Société des Nations.

Un voyageur au début du XVIII^e
siècle.

Catherine Hugot : 1714 - 1784

CERCLE
de GÉNÉALOGIE JUIVE

N° 133 printemps 2018

Sources Séfarades dans les archives
d'Amsterdam..

La famille Sée de Bergheim au
XVIII^e siècle.

CERCLE d'ÉTUDES
GÉNÉALOGIQUES

et HÉRALDIQUES

de L'ÎLE-de-France

Stemma

Cahier 157. 1^{er} trimestre 2018.

Le protestantisme 500 ans après la
réforme

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
de LANGUEDOC

N° 158 - 1^{er} trimestre 2018

Les « Grans » proches de Montpel-
lier; leur histoire depuis le moyen
âge.

L'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE
DU MIDI TOULOUSAIN

N°80 - 4^{ème} trimestre 2017

Vieux métiers et termes anciens.

Nouveaux relevés mis en ligne par
l'ÉGMT.

Des noms de métiers en 1695.

Les archives concernant les ecclé-
siastiques pendant la période révolu-
tionnaire (1790 - 1800)

GÉNÉALOGIE LORRAINE

N°187, mars 2018

René Veillon, le fondateur de la so-
ciété cotonnière lorraine.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
et HÉRALDIQUE

de L'Auvergne et du VELAY

A moi l'Auvergne

N° 163 - 1^{er} trimestre 20018

Naître ou survivre au XIII^e siècle.

La croisade d'Angélique Ducoudray.

Etre sage-femme au XIII^e siècle.

Des hivers rudes de 1765 à 1773.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
POITEVIN

N° 140 - 1^{er} trimestre 2018

Un bien curieux bouton.

Gilbert Landry, le premier aviateur
de la Vienne.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
SUD BRETAGNE/MORBIHAN

La Chaloupe

N° 125, mars 2018

Le télégraphe CHAPPE en Bretagne
(1)

Marie ou Guillemette.

ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE
BRETAGNE - MAINE -
NORMANDIE

Le Colporteur

Bulletin trimestriel n° 97, décembre
2017

CERCLE GENEALOGIE DE LA
BRIE

Généalogie Briarde

N°

Militaires d'origine briarde reçus à
l'Hôtel des Invalides à Paris de 1673
à 1796.

Un crime à Bouleurs le 14 février
1861 qui emmène au bagne.

CENTRE d'ENTRAIDE GÉNÉA-
LOGIQUE de France

La France généalogique

N° 283, avril 2018

Il y a 200 ans : naissance de Charles
Gounod.

Qui sont les généalogistes connec-
tés ?

A travers Paris : le boulevard des
Maréchaux.



Dictionnaire des noms de familles



Le dictionnaire des noms de familles n'est pas simplement la compilation de simples listes éclairés sous Word ou Excel. Ce cédérom contient un programme spécialement conçu : VisuFam.

Grâce au logiciel, vous pouvez faire des recherches multi-critères dans toutes les listes éclairés incluses. Recherchez un patronyme, un lieu ou toutes autres données en quelques clics.

Retrouvez vos cousins parmi les adhérents des associations membres du CGMP ; dès qu'un ou plusieurs noms de familles ou autres données vous intéressent contacter directement par messagerie électronique l'auteur de la ou des données grâce à un message pré-formulé.

Listes éclairés de 857 adhérents des associations membres du CGMP
201 824 lignes de référence
44 624 patronymes différents
14 136 communes de la France entière ...
... et même du monde (96 pays sur les 5 continents)

Prix de vente pour un cédérom expédié par voie postale
sous enveloppe bulle après commande auprès du

**cédérom
version 3
mai 2015**

Centre Généalogique du Midi-Provence
BP 70030
13243 Marseille cedex 01

règlement par chèque :

12 euros

(frais postal compris)

Coupon à retourner accompagné de votre règlement

Dictionnaire des noms de familles

M. Mme Melle Nom Prénom :

(trayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal : Commune :

Date :

Signature :

GENAVCO 2018

FORUM DE GENEALOGIE

1918
2018

29 & 30

septembre 2018

BRIVE LA GAILLARDE

Espace des

Trois Provinces

Samedi & Dimanche

Entrée libre

MORTS
pour la
FRANCE

*Généalogie
en Corrèze*

Généalogie en Corrèze - 11 Place J.M. Dauzier
Boite n° 23

19100 Brive La Gaillarde 05 55 24 16 93

genealogieencorreze@orange.fr

www.genealogieencorreze.eu

XXIV° JOURNÉES RÉGIONALES de GÉNÉALOGIE

GAP

13 ET 14 OCTOBRE 2018

Centre Municipal Culture et Loisirs

Bd Pierre et Marie Curie

10 h – 17 h (Entrée libre)



Organisées par l'Association de Généalogie des Hautes-Alpes
(19 rue de France, 05000 GAP - <https://www.agha.fr>)
Et le Centre Généalogique du Midi-Provence
Sous le patronage de la Fédération Française de Généalogie